



**Plan Local d'Urbanisme**  
**Pièce n°1.2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

*Approuvé au conseil municipal du 20 janvier 2020*



<b>1. PRESENTATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE</b>	<b>7</b>
<b>1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE</b>	<b>7</b>
1.1.1. LA VALLEE DE BELLEVILLE	9
1.1.2. LA VALLEE DES ENCOMBRES	10
<b>1.2. DECOUPAGE ADMINISTRATIF</b>	<b>11</b>
<b>2. CONTEXTE HISTORIQUE</b>	<b>12</b>
<b>2.1. UNE OCCUPATION HUMAINE MILLENAIRE</b>	<b>12</b>
<b>2.2. UNE GRANDE TRADITION PASTORALE</b>	<b>12</b>
<b>2.3. L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE</b>	<b>13</b>
<b>3. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX</b>	<b>14</b>
<b>3.1. LES DOCUMENTS AVEC LEQUEL LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLE</b>	<b>14</b>
3.1.1. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE TARENTOISE VANOISE	14
3.1.2. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE RHONE MEDITERRANEE	17
3.1.3. LA CHARTE DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE	18
3.1.4. LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)	18
<b>3.2. LES DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE</b>	<b>19</b>
3.2.1. LES DOCUMENTS REGIONAUX	19
3.2.2. LES DOCUMENTS DEPARTEMENTAUX	20
<b>3.3. DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ZONES DE MONTAGNE</b>	<b>21</b>
3.3.1. LOI MONTAGNE	21
3.3.2. CHALETS D'ALPAGE	21
<b>4. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>22</b>
<b>4.1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE</b>	<b>22</b>
<b>4.2. REPARTITION DE LA POPULATION</b>	<b>23</b>
4.2.1. REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE	25
4.2.2. APPROCHE SPATIALE	26
<b>4.3. CARACTERISTIQUE DES MENAGES</b>	<b>28</b>
<b>4.4. FLUCTUATION SAISONNIERE DE LA POPULATION</b>	<b>29</b>
<b>4.5. PROJECTIONS FUTURES ENVISAGEES PAR LE SDAEP</b>	<b>30</b>
<b>4.5. SYNTHESE ET PERSPECTIVES</b>	<b>31</b>
<b>5. LES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES</b>	<b>32</b>
<b>5.1. STRUCTURATION ET CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS</b>	<b>32</b>
<b>5.2. EVOLUTION DU PARC ET DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION</b>	<b>35</b>
<b>5.3. LE MARCHE LOCATIF PRIVE</b>	<b>36</b>
<b>5.4. LE MARCHE DE L'ACCESSION A LA PROPRIETE</b>	<b>37</b>
<b>5.5. LOGEMENTS VACANTS</b>	<b>38</b>
<b>5.6. LOGEMENTS SOCIAUX</b>	<b>39</b>

<b>5.7. LOGEMENTS SAISONNIERS</b>	<b>40</b>
5.7.1. LES EMPLOYES SAISONNIERS	40
5.7.2. L'OFFRE DE LOGEMENTS SAISONNIERS	41
<b>5.8. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LA COMMUNE CONCERNANT L'HABITAT</b>	<b>43</b>
<b>5.9. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES</b>	<b>44</b>
<b>6. LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES</b>	<b>45</b>
<hr/>	
<b>6.1. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	<b>46</b>
6.1.1. POPULATION	46
6.1.2. EMPLOI ET FORMATION	47
6.1.3. ÉTABLISSEMENTS	49
6.1.4. ENTREPRISES	50
<b>6.2. LE POIDS DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DANS L'ÉCONOMIE DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE</b>	<b>51</b>
6.2.1. UNE VILLE À LA MONTAGNE	51
6.2.2. LE POIDS DE LA FILIÈRE NEIGE	51
6.2.3. LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES	51
<b>5.3. ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES</b>	<b>52</b>
<b>5.4. LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE</b>	<b>54</b>
<b>5.5. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES</b>	<b>55</b>
5.5.1 ÉVOLUTION DES IMPLANTATIONS ÉCONOMIQUES	55
SUBVENTIONS ET AIDES DE L'ÉTAT	56
<b>5.6. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES</b>	<b>57</b>
<b>7. L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE</b>	<b>59</b>
<hr/>	
<b>7.1. CONTEXTE GÉNÉRAL</b>	<b>59</b>
7.1.1. DES STATIONS D'EXCELLENCE	59
<b>7.2. SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE, UN TERRITOIRE PROPICE AU SPORT D'HIVER</b>	<b>60</b>
<b>7.3. LES ACTEURS DU TOURISME</b>	<b>61</b>
<b>7.4. TROIS PÔLES TOURISTIQUES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>62</b>
7.4.1. LE CHEF-LIEU, PÔLE TOURISTIQUE INTERMÉDIAIRE	62
7.4.2. LES MENUÏRES	63
7.4.3. VAL THORENS	65
<b>7.5. L'OFFRE TOURISTIQUE</b>	<b>68</b>
7.5.1. LE SKI ALPIN	68
7.5.2. LE SKI NORDIQUE	69
7.5.3. ACTIVITÉS HORS SKI EN HIVER	70
7.5.4. L'OFFRE DE LOISIRS D'ÉTÉ	70
7.5.5. SAINT-MARTIN ET LES MENUÏRES	72
7.5.6. VAL-THORENS (ET ORELLE)	75
<b>7.6. L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE</b>	<b>77</b>
7.6.1. CONTEXTE	77
7.6.2. LE PARC ACTUEL DES LITS TOURISTIQUES	77
7.6.3. LE CYCLE DES LITS DIFFUS	79
7.6.4. UNE OFFRE DE LITS MARCHANDS À SOUTENIR ET DÉVELOPPER	80
7.6.5. L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE	81

5.5.4. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES	83
<b>8. LA DYNAMIQUE AGRICOLE</b>	<b>85</b>
<b>8.1. SURFACES AGRICOLES</b>	<b>85</b>
8.1.1. SURFACE AGRICOLE PASTORALE ET SURFACE AGRICOLE UTILE	85
<b>8.2. LES PRES DE FAUCHE</b>	<b>90</b>
<b>8.3. ENTRETIEN DES ESPACES FAUCHABLES</b>	<b>95</b>
<b>8.4. EXPLOITATIONS AGRICOLES</b>	<b>95</b>
<b>8.5. ACTIVITÉ AGRICOLE</b>	<b>99</b>
8.5.1. LES PRODUCTIONS LOCALES	99
8.5.2. LES CHEPTELS	100
<b>8.6. ENTRETIEN DES ESPACES FAUCHABLES</b>	<b>101</b>
<b>8.7. POPULATION AGRICOLE</b>	<b>102</b>
8.7.1. DES EXPLOITANTS PORTEURS D'AVENIR	102
8.7.2. UNE POPULATION AGRICOLE TOUJOURS EN DIMINUTION	102
<b>8.8. ZONAGES RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>104</b>
<b>8.9. CHARTE FONCIÈRE AGRICOLE</b>	<b>104</b>
<b>8.10. RÉSEAU DE COMMERCIALISATION</b>	<b>104</b>
<b>8.11. SYNTHÈSES ET PERSPECTIVES</b>	<b>105</b>
<b>9. MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS</b>	<b>107</b>
<b>9.1. CONTEXTE GÉNÉRAL</b>	<b>107</b>
9.1.1. ARMATURE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	107
<b>9.2. LES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS</b>	<b>108</b>
9.2.1. FLUCTUATION DES FLUX DU RÉSEAU ROUTIER À L'ÉCHELLE SUPRA-COMMUNALE SUR LA RN90 DE ALBERTVILLE À MOUTIERS	108
9.2.2. À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE	112
9.2.3. DEUX VOIES D'ACCÈS STRUCTURANTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	112
9.2.4. VARIATION DES FLUX MOTORISÉS À L'ÉCHELLE COMMUNALE (RD117)	114
9.2.5. UN TERRITOIRE FORTEMENT DÉPENDANT DE LA VOITURE	117
9.2.6. LE STATIONNEMENT	118
<b>9.3. LES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN</b>	<b>120</b>
9.3.1. ACCÈS VIA LES RÉSEAUX FERROVIAIRES ET AÉRIENS	120
9.3.2. ACCÈS À LA STATION PAR TRANSPORT EN COMMUN VIA LE RÉSEAU ROUTIER	121
9.3.3. LES LIGNES DE BUS COMMUNALES	121
9.3.4. ACCÈS EN TRANSPORT PAR CABLES	122
9.3.5. TRANSPORTS ACTIFS	124
<b>9.4. SYNTHÈSE ET ENJEUX</b>	<b>125</b>
<b>10. OCCUPATION DU SOL ET CONSOMMATION FONCIÈRE</b>	<b>127</b>
<b>10.1. ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE ET DE LA TACHE BÂTIE</b>	<b>127</b>
10.1.1. TACHE URBAINE	128
10.1.2. TACHE BÂTIE	134

10.1.3.	DENSITE DE LOGEMENTS	135
10.1.4.	CONCLUSION	135
<b>10.2.</b>	<b>ANALYSE DU FONCIER LIBRE DANS LES ESPACES BATIS</b>	<b>135</b>
<b>10.3.</b>	<b>ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION</b>	<b>135</b>
<b>10.4.</b>	<b>SYNTHESES ET PERSPECTIVES</b>	<b>136</b>

Figure 1 :	localisation de la commune	7
Figure 2 :	Secteurs urbanisés et réseau hydrographique	8
Figure 3 :	Deux principales zones communales	10
Figure 4 :	Le territoire du SCOT Tarentaise Vanoise	14
Figure 5 :	Localisation des équipements golifiques et des secteurs de compensation	16
Figure 6 :	évolution du nombre et de la densité de population de Saint-Martin de Belleville	22
Figure 7 :	Indicateurs démographiques sur la commune nouvelle des Belleville	23
Figure 8 :	répartition de la population de Saint-Martin de Belleville par tranches d'âge	24
<b>Figure 9 :</b>	<b>Evolution de la population par tranches d'âges</b>	<b>25</b>
Figure 10 :		25
Figure 11 :	répartition de la population par sexe	26
Figure 12 :	Evolution de la population dans les villages et les stations	26
Figure 13 :	répartition de la population municipale 2014 et de la capacité d'hébergement touristique par secteurs	27
Figure 14 :	Evolution de la taille des ménages – Commune des Belleville	28
Figure 15 :	structure des ménages	29
Figure 16 :	UGB, population par secteurs et projection future	30
Figure 17 :	structure du parc de logement	32
Figure 18 :	Résidences principales selon le statut d'occupation	33
Figure 19 :	Age du parc de résidences principales en 2013	34
Figure 20 :	résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement	35
Figure 21 :	Evolution du parc de logement 2009-2013	36
Figure 22 :	Evolution de la production de logements 2008 -2014	36
Figure 23 :	Nombre de locataires privés en 2013	36
Figure 24 :	Age du parc des logements vacants	38
Figure 25 :	Taille du parc de logements vacants	38
Figure 26 :	Le parc locatif social en 2015 dans la CCCT (logements familiaux)	39
Figure 27 :	Evolution du nombre de logements saisonniers	43
Figure 28 :	Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014	46
Figure 29 :	Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans	47
Figure 30 :	Emploi et activité	47
Figure 31 :	Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2014	48
Figure 32 :	population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)	48
Figure 33 :	Pop active selon la csp et emplois par csp sur la commune	49
Figure 34 :	Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015	50
Figure 35 :	Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2015	50
Figure 36 :	Évolution des créations d'entreprises	50
Figure 37 :	Dossiers déposés	57
Figure 38 :	Extraits du Scot	59
Figure 39 :	Structure urbaine et paysagère du chef lieu	63
Figure 40 :	Structure urbaine et paysagère des Menuires	64

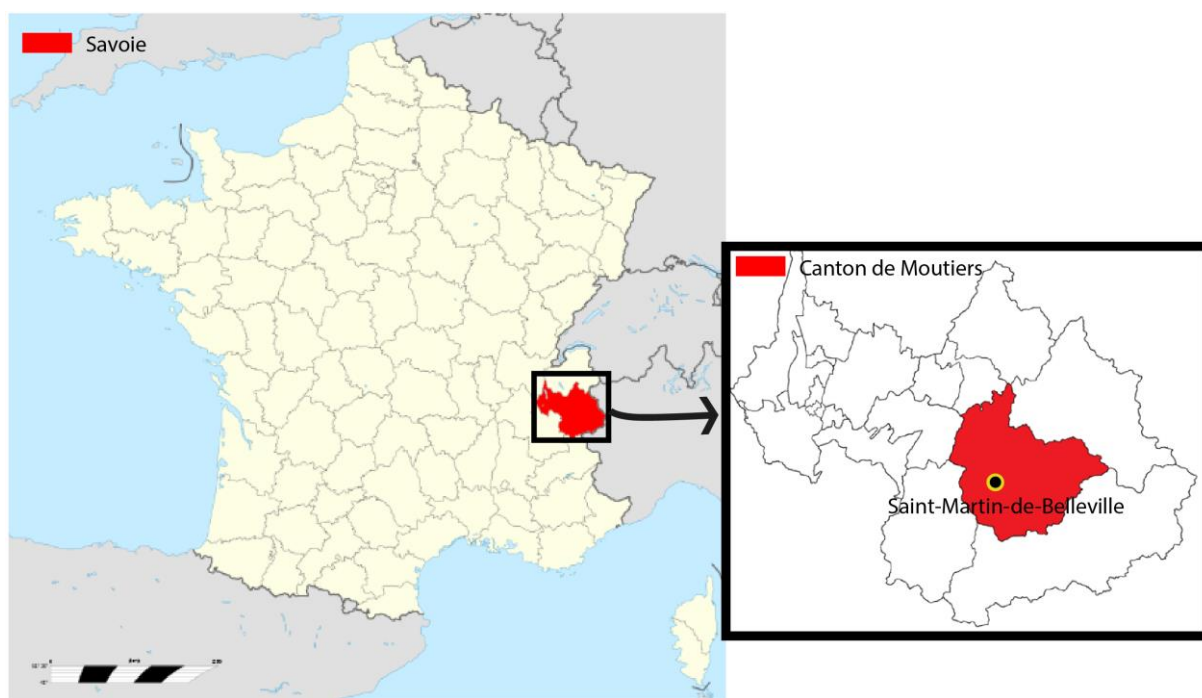
Figure 41 : Structure urbaine et paysagère de Val Thorens .....	67
Figure 42 : caractéristiques du domaine skiable .....	68
<b>Figure 43 : Plan général du domaine skiable</b> .....	69
Figure 44 : domaine skiable Saint Martin/Les Menuires .....	73
Figure 45 : caractéristiques techniques des appareils de remontées mécaniques Les Menuires .....	74
Figure 46 : caractéristique domaine skiable Val Thorens .....	75
Figure 47 : Equipement de remontées mécaniques Val Thorens.....	76
Figure 48 : Capacité d’hébergement par pôle touristique .....	77
Figure 49 : Capacité d’hébergement selon les sources .....	78
Figure 50 : Répartition de la fréquentation hivernale par pôle touristique .....	81
Figure 51 : Evolution de la fréquentation hivernale depuis 2009 .....	82
Figure 52 : Evolution de la fréquentation hivernale depuis 2009 .....	82
Figure 53 : Evolution de la fréquentation estivale depuis 2009 .....	83
Figure 54 : données générales d'occupation des sols liée à l'agriculture.....	86
Figure 55 : enjeux agricoles autour de Saint-Martin .....	89
Figure 56 : Localisation non exhaustive des près de fauche .....	91
Figure 57 : Localisation des unités pastorales de la commune .....	92
Figure 58 : localisation des principaux alpages et situation des exploitants correspondante .....	94
Figure 59 : Evolution de nombre d’exploitation .....	95
Figure 60 : Localisation des sièges d’exploitation sur le territoire communal .....	98
Figure 61 : Répartition des exploitations par taille.....	99
Figure 62 : Activité principale des exploitants.....	100
Figure 63 : évolution du cheptel.....	100
Figure 64 : localisation des cheptels.....	101
Figure 65 : évolution des UTA.....	103
Figure 66 : Double activité des chefs d’exploitation.....	103
Figure 67 : Axes, voies de circulation.....	107
Figure 68 : variations journalières RN 90.....	109
Figure 69 : Variations quotidiennes des flux dans le sens montant à Cevins sur la RN90 .....	109
<b>Figure 70 : Variations horaires des flux dans le sens montant à Cevins sur la RN90.....</b>	110
Figure 71 : Variations quotidiennes des flux dans le sens descendant à Cevins sur la RN90.....	111
<b>Figure 72 : Variations horaires des flux dans le sens descendant à Cevins sur la RN90 .....</b>	111
Figure 73 : Variation quotidienne des flux dans le sens montant à Villarly sur la RD 117 .....	114
<b>Figure 74 Variations horaires des flux dans le sens montant à Villarly sur la RD117 .....</b>	115
Figure 75 : Variation RD 117 dans le sens de la descente .....	116
Figure 76 : Fluctuation horaire RD 117 dans le sens de la descente .....	117
Figure 77 : importance de l’utilisation de la voiture sur la commune.....	117
Figure 78 : Moyens de transports utilisés pour déplacement domicile travail .....	118
Figure 79 : Evolution des flux motorisés dans la vallée des Bellevilles .....	118
Figure 80 : Offre de stationnement communale .....	119
Figure 81 : Plan des transports en navette communales .....	122
Figure 82 : Offre en remontées mécaniques .....	123
Figure 83 : Transports actifs .....	124
Figure 84 : découpe de la commune par secteurs.....	128
Figure 85: Evolution de la tache urbaine à l'échelle du SCoT .....	129
Figure 86: évolution de la tache urbaine sur les hameaux du Nords .....	131
Figure 87: Evolution de la tache urbaine sur le chef-lieu et les hameaux alentours.....	132
Figure 88 : Evolution de la tâche urbaine de Val Thorens .....	134

# 1. Présentation administrative du territoire

## 1.1. Situation géographique

La commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville se situe en Tarentaise sur la bordure Ouest du Massif de la Vanoise. Elle fait partie du département de Savoie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une commune déléguée de la commune nouvelle Les Belleville, qui résulte de la fusion, en premier lieu, entre Saint Martin de Belleville et Villarlurin en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 puis avec la commune de Saint Jean de Belleville le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Saint-Martin-de-Belleville fait partie de la Communauté de Commune Cœur de Tarentaise et est située dans le bassin de vie de Moutiers.

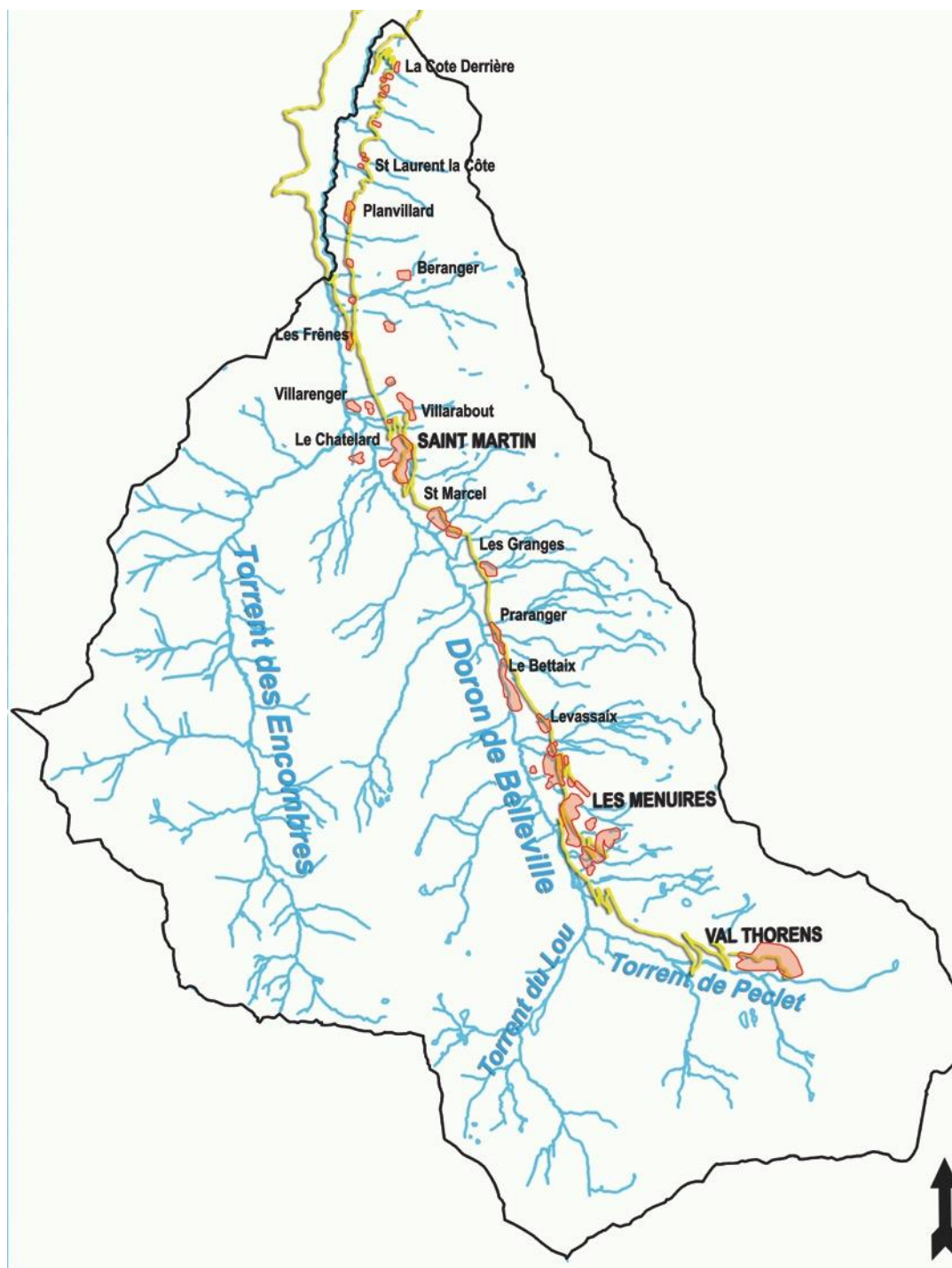


**Figure 1 : localisation de la commune**

*Source : fond de carte Wikipédia*

Au cœur du massif des Trois-Vallées, le territoire de Saint Martin de Belleville couvre une superficie de 167,2 km<sup>2</sup> et s'étend sur près de 25 kilomètres. Située au Sud de Moûtiers, entre Tarentaise et Maurienne, le territoire de la commune déléguée s'étage entre 600 mètres et 3 562 mètres d'altitude (Aiguille du Pecllet).

La carte suivante présente les secteurs urbanisés de la commune qui se situent le long de la D117 et du Doron de Belleville :



**Figure 2 : Secteurs urbanisés et réseau hydrographique**

*Source : (Atelier BDA)*

Comme nous le montre la carte ci-dessus, la commune est constituée de trois principaux pôles urbains : les deux stations d'altitude (Les Menuires et Val Thorens) ainsi que le Chef-Lieu.

Elle est d'autre part constituée d'une vingtaine de villages/hameaux :



- Le secteur Nord est composé des hameaux de :
  - La Côte Derrière
  - La Tour
  - Le Mas
  - Villartier
  - Saint Laurent la Côte
  - Planvillard
  - La Rochette
  - Béranger
  - Les Varcins
  - Le Roux
  - Les Frênes
  - Le Villard
  - Villarenger
  - Villarbon
  - Villarabout
  - Le Châtelard
  - Villarencel
  
- Le secteur sud est composé des hameaux de :
  - Saint Marcel
  - Les Granges
  - Paranger
  - Le Bettaix
  - Le Levassaix

Les communes limitrophes à la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville sont :

- Au Nord par les communes de Villarlurin (faisant partie de la commune nouvelle des Belleville créée par fusion avec Villarlurin le 01/01/2016), Saint Jean de Belleville et Fontaine-le-Puits (faisant partie de la commune nouvelle de Salins-Fontaine) ;
- A l'Ouest par les communes de Hermillon et Saint-Julien-Mont-Denis,
- A l'Est par la commune des Allues,
- Au Sud-Ouest par la commune de Saint Michel de Maurienne,
- Au Sud par les communes de Orelle, Saint André et Modane,

Le territoire communal s'étend sur la vallée des Belleville et la vallée adjacente des Encombres, orientées Nord-Sud. Ses limites suivent, pour la majorité, les crêtes des sommets environnants.

### **1.1.1. La Vallée de Belleville**

*Source: diagnostic (Janet, BDa, Arter)*

Les deux tiers de la vallée des Belleville sont occupés par le territoire de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville. Celui-ci s'étire de manière linéaire le long du Doron de Belleville sur près de 25 kilomètres.

La vallée de Belleville s'organise en deux zones distinctes :

- La zone amont des stations de ski : elle démarre au niveau du Lavassaix (1700m) qui est le dernier hameau habité en permanence avant la création des stations. Cette partie haute de la commune s'étend sur une dizaine de kilomètres et supporte les stations des Ménuires (1800m) et de Val Thorens (2300m) qui est la plus haute station d'Europe.
- La zone aval des hameaux : elle s'étend sur une quinzaine de kilomètres et supporte les vingt villages et hameaux égrenés en chapelet en rive droite (plus ensoleillée) du Doron des Belleville. Seul le Chatelard est en rive gauche du Doron, juste avant la confluence. Cette zone englobe le territoire de l'ancienne commune de St-Laurent de la Cote, qui a fusionné avec St Martin en 1971. D'un point de vue paysager, c'est au niveau de Saint Marcel que la vallée s'ouvre sur les massifs de haute montagne. Le Chef-Lieu et le Bettex sont tout d'eux reliés au domaine skiable des 3 vallées. Ils sont donc des pôles touristique secondaires en saison hivernale.



**Figure 3 : Deux principales zones communales**

*(Source : commune de SMB, bulletin municipal, spécial environnement patrimoine, janvier 2004)*

### 1.1.2. La Vallée des encombres

*Source: diagnostic (Janet, BDa, Arter)*

La vallée des Encombres, à l'Est du territoire communal, est quasiment exclusivement dédiée à l'activité pastorale. Elle est très peu artificialisée, inaccessible et inhabitée l'hiver. Le territoire de

Saint-Martin-de-Belleville abrite trois petits hameaux d'estive sur cette vallée. L'été, d'importants troupeaux viennent y pâturer.

## 1.2. Découpage administratif

Saint-Martin-de-Belleville est une commune rurale au sens des articles L.3334-10 et R.3334-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dans le sens ou sa population, bien que supérieure à 2 000 habitants, n'excède pas 5 000 habitants et n'appartient à aucune unité urbaine. La commune est soumise à la loi Montagne (Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne).

Saint-Martin-de-Belleville fait partie de l'arrondissement d'Albertville qui est composé de 74 communes et possède, en 2014, une densité de population égale à 45,3 habitants/km<sup>2</sup> contre une densité de 17,9% à l'échelle communale.

Saint-Martin-de-Belleville est une des plus vastes communes de France. Elle se situe au 3ème rang parmi les 285 communes savoyardes en termes de superficie (167km<sup>2</sup>). Ne représentant que 2,6% de l'arrondissement d'Albertville en termes de population, elle s'étend sur près de 7% du territoire de son arrondissement.

Saint-Martin de Belleville appartient au canton de Moutiers qui regroupe 23 communes dont le chef-lieu est la ville éponyme. Plus grande commune de son canton en superficie, elle est la troisième en termes de population (après Moutiers et Aigueblanche).

Le canton regroupe les communes suivantes : Aigueblanche, Les Allues, Les Avanchers-Valmorel, Le Bois, Bonneval, Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Feissons-sur-Isère, Feissons-sur-Salins, Hautecour, Montagny, Moûtiers, La Léchère, Notre-Dame-du-pré, Planay, Pralognan-la-Vanoise, Courchevel, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Marcel, Les Belleville, Saint-Oyen, Salins-Fontaine.

Saint-Martin-de-Belleville appartient à plusieurs structures intercommunales, dont en particulier :

- APTV : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, qui est le maître d'ouvrage de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Tarentaise (SCoT) à l'échelle des 36 communes de la vallée. Le SCoT a été approuvé le 14 décembre 2017.
- SYMAB : Syndicat d'Aménagement des Belleville. Le SYMAB est l'autorité organisatrice des domaines skiabiles :
  - Des Menuires, sur lequel une délégation de service public a été concédée à la Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL),
  - De Val Thorens, sur lequel une délégation de service public a été concédée jusqu'en 2027 à la Société Téléphériques Tarentaise Maurienne (SETAM).
- Savoie Déchets : syndicat mixte de traitement des déchets. L'arrêté préfectoral du 28 juin 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du SMITOM de Tarentaise pour les transférer à Savoie Déchets

Comme 7 autres communes, Saint-Martin-de-Belleville adhère depuis le 01/01/2014 à l'intercommunalité Cœur de Tarentaise. Elle dispose d'une fiscalité propre : à la différence d'un syndicat qui vit grâce aux participations des communes membres, la CC lève l'impôt, sur les 4 taxes (vote d'un taux additionnel à celui des communes, du département ou de la Région). Elle dispose de compétences exclusives : les compétences exercées ne le sont plus par les communes. Elle fait l'objet, dès 2014, d'une élection de ses membres au suffrage universel direct (noms fléchés sur les listes municipales).

## 2. Contexte historique

*Source: diagnostic (Janet, BDa, Arter)*

### 2.1. Une occupation humaine millénaire

L'orientation Nord-sud de la vallée des Belleville permet de relier Moûtiers à la Maurienne, qui se trouve sur un des itinéraires historiques de la traversée des Alpes par le col du Mont-Cenis, col transalpin de première importance depuis l'antiquité. Cette connexion a favorisé un peuplement relativement précoce après le retrait des glaciers. La découverte de sites archéologiques, à Fontaine-le-Puits, témoigne en effet de la présence humaine dès l'âge du cuivre - au début du 2e millénaire avant l'ère chrétienne.

A partir du 1er millénaire avant J.C., le peuplement de la vallée des Belleville devient plus dense. La découverte d'un cimetière de l'âge du fer, à proximité du chef-lieu de Saint-Jean-de-Belleville, en est la meilleure preuve. D'autres vestiges sont mis à jour aux Esserts, à Villartier.

La vallée des Belleville, comme la Tarentaise, est occupée, pendant les derniers siècles avant notre ère, par les Ceutrons, peuplade celtique. Les populations subissent ensuite le choc de la conquête romaine. Le latin imprègne alors la langue locale.

### 2.2. Une grande tradition pastorale

Au fil des siècles suivants, l'augmentation de la population a provoqué des installations définitives plus en altitude, faisant des défrichements, comme le rappellent les toponymes Esserts. Le premier texte faisant mention de la vallée des Belleville, qui date de 1170, cite les deux paroisses Saint-Jean et Saint-Martin "de desertis". Ce terme indiquerait que, au cours des XIe et XIIe siècles, un important défrichement s'est produit, une sorte d'expansion économique : la mise en valeur de nouvelles terres pour la culture et l'élevage.

Pendant la période médiévale, le territoire de la vallée est partagé entre le Comte de Savoie et l'Archevêque de Tarentaise. L'aval de la vallée des Belleville, c'est-à-dire les quartiers de Villarly, Villaret, Fontaine-le-Puits et Saint-Laurent-de-la-Côte, faisait partie de l'enclave du Comte de Savoie à Salins. Les territoires de Saint-Jean (chef-lieu) et le bassin du Nant-Brun appartiennent à l'archevêque et connaissent le régime du "fruit commun". En 1200, le Comte de Savoie a le domaine direct sur les alpages du Lou et des Encombres, qu'il donne à des paroisses de Maurienne. Le reste de la paroisse de Saint-Martin est partagé entre le Comte de Savoie et l'archevêque et connaît le

régime de la "montagnette", exploitation privée. A partir de 1772, la communauté de Saint-Martin commence à s'affranchir des droits féodaux détenus par les Seigneurs et l'Archevêché. Elle est autonome dès 1792.

Pendant plusieurs millénaires, la vie s'est écoulée au rythme de la civilisation pastorale. Il fallait, pour entretenir les troupeaux, défricher, débroussailler, épierrer, déboiser, irriguer, faucher les alpages et engranger suffisamment de foin pour traverser le long hiver neigeux. Toute la population vivait alors regroupée dans une vingtaine de hameaux, bien serrés autour de leur chapelle. Eloignée de tout, la vallée vivait ainsi, avec son dur travail, ses coutumes, sa spiritualité.

Pourtant vint le jour où la civilisation industrielle envahit les plaines et les vallées profondes, apportant avec elle davantage de richesses, de techniques et également de loisirs. Le déclin démographique s'amorce alors : dans les années 50, Saint-Martin avait perdu les deux tiers environ de sa population, qui était passée de 3000 à 800 habitants. De l'émigration saisonnière en hiver, les Bellevillois passent à l'exode définitif vers les grandes villes ou, après la Seconde Guerre Mondiale, vers Moûtiers et la Savoie, profitant de l'activité générée par les ouvrages hydroélectriques et les usines électrométallurgiques.

### 2.3. L'aménagement touristique

Au début des années 60, Nicolas JAY, maire de Saint-Martin, propose de lancer une étude pour l'aménagement touristique de la haute vallée. Il fut soutenu dans cette action par Joseph FONTANET, qui allait lui succéder à la tête de la mairie et devenir président du conseil général, puis ministre. La station des Menuires voit le jour en 1963, l'aménagement de Val Thorens suit en 1972-73.

En quelques années, la vallée est passée d'une civilisation agro-pastorale séculaire à la civilisation des loisirs ; d'un paysage d'alpages réservés aux troupeaux à l'un des plus grands domaines skiables du monde ; d'une communauté solidaire mais menacée par l'exode à une population en croissance, structurée par la nécessité d'un développement durable.

Au début des années 80, le maire, Georges CUMIN, propose de diversifier le développement de la vallée alors concentré dans les deux stations d'altitude par un projet d'aménagement touristique greffé sur le village de Saint-Martin. En donnant forme à ce projet, baptisé "les Grangeraiès", Georges CUMIN et son équipe étaient bien décidés à conserver toute l'authenticité et le charme du village. Le nouvel ensemble immobilier s'ajoute au village sans en prendre possession, alliant la fonctionnalité d'une station intégrée au style architectural traditionnel, qui fait appel à la pierre, au bois et à l'ardoise.

En parallèle, sont menés les travaux d'équipement du domaine skiable en amont du village. Saint-Martin est relié au domaine des 3 Vallées dès 1982.

## 3. Les documents supra-communaux

### 3.1. Les documents avec lequel le PLU doit être compatible

#### 3.1.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir).

Le SCoT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Ce document définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Frontalier avec l'Italie, le territoire du SCoT Tarentaise Vanoise s'étend à l'Est du département de la Savoie, sur une superficie d'environ 1 705 km<sup>2</sup>. Il regroupe les 36 communes de Tarentaise, structurées en 5 intercommunalités. La population, plutôt jeune et active, était d'environ 53 500 habitants en 2013.

Le SCoT, issu d'une volonté de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV), a été prescrit le 4 novembre 2011. Sa mise en œuvre est assurée par l'APTV. Le projet a été arrêté le 8 décembre 2016 pour être finalement approuvé le 14 décembre 2017.

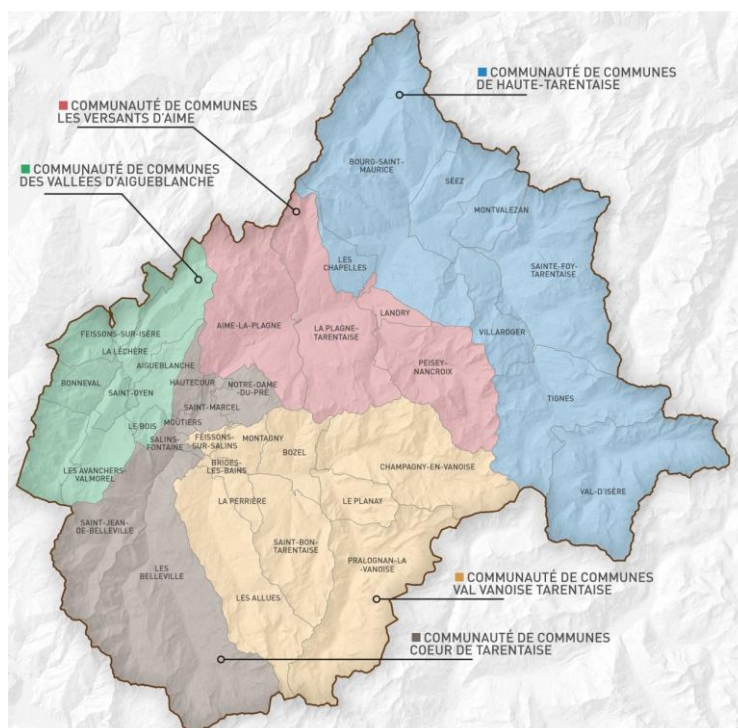


Figure 4 : Le territoire du SCOT Tarentaise Vanoise

Source : SCOT Tarentaise Vanoise, 2016

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT fixe les objectifs publics en matière de logement, de déplacements, d'implantations commerciales, de développement économique touristique et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers, paysagers, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation des continuités écologiques.

Ainsi, les 4 grands axes stratégiques pour le territoire à un horizon 2030 sont les suivants :

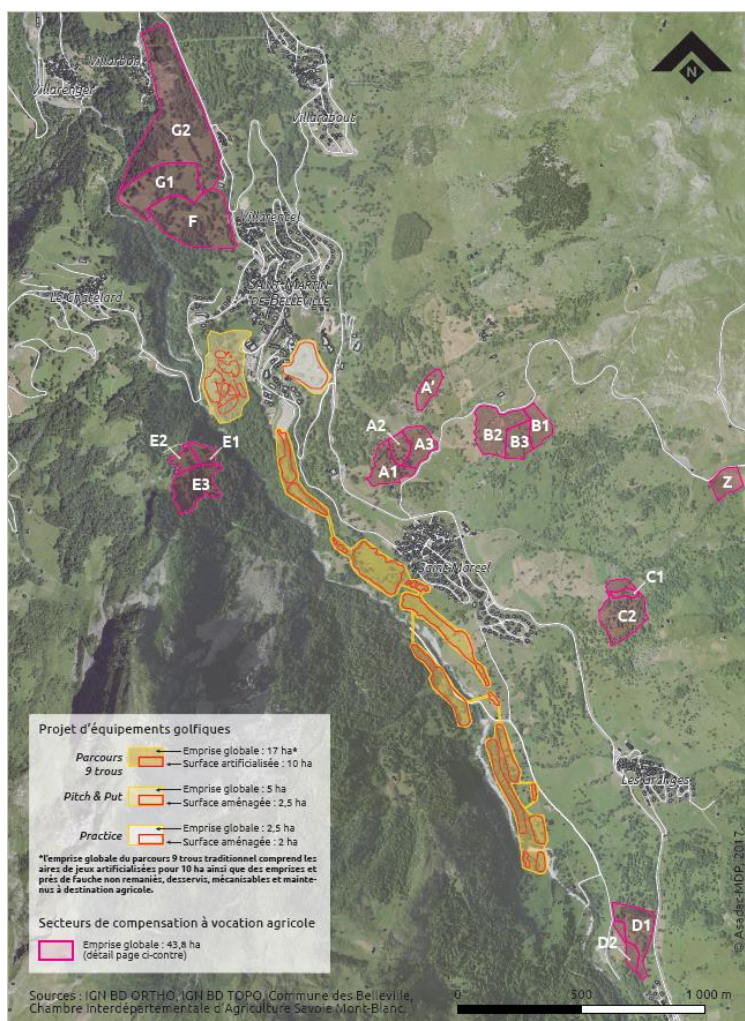
- Une Tarentaise dynamique qui valorise sa complémentarité vallée /stations et qui préserve son capital nature ;
- Une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification ;
- Un territoire attractif pour les résidents permanents ;
- Un mode de fonctionnement durable pour la Tarentaise.

Le SCOT a défini pour la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville le dimensionnement des zones constructibles pour l'habitat permanent, en tenant compte du dynamisme démographique de la commune, soit 18 ha dont 15,3 ha mobilisables dans la présente révision du PLU.

Le SCOT a également défini le dimensionnement des hébergements touristiques en fixant les plafonds de surface touristique pondérée (STP), à savoir la surface de plancher des hébergements touristiques pondérée par un coefficient appliqué aux différentes formes d'hébergement, de 0,25 pour les hôtels à 1,30 pour les résidences secondaires. Il a prévu un plafond de 45 000 m<sup>2</sup> de STP pour l'ensemble des deux stations d'altitude (Les Menuires et Val Thorens) et de 16 000 m<sup>2</sup> de STP pour Saint-Martin (chef-lieu et abords), dont 75% peuvent être inclus dans les zones ouvertes à l'urbanisation et 25% en zones à urbaniser strictes.

Le SCOT a créé deux unités touristiques nouvelles structurantes :

- Un golf à Saint-Martin de Belleville, qui s'étend sur près de 26,4 ha et se compose de :
  - Un Practice (sur la grenouillère de St Martin) = 2,5 ha,
  - Un 9 trous compact (à l'aval de St Martin, en lien avec un projet de plan d'eau « biologique ») = emprise de 5 ha pour des équipements de 2,5 ha,
  - Un parcours 9 trous (qui part du parking de St Martin) sur une emprise 17 ha pour des équipements de 10 ha,
  - Un club house (environ 70 m<sup>2</sup>) qui sera intégré à un équipement multi-loisirs.



### Description des secteurs de compensation

Code	Surface	Réhabilitations / Améliorations	Observations (Chambre Interdépartementale d'Agriculture Savoie Mont-Blanc)
A'	0,93	Aménager un accès (aucun n'existe)	
A1	1,72	- Enlever les bosquets et les arbres pour favoriser la lumière et réduire la concurrence hydrique (arbres vs prairie) - Enlever les murgets et rochers affleurants	Parcelle à enjeu : réhabilitation à soigner
A2	1,46		
A3	0,82	- Enlever les bosquets et les arbres pour favoriser la lumière et réduire la concurrence hydrique (arbres vs prairie) - Enlever les murgets et rochers affleurants	Parcelle à enjeu : réhabilitation à soigner
B1	1,14	- Enlever les rochers affleurants pour faciliter les chantiers de fauche - Améliorer la productivité via apport de matière organique	Les aménagements proposés facilitent les chantiers de fauche mais ne changeront en rien la productivité de la prairies.
B2	2,70		Non visitée
B3	1,30	- Enlever les bosquets et les arbres pour favoriser la lumière et réduire la concurrence hydrique (arbres vs prairie) - Débroussaillage - Enlever les murgets et rochers affleurants pour faciliter les chantiers de fauche	
C1	0,30		- Parcelle éloignée ce qui dégrade la note d'accès. - La réhabilitation en près de fauche semble trop importante au vue de la surface récupérée
C2	3,15		Parcelle éloignée ce qui dégrade la note d'accès
D1	2,39	Défrichage pour améliorer la production de la prairie	
D2	0,69	- Amélioration de l'accès à la parcelle (augmenter la largeur du chemin) - Défrichage - Drainage	- la flore actuelle ne permet pas de produire un fourrage de bonne qualité - La présence de reine des prés indique des parties hydromorphes dont la fauche est impossible
E1	0,66	Amélioration de l'accès à la parcelle (réalisation d'une rampe)	
E2	0,74	Amélioration de l'accès à la parcelle (améliorer la rampe existante)	Le chemin existant permettant l'accès aux chalets peut être amélioré pour favoriser l'accès à la parcelle de fauche
E3	2,45		
F	5,79	Amélioration de l'accès existant	
G1	4,39	- Amélioration de l'accès existant (chemin situé dans la parcelle en dessous ancienne STEP) - Suppression d'arbre et de bosquets	
G2	12,05		
Z	1,09		Un quart de la parcelle est en zone humide.

**Total = 43,8 ha**

**Figure 5: Localisation des équipements golifiques et des secteurs de compensation**

- Un ensemble hôtelier et para-hôtelier à l'entrée de Val-Thorens et comprenant :
  - 2 hôtels sur environ 27 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit environ 800 lits,
  - de la parahôtellerie sur environ 10 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit environ 400 lits,
  - des résidences de tourisme sur environ 12 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit environ 600 lits.

Le SCOT a également créé en application de l'article L141-23 du Code de l'Urbanisme en vigueur à la date d'arrêt du SCOT des unités touristiques nouvelles d'intérêt local dont il a défini la nature et les principes d'implantation :

- **Les nouveaux restaurants d'altitude ou les augmentations importantes des capacités d'accueil des restaurants d'altitude existants** dès lors qu'ils satisfont les critères suivants :
  - Être justifiés par un déficit d'équipements au regard de la fréquentation du secteur.
  - Être situés à proximité d'une gare d'arrivée d'une remontée mécanique structurante (téléporté débrayable ou téléphérique), ou à la croisée de plusieurs pistes de ski fréquentées, ou encore à la fois à proximité d'une piste de ski et d'une zone aménagée pour les loisirs d'été.



- Être alimentés en eau de consommation humaine soit par raccordement au réseau de distribution public lorsque cela s'avère possible, soit par raccordement à une ressource ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale pour délivrer de l'eau conformément au Code de la Santé Publique.
  - Être reliés à un réseau public d'assainissement, ou à un système d'assainissement autonome si une étude démontre :
    - o Que l'assainissement autonome constitue une solution satisfaisante sur le plan environnemental.
    - o Et que le raccordement au réseau public rend impossible l'équilibre financier du projet ou que l'assainissement autonome présente des avantages pour l'environnement.
  - Faire l'objet d'une étude spécifique visant à garantir leur bonne intégration dans l'environnement.
- **Les extensions des refuges existants dès lors que toutes les précautions sont prises pour garantir leur bonne intégration dans l'environnement ;**
- **Les nouveaux restaurants d'altitude ou les augmentations importantes des capacités d'accueil des restaurants d'altitude refuges dès lors qu'ils satisfont les critères suivants :**
- Être situés en dessous de 2 500 mètres d'altitude ;
  - Être justifiés par leur situation sur un circuit itinérant ou à un point de départ important pour la pratique de plusieurs activités.
  - Amener la garantie de leur bonne intégration dans l'environnement.

Le SCOT a par ailleurs décliné la trame verte et bleue à l'échelle communale (voir état initial de l'environnement).

Le SCOT est compatible ou a pris en compte l'ensemble des documents supra qui lui sont opposables ; la cohérence du PLU avec le SCOT entraîne la compatibilité ou la prise en compte de ces documents.

### **3.1.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Rhône Méditerranée**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constitue un cadre général, définissant les priorités et les orientations en matière de gestion et d'aménagement des eaux à l'échelle d'un bassin hydrographique.

Le nouveau SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 a été approuvé le 20 novembre 2015 et est entré en vigueur le 22 décembre 2015. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau.

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales :

- o OF0 : s'adapter aux effets du changement climatique ;
- o OF1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- o OF2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;

- OF3 : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- OF4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement des territoires et la gestion de l'eau ;
- OF5 : lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF6 : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux et des zones humides ;
- OF7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte des milieux aquatiques.

Le SDAGE est régi par les articles L.212-1 à L.212-2-3 du Code de l'Environnement. Il n'est pas opposable aux tiers mais aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents de planification tels que les SCOT, les PLU, les SRADDET (schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires).

### **3.1.3. La charte du Parc National de la Vanoise**

La Charte du Parc National de la Vanoise a été approuvée en conseil d'Etat par le décret n° 2015-473 du 27 avril 2015. Elle définit le projet du territoire pour les quinze années à venir. Elle concerne à la fois le cœur du parc et l'aire d'adhésion.

Saint-Martin-de-Belleville est la seule commune avec Peisey-Nancroix à avoir adhéré en 2015 à la charte de la charte du Parc National de la Vanoise. Par ce biais, elles adhèrent à un « projet collectif en faveur de la protection et du développement du territoire, et d'un mode de vie harmonieux et durable ».

Une convention d'application de Charte du Parc national de la Vanoise pour la période 2016-2020 a été signée par la commune Des Belleville le 30 avril 2016.

La charte identifie 12 objectifs pour le cœur du parc national, regroupés en 4 axes stratégiques :

- Préserver un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
- Favoriser l'accord entre les hommes et la nature ;
- Anticiper les évolutions et maîtriser leurs impacts sur le patrimoine ;
- Développer une politique d'accueil durable en espace protégé.

Ces objectifs visent à concilier l'accueil et l'exercice des activités humaines qui fondent une part du caractère du parc avec la préservation de cet espace remarquable.

La totalité du territoire de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville est présente dans le périmètre d'adhésion du parc. De plus, la signature de la charte du parc National soumet des obligations règlementaires en termes de mesures de protection, valorisation et de développement durable.

### **3.1.4. Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)**

Un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) est élaboré dans le département de la Savoie sur la période 2010-2016. Il assure la cohérence entre les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un programme local de l'habitat et celles menées dans le reste du département. Il suit les dispositions de l'article L.302-10 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Saint Martin de Belleville est situé dans le bassin d'habitat de la Tarentaise. Les enjeux et orientations n'ont pas été définis pour ce secteur.

## 3.2. Les documents à prendre en compte

### 3.2.1. Les documents régionaux

#### a. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil Régional le 19 juin 2014.

Il identifie les réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors d'importance régionale qui relient les principaux réservoirs.

8 enjeux ont été identifiés en région Rhône-Alpes :

- L'étalement urbain et l'artificialisation des sols : des conséquences irréversibles sur la fonctionnalité du réseau écologique ;
- L'impact des infrastructures sur la fragmentation et le fonctionnement de la trame verte et bleue ;
- L'accompagnement des pratiques agricoles et forestières pour favoriser une trame verte et bleue fonctionnelle ;
- L'impact des activités anthropiques sur la continuité des cours d'eau et leurs espaces de mobilité ;
- Les spécificités des espaces de montagnes en Rhône Alpes ;
- L'accompagnement du développement des énergies renouvelables ;
- L'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques et leur gouvernance ;
- Le changement climatique et son impact sur la biodiversité.

#### b. Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Le SRCAE Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté du préfet de région le 24 avril 2014.

Il détermine :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ;
- Les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ;

- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2050.

*c. Le plan régional d'agriculture durable (PRAD)*

Le PRAD a été approuvé le 24 février 2012 par le préfet de région Rhône-Alpes. Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le PRAD fixe les orientations stratégiques de l'Etat pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et les traduit en projets opérationnels.

L'objectif de ce plan est de permettre à l'agriculture et à l'agroalimentaire de répondre à un triple défi : le défi alimentaire, le défi territorial et le défi environnemental, dans un contexte socio-économique en changement.

Elaboré pour une durée de sept ans : 2012-2019, le PRAD fixe 4 enjeux pour la région :

- Intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins ;
- Améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels ;
- Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins ;
- Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions.

### **3.2.2. Les documents départementaux**

*a. La charte foncière agricole de Savoie*

Les acteurs départementaux gestionnaires du foncier ont signé la charte le 18 novembre 2011.

Ils se sont engagés sur trois objectifs en Savoie :

- Intégrer le foncier agricole stratégique dans le développement territorial » : il s'agit de prendre en compte les enjeux agricoles dès l'élaboration des documents d'urbanisme, en localisant et définissant le mode de gestion des espaces agricoles stratégiques tout en privilégiant des modes d'urbanisation plus économes en foncier.
- Garantir la pérennité du potentiel agricole » : la dimension économique de l'activité agricole est réaffirmée et l'avenir du foncier agricole est sécurisé au travers de différents outils comme la création de zones agricoles protégées (ZAP), de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) ou encore création de réserves foncières.
- Gérer l'espace agricole ». Les objectifs sont de favoriser la gestion collective de l'espace agricole, d'impliquer des exploitants agricoles dans des contractualisations multi-usages qui servent le territoire et de consolider le cadre juridique des locations de terres agricoles avec les collectivités.

### *b. Le schéma départemental des carrières (SDC)*

En Savoie, le schéma départemental des carrières a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2006.

Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites et constitue donc un document d'orientation pour la profession de l'industrie extractive et un instrument d'aide aux avis administratifs.

Les grandes orientations du schéma sont de :

- Promouvoir une utilisation économe des matériaux ;
- Privilégier les intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement ;
- Promouvoir les modes de transport les mieux adaptés ;
- Privilégier la remise en état, le réaménagement et la réhabilitation des carrières.

## **3.3. Dispositions particulières aux zones de Montagne**

### **3.3.1. Loi Montagne**

La commune de Saint-Martin-de-Belleville est classée en totalité en zone de montagne au sens de la loi du 9 janvier 1985. Des prescriptions particulières en matière d'urbanisation s'appliquent donc à la commune qui doit respecter les principes suivants :

- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- Protéger le patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace ;
- Maîtriser le développement touristique en respectant la qualité des sites ;
- Protéger les parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1 000 ha ;
- Interdire la construction de routes nouvelles au-dessus de la limite forestière ;
- Réaliser des aménagements touristiques importants dans le cadre de la procédure particulière dite des « unités touristiques nouvelles ».

En application des articles L.122-5 à 7 du code de l'urbanisme, la loi Montagne impose une urbanisation en continuité des enveloppes urbaines comme règle de base à l'urbanisation future de la commune tout en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées ainsi que l'existence des voies et des réseaux.

### **3.3.2. Chalets d'alpage**

La reconstruction, la restauration ou l'extension limitée d'un chalet d'alpage ou de bâtiments d'estive sont soumis à conditions définies à l'article L.122-11 du code de l'urbanisme et par l'obtention d'une

autorisation sous forme d'arrêté préfectoral, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

Selon l'article L.122-11 du code de l'urbanisme, cette disposition doit répondre à un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard et la destination doit être liée à une activité professionnelle saisonnière.

Selon l'article L151-11 du code de l'urbanisme :

« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

[...]

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

## 4. Les dynamiques démographiques

### 4.1. Evolution démographique

Depuis le début du siècle précédent, la population de Saint-Martin-de-Belleville a plus que doublé. Après une importante croissance entre 1975 et 1999, puis une petite régression entre 1999 et 2009, la croissance démographique de la commune a repris avec vigueur entre 2009 et 2014 avec une augmentation de 9%, soit une moyenne de + 1,7% par an :

	1968	1975	1990	1999	2009	2014
Population	1253	1664	2341	2532	2456	2673
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	7,5	10,0	14,0	15,1	14,7	16,0

**Figure 6 : évolution du nombre et de la densité de population de Saint-Martin de Belleville**

(Source : INSEE 2017)

Le « boom démographique » de la commune de Saint-Martin-de-Belleville a eu lieu dans les années 80. Le plan neige est à l'origine d'une augmentation du potentiel commercial de la commune qui devient plus attractive et gagne de nouveaux habitants.

La densité de population de la commune est particulièrement basse du fait de sa grande étendue. Elle est quatre fois moins élevée que la valeur observable à l'échelle départementale (16,0 hab/km<sup>2</sup> contre 70,8 hab/km<sup>2</sup>). Cela s'explique aussi par une organisation urbaine de villages le long d'un linéaire moyennement dense. La population bellevilloise est principalement installée sur la frange

Est du Doron de Belleville et l'absence quasi-totale d'habitation sur le reste de ce territoire très vaste (167,2 km<sup>2</sup>) est à l'origine de cette faible densité. Avec ses 2673 habitants, La commune abrite presque le tiers de la population totale des 7 communes formant la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (9297 habitants).

La croissance démographique qu'a connu Les Belleville est le résultat d'un solde naturel toujours positif sur la commune compensant le solde migratoire négatif sur la commune depuis le début du siècle.

	1968 à 1982	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
<b>Variation annuelle moyenne de la population</b>	3,6	1,1	2,8	0,8	0,0	0,9
<i>Due au solde naturel en %</i>	0,6	0,7	1,0	1,3	1,0	1,0
<i>Due au solde apparent des entrées et sorties en %</i>	3,0	0,4	1,8	-0,5	-1,0	-0,1
<b>Taux de natalité (‰)</b>	17,8	14,9	15,8	17,4	15,3	14,0
<b>Taux de mortalité (‰)</b>	12,0	7,8	5,9	4,9	5,3	4,1

**Figure 7 : Indicateurs démographiques sur la commune nouvelle des Belleville**

(INSEE)

Le taux de natalité des Belleville, bien qu'ayant tendancielleme nt diminué depuis 1968, a toujours été plus élevé que celui du département. Le taux de mortalité est très faible (4,1 % en 2015 contre 8,0% pour la Savoie).

Cela s'explique en partie par un phénomène d'exode des populations vieillissantes vers des villes plus importantes de fond de vallée. Les classes d'âges les plus élevées sont à la recherche d'un niveau de service et de confort adapté à leur situation et Sain-Martin-de-Belleville peine à leur offrir à cause de plusieurs facteurs dont :

- L'organisation urbaine éclatée aboutissant à une dépendance de la voiture
- Un déficit d'équipements et de structures médicalisées.

## 4.2. Répartition de la population

La population de Saint-Martin-de-Belleville se répartie par tranches d'âges de la manière suivante sur le territoire :

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>2673</b>	<b>100</b>	<b>2461</b>	<b>100</b>
0 à 14 ans	505	18,9	511	20,8
15 à 29 ans	435	16,3	416	16,9
30 à 44 ans	667	25,0	632	25,7
45 à 59 ans	644	24,1	576	23,4
60 à 74 ans	310	11,6	215	8,7
75 ans et plus	112	4,2	111	4,5

**Figure 8 : répartition de la population de Saint-Martin de Belleville par tranches d'âge**

(Source : INSEE)

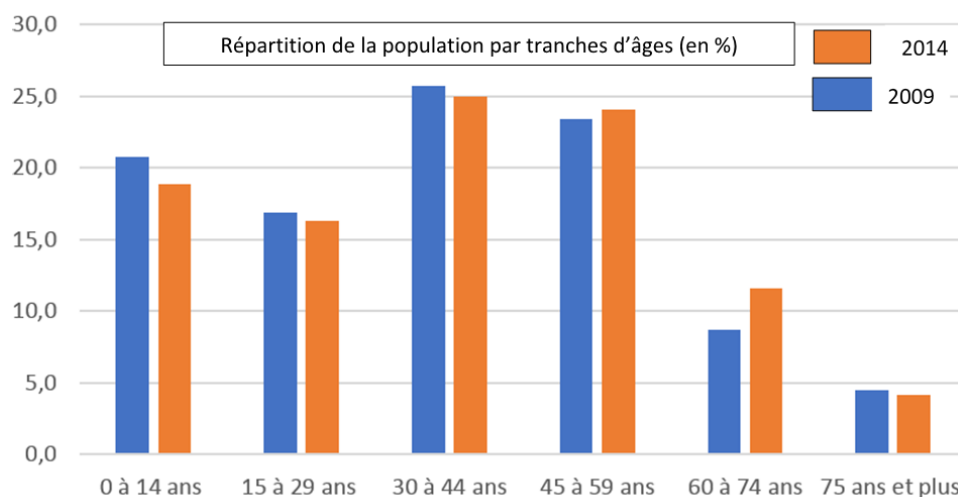
La répartition de la population de Saint-Martin-de-Belleville suit la tendance départementale pour la population âgée de moins de 30 ans.

La proportion de personnes âgées de 30 à 59 ans représente la moitié de la population communale. Elle est sensiblement plus élevée à Saint-Martin-De-Belleville (49,1%) qu'à l'échelle départementale (40,3%). Cette tranche d'âge, fortement représentée, est en lien avec une population très active, souvent professionnellement impliquée dans l'activité touristique de Saint-Martin-de-Belleville.

La population de plus de 60 ans est quant à elle sous représentée, elle est largement inférieure à Saint-Martin-de-Belleville (15,8%) qu'en Savoie (24,9%). Autrement dit, cette population est proportionnellement presque deux fois moins nombreuse à Saint-Martin-de-Belleville qu'à l'échelle départementale. Comme évoqué précédemment, cela s'explique à la fois par l'absence de structure spécialisée à destination des séniors et par un confort et une qualité de vie au quotidien de meilleure qualité dans des villes plus importantes (transports, infrastructures, services...).

Le projet de PLU devra donc proposer des solutions afin de d'orienter la commune vers un niveau de service et un cadre de vie propice pour conforter la présence des personnes âgées sur son territoire.





**Figure 9 : Evolution de la population par tranches d'âges**

(Source : Insee)

L'indice de jeunesse est de 1,5 ; il correspond au rapport entre la part des moins de 20 ans et la part des plus de 60 ans. Plus l'indice est supérieur à 1, plus la population est jeune et inversement : cet indice confirme donc la jeunesse de la population.

Entre 2009 et 2014, la part de personnes âgées de 44 ans à 74 ans a augmentée sur la commune de Saint Martin de Belleville. A contrario, la proportion des moins de 44 ans et de plus de 75 ans a quant à elle diminuée. Sur ces cinq années, on observe donc un léger vieillissement de la population.

#### 4.2.1. Répartition par âge et par sexe

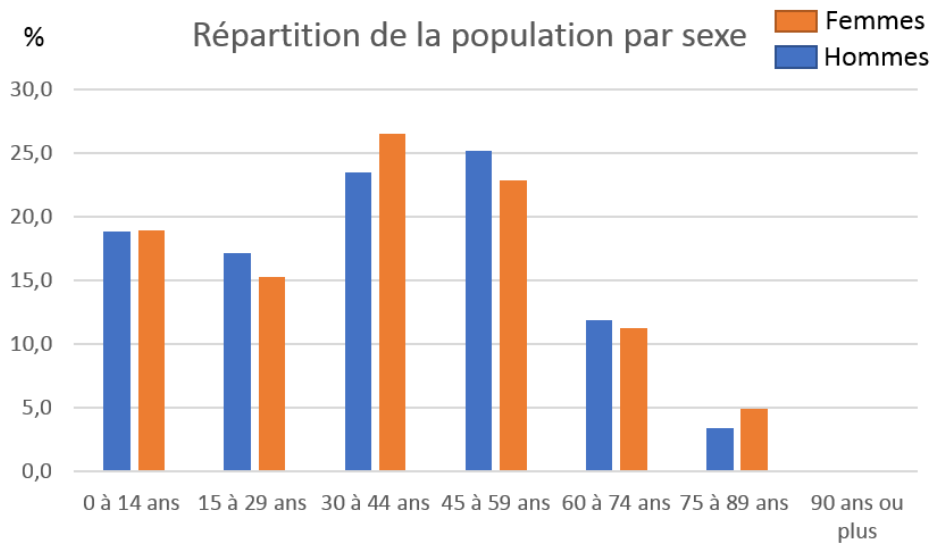
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>1388</b>	<b>100</b>	<b>1285</b>	<b>100</b>
0 à 14 ans	262	18,9	243	18,9
15 à 29 ans	238	17,1	197	15,3
30 à 44 ans	326	23,5	341	26,5
45 à 59 ans	350	25,2	294	22,9
60 à 74 ans	165	11,9	145	11,3
75 à 89 ans	47	3,4	63	4,9
90 ans ou plus	1	0,1	2	0,2
<hr/>				
0 à 19 ans	340	24,5	296	23,0
20 à 64 ans	911	65,6	844	65,7
65 ans ou plus	137	9,9	144	11,2

**Figure 10 :**

**Population par sexe et âge en 2014**

(Source : Insee)

En 2014, la population de Saint-Martin de Belleville est composée à 52% d'hommes :

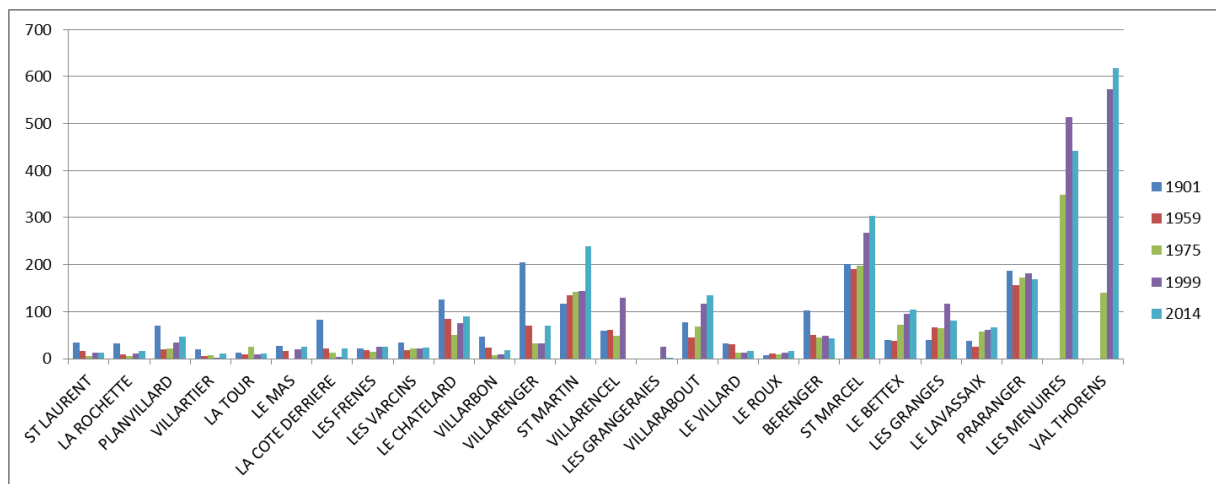


**Figure 11 : répartition de la population par sexe**

(Source : INSEE)

#### 4.2.2. Approche spatiale

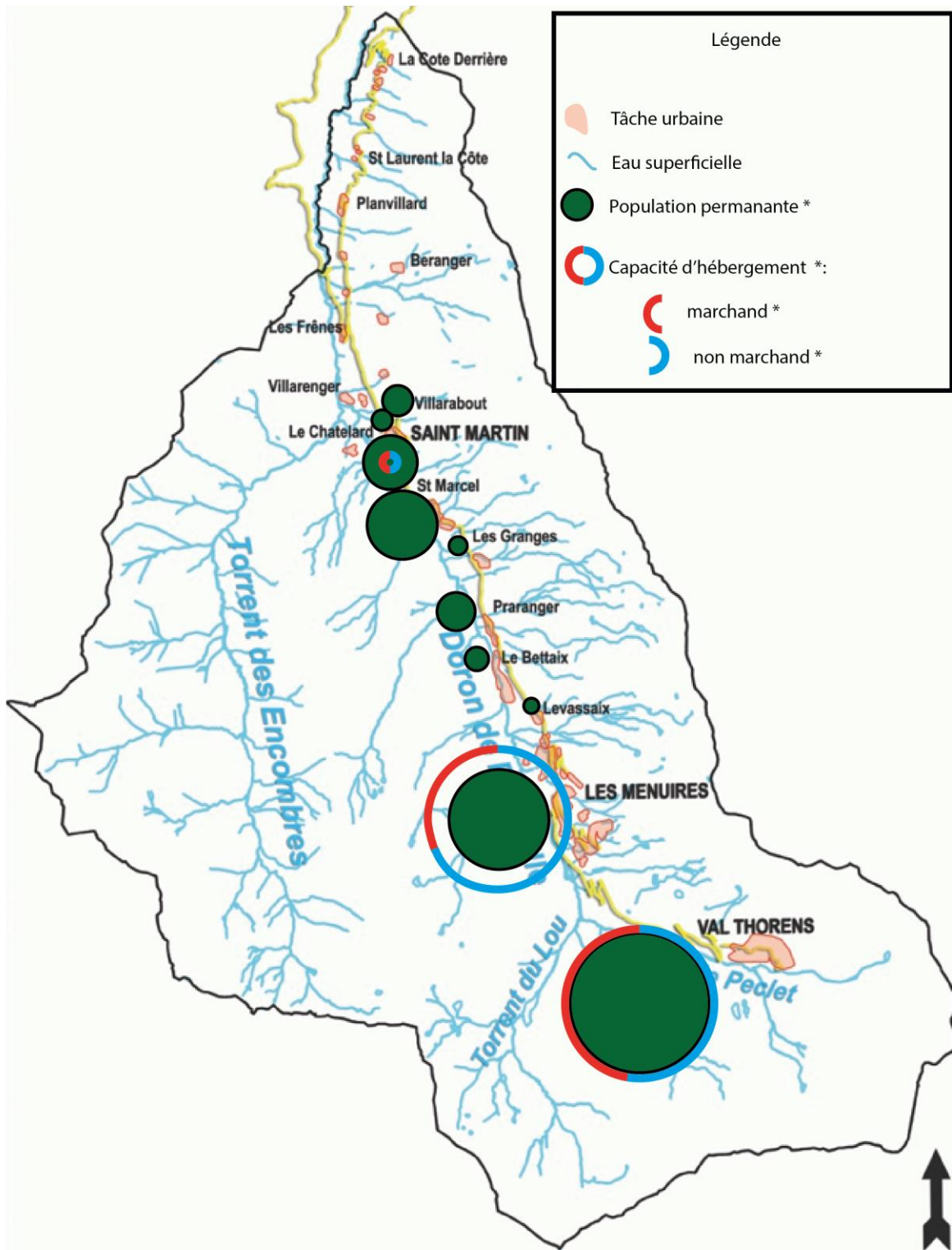
Plus localement, la population des différents villages, hameaux et stations a évolué de la manière suivante depuis le début du 20ème siècle :



**Figure 12 : Evolution de la population dans les villages et les stations**

(Source : données mairie 2014)

La population de Saint-Martin-de-Belleville est concentrée sur certains villages : en 2014, 86.2 % de la population permanente (hors population des deux stations) est localisée à Villarabout, Saint Martin de Belleville, le Chatelard, Saint Marcel, Les Granges, Praranger, le Bettaix et le Levassaux. En 2014, St Marcel reste le 1er hameau en termes de population permanente avec 303 habitants. Le chef-lieu, en cumulant Saint-Martin-de-Belleville et Villarencel, abrite 239 habitants permanents.



**Figure 13 : répartition de la population municipale 2014 et de la capacité d'hébergement touristique par secteurs**

*(Source : Données mairie)*

Dans les deux stations réunies, la population permanente est de 1058 habitants. La proportion de la population permanente à Saint Martin de Belleville habitant les stations (les Ménuires et Val Thorens) est donc de 40%.

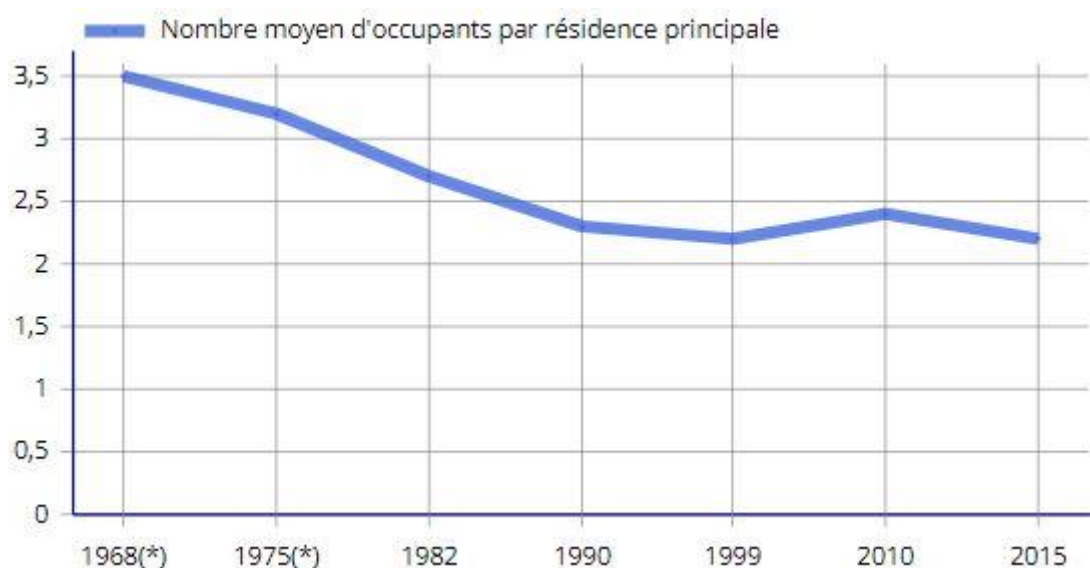
En termes de mobilité résidentielle, là aussi, la population de Saint-Martin-de-Belleville s'avère plus stable que ce qu'on observe au niveau du département : seulement 4,8% des Bellevillois habitaient dans une autre commune 1 an auparavant, contre 8,1% à l'échelle savoyarde.

Enfin, la capacité d'hébergement touristique est répartie à peu près équitablement entre Val Thorens et les Ménuires, la première bénéficiant d'un taux de lits marchands supérieur. La capacité d'hébergement touristique à Saint-Martin et dans les villages est plus limitée.

### 4.3. Caractéristique des ménages

En 2014, 1203 ménages fiscaux sont dénombrés sur la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville. Sur la commune nouvelle des Belleville, la taille moyenne des ménages a fortement diminué depuis 1968, passant de 3,5 occupants en moyenne par ménage à 2,2 occupants en moyenne par ménage en 2015 (INSEE). Si ce nombre a augmenté entre 1999 et 2010, il a ensuite chuté entre 2010 et 2015.

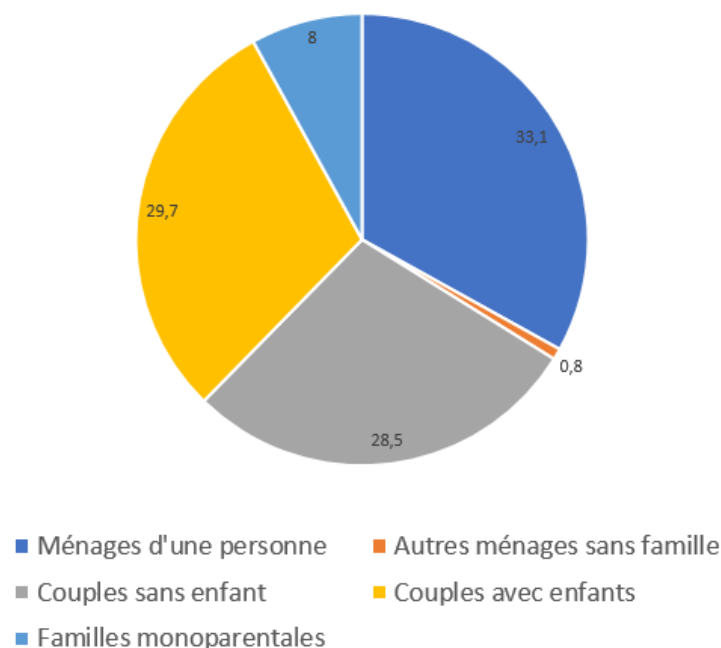
La diminution du nombre de personnes par ménages se rencontre aussi à l'échelle nationale. Les principales raisons sont la décohabitation, l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que l'évolution des structures familiales (familles recomposées ...).



**Figure 14 :** Evolution de la taille des ménages – Commune des Belleville

(Source : INSEE)

La présence d'enfants dans la composition des ménages diminue. Les couples sans enfants qui représentent 21,1% des ménages en 2009 les représentent en 2014 à hauteur 28,5%.



**Figure 15 : structure des ménages**

(Source : INSEE)

#### 4.4. Fluctuation saisonnière de la population

La population de la commune connaît des variations importantes notamment en saison hivernale. En effet, la commune déléguée de Saint Martin de Belleville montre un afflux important de population saisonnière en été et surtout en hiver. Environ 90 % des capacités d'accueil de la vallée des Belleville se concentrent sur deux sites d'altitude : Les Menuires et Val Thorens. Le reste se répartit entre le chef-lieu, devenu au fil des temps une station-village, et les hameaux. Le Bettaix est le seul village avec le chef-lieu à disposer d'un accès au domaine skiable.

En plus des touristes, le nombre de salariés saisonniers sur le territoire communal est estimé à 4 500 pour la saison d'hiver. Selon les branches d'activité, une proportion plus ou moins importante des saisonniers est domiciliée hors de la vallée. Pour eux se pose la question du logement en location. (Source : rapport UTN + actualisation ASADAC)

Le taux de remplissage moyen de la station sur toute la saison hivernale 2017 est d'environ 45% aux Menuires et de 52% à Val-Thorens (G2A), la pointe de fréquentation étant atteinte pendant les congés scolaires de février avec 70 à 72% de taux de remplissage tant aux Menuires qu'à Val Thorens. En hiver il y a donc une augmentation considérable avec un apport potentiel de 46 000 touristes en pointe, auquel il convient d'ajouter environ 4 500 employés saisonniers. La population permanente étant de 2 673 habitants, la population est multipliée par 20 sans compter l'apport en effectif de visiteurs journaliers.

Ces variations de population sont observées essentiellement pour les deux stations de ski mais également pour certains villages. Les villages les plus concernés sont Villarabout, Villarenger, Saint Martin de Belleville, Saint Marcel, les Granges, Praranger, le Bettaix et le Levassaix.

Le taux maximal de fréquentation observé – 70 à 72% en février – peut paraître faible ; en réalité, il est dans la fourchette habituellement observée de 70 à 80% (ce dernier taux étant le plus souvent observé lorsque la pointe de fréquentation se situe à Noël) ; les raisons en sont les suivantes :

- Une partie des résidences secondaires ne sont pas occupées chaque semaine des congés scolaires ; il y a donc en permanence des logements inoccupés ;
- Une partie des meublés est louée à la saison pour des employés saisonniers ; ces lits comptabilisés en lits touristiques sont considérés comme inoccupés par de touristes ;
- Enfin, une proportion significative des appartements compte moins d'occupants que de places disponibles.

## 4.5. Projections futures envisagées par le SDAEP

Source : Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Hameaux-Villages	Population	Répartition de la population 2017 (recensement 2014)	Projection de population future 2030
Le Levassaux	Permanente	67	95
	Touristique	500	550
	UGB	-	-
Praranger/ Le Betaix	Permanente	273	389
	Touristique	985	1 200
	UGB	22	22
Les Granges	Permanente	81	115
	Touristique	282	320
	UGB	62	62
Saint Marcel	Permanente	303	431
	Touristique	697	700
	UGB	99	99
Saint Martin/ Villarencel/ Les Grangeraias	Permanente	294	418
	Touristique	2 416	3 770
	UGB	16	16
Villarabout/ Le Villard	Permanente	240	342
	Touristique	269	350
	UGB	-	-
Villarbon/ Villarenger	Permanente	89	127
	Touristique	239	270
	UGB	23	23
Le Châtelard	Permanente	90	128
	Touristique	100	100
	UGB	59	59
Les Frênes à la Côte Derrière (yc Béranger/Le Roux)	Permanente	252	359
	Touristique	279	300
	UGB	179	179
Villarlurin	Permanente	320	380
	Touristique	20	20
	UGB	-	-
<b>Total population permanente</b>		<b>2 009</b>	<b>2 784</b>
<b>Total population touristique</b>		<b>5 787</b>	<b>7 580</b>
<b>Total UGB</b>		<b>460</b>	<b>460</b>
<b>Total population VILLAGES</b>		<b>7 796</b>	<b>10 364</b>
Val Thorens	Permanente	617	878
	Touristique (lits chauds)	16 955	21 250
	UGB	-	-
Les Ménuires	Permanente	441	628
	Touristique (lits chauds)	16 224	21 210
	UGB	-	-
<b>Total population permanente</b>		<b>1 058</b>	<b>1 506</b>
<b>Total population touristique</b>		<b>33 179</b>	<b>42 460</b>
<b>Total UGB</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total population STATIONS</b>		<b>34 237</b>	<b>43 966</b>
<b>Total pop permanente, VILLAGES + STATIONS</b>		<b>3 067</b>	<b>4 290</b>
<b>Total pop touristique, VILLAGES + STATIONS</b>		<b>38 966</b>	<b>50 040</b>
<b>Total UGB, VILLAGES + STATIONS</b>		<b>460</b>	<b>460</b>
<b>Total population, VILLAGES + STATIONS</b>		<b>42 033</b>	<b>54 330</b>

Figure 16 : UGB, population par secteurs et projection future

Source : SDAEP 2017

L'horizon futur de projection de population choisi est 2030 ce qui correspond à la portée d'un Schéma Directeur de manière générale (10 à 15 ans). Des projections à plus long terme présenteraient trop d'incertitudes.

Les estimations à Saint Martin tiennent compte du projet de grande résidence touristique (1000 résidents) dont la réalisation n'est pas assurée.

## 4.5. Synthèse et perspectives

### Ce qu'il faut retenir

**Une population géographiquement éclatée sur un tissu urbain multipolaire.**

**Une population en progression constante, sauf entre 1999 et 2010 où on observe une croissance nulle, du fait d'un solde naturel toujours positifs compensant un solde migratoire récemment négatif (entre 1990 et 2015). Le taux de natalité élevé est dû à un nombre important de jeunes ménages.**

**Une composition des ménages qui tend vers une diminution du nombre de personnes par ménage avec une forte augmentation des ménages sans enfants. Un tiers des foyers sont occupés par des personnes seules.**

**Une population saisonnière importante en particulier durant la période hivernale**

### Ce qui est en jeu sur le territoire

**Maintenir une commune attractive pour les jeunes ménages pour les inciter à rester sur la commune. Besoin de stabiliser une part de la population sur le plus long terme.**

**Développer des structures d'accueil pour les seniors et garantir un cadre de vie et un niveau de confort propice au maintien de la population âgée sur la commune.**

## 5. Les dynamiques résidentielles

La commune des Belleville est couverte par le Programme Local de l'Habitat (PLH) Cœur de Tarentaise. L'élargissement du champ d'application du PLH à la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville s'est fait en Automne 2015 lors de la révision du document qui est aujourd'hui en application jusqu'en 2021. L'objectif premier du document est la réhabilitation de l'habitat collectif ancien afin de garantir une certaine qualité de vie et une attractivité résidentielle face à la déqualification de l'habitat collectif ancien.

De plus, la commune est couverte par le Plan Départemental de l'habitat (PDH) de Savoie afin d'harmoniser les politiques en matière d'habitat menées à l'échelle communale et départementale.

Aussi, dans le cadre du nouveau SCoT Tarentaise-Vanoise, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la Tarentaise a été entreprise.

### 5.1. Structuration et caractéristiques du parc de logements

#### a) Structure du parc

A partir des années 1970, le boom immobilier impulsé en partie par le plan neige fait évoluer le parc de logement de manière brusque et significative. Entre 1968 et 1975, le parc de logement de Saint-Martin-de-Belleville est multiplié par plus de quatre. En 2013, on compte 9597 logements sur la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville.

	2013						
	Résidence principale		Résidences secondaires		Logements vacants		Total
<b>Savoie</b>	194211		93825	30,1%	24187	7,7%	312223
<b>CC Cœur de Tarentaise</b>	<b>4720</b>	<b>4697</b>	<b>8867</b>	<b>61,7%</b>	<b>788</b>	<b>5,5%</b>	<b>14375</b>
<b>Saint-Martin-de-Belleville</b>	1389	1341	7965	83,0%	243	2,5%	9597

**Figure 17 : structure du parc de logement**

(Source : Filocom 2013)

Les 13705 logements présents sur la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville se décomposent de la manière suivante :

- Seulement 1 389 résidences principales soit 14,5% du parc (32,8% sur la CCCT et 62,2% en Savoie)
- 7965 résidences secondaires soit 83% du parc (61,7% sur la CCCT et 30,1% en Savoie) ;



- Seulement 243 logements vacants<sup>1</sup> soit 2,5% du parc (5,5% sur la CCCT) dont 27% sont construits avant 1915;

Le parc de résidences secondaires de la CCTT est très largement concentré sur la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville (83% soit 7935 logements). En revanche, seul 14,5% (1389 logements) du parc de résidences principales intercommunal est situé sur la commune déléguée. (Filocom 2013, PLH page 33)

Le nombre de logements vacants se situe à un niveau très faible et stable. Il est communément admis qu'un taux de vacance compris entre 5 et 7% contribue à la fluidité du parcours résidentiel et à l'entretien du parc de logements. Le taux de logements vacants de Saint-Martin-de-Belleville est de 2,5%. Or, un taux situé en dessous de 5% est signe d'une certaine tension sur le marché pouvant générer des difficultés dans la rotation du parc. A Saint-Martin-de-Belleville, l'offre en logement est faible, la demande est élevée. Les loyers y sont donc élevés et le marché immobilier tendu.

### b) Statuts d'occupation

Les occupants des résidences principales sont majoritairement des propriétaires :

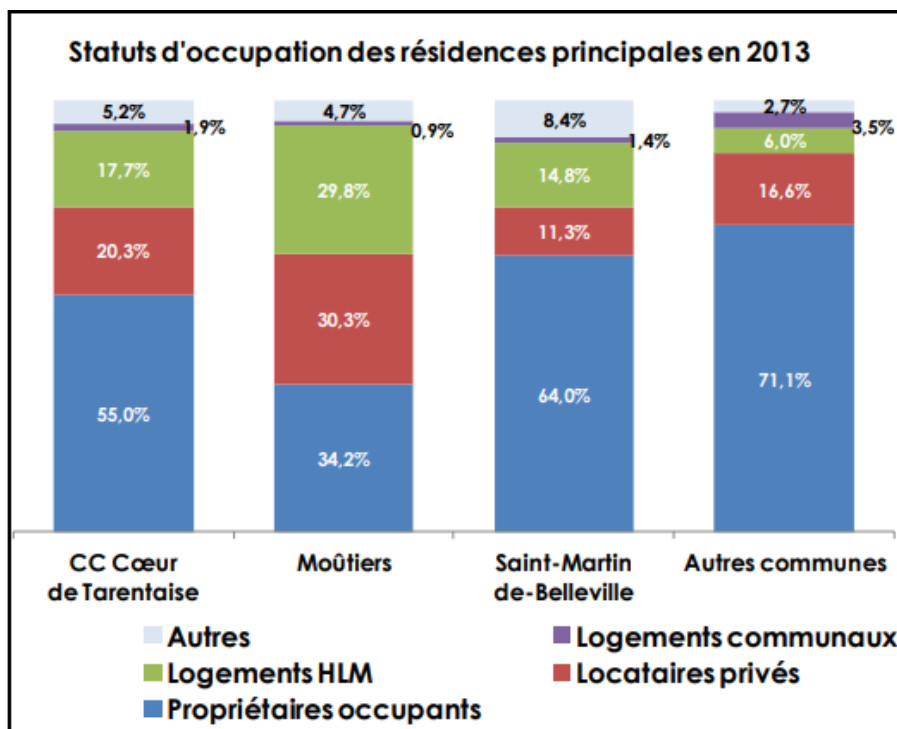


Figure 18 : Résidences principales selon le statut d'occupation

(Source : Filocom)

En effet, 64,0% des occupants de résidences principales à Saint-Martin-de-Belleville sont des propriétaires, suivant la tendance départementale (59% en Savoie). La part de locataires est 26,1% dont 14,8% sont des locataires de logement HLM (35,5% en Savoie dont 14,5% de logements en HLM). Le taux de 14,8% de logements sociaux est relativement élevé de la part d'une commune de moins de 3500 habitants, donc non soumise à la Loi SRU, et qui est soumise à une pression foncière

<sup>1</sup> Dans cette commune, le parc vacant recensé en 2013, qui pourrait à priori apparaître important en volume, correspond pour une large majorité à des logements à vocation touristique en vente ou déclarés inoccupés par leurs propriétaires auprès des services fiscaux. Aussi, un certain nombre de logement est déclaré comme inoccupé par leur propriétaire alors qu'il a une vocation touristique à occupation très marginale (lit froid).

considérable.

L'offre suffisante de logements sociaux est un enjeu important pour garantir une certaine mixité sociale dans une commune ou l'accèsion à la propriété n'est réservée qu'à une strate favorisée de la population à cause de la flambée des prix de l'immobilier.

Le PLU devra participer à favoriser l'accèsion à la propriété afin de garantir l'accès au logement à tout type de population et tout type de classe sociale à Saint-Martin-de-Belleville.

### c) Ancienneté du parc

Le parc de logement de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville est très récent :

	<1915	1915-1948	1949-1967	1968-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1998	> 1999
Savoie	17,5%	5,3%	15,1%	10,7%	10,4%	10,1%	11,4%	19,4%
CC Coeur de Tarentaise	20,7%	4,3%	13,8%	13,3%	13,0%	14,3%	8,7%	11,9%
Saint-Martin-de-Belleville	12,1%	Valeurs secrétisées		11,2%	18,6%	18,1%	12,7%	19,2%

**Figure 19: Age du parc de résidences principales en 2013**

(source : Filocom)

Le parc de résidences principales récent de la commune de Saint-Martin-de-Belleville constitue une exception à l'échelle intercommunale. En effet, seulement 12,1% des logements datent d'avant 1915 alors que 20,7% du parc de la CCCT a été construit avant cette même date.

Sur les 1389 résidences principales présentes à Saint-Martin-de-Belleville, 68 % datent d'après 1975 (40,9% à l'échelle de la Savoie).

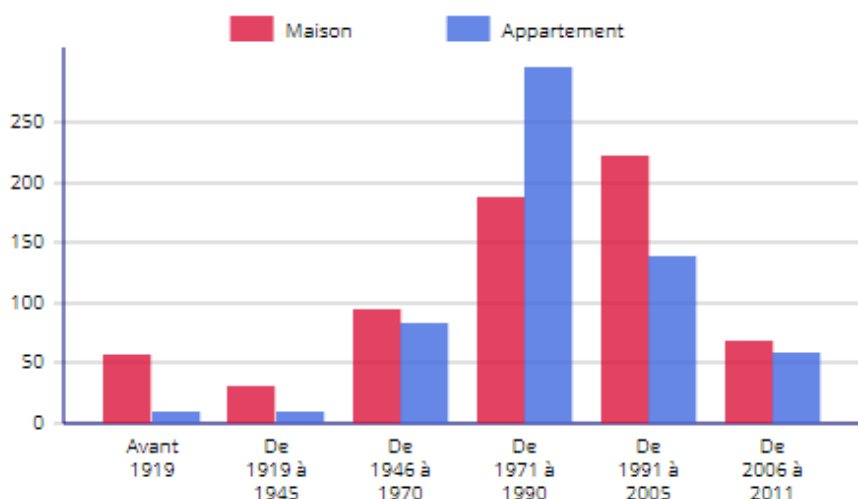
L'âge de construction médian des résidences principales est 1982. C'est l'âge médian le plus récent de la CCCT. A l'échelle intercommunale, le parc de résidences principales est en moyenne plus vieux de 10 ans (datant en moyenne de 1973).

### d) Typologies des logements

Le parc de logement global est composé à 89,2% d'appartements selon le recensement INSEE de 2014 (60,9% dans le département et 43,3% en France métropolitaine).

Ce taux de logement collectif élevé s'explique par la vocation touristique de la commune dont le l'essentiel des logements se trouve dans les stations (Val Thorens et Les Menuires) constituées essentiellement d'appartements compacts dans des immeubles collectifs de grande capacité destinés à l'activité touristique en lien avec la pratique des sports d'hiver sur la commune.

Le graphique suivant nous montre que, au niveau des résidences principales, le parc de logement est plus équilibré selon les différentes typologies (maisons et appartements) en fonction de leur période d'achèvement :



**Figure 20 : résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement**

(Source : INSEE)

L'équilibre entre maisons et appartements dans le parc de résidences principales est une originalité sur la commune qui possède la plupart de ses résidences principales dans les stations (Les Menuires et Val Thorens). A Tignes par exemple, 84,3% des résidences principales sont des appartements.

#### e) Taille des logements

Ces résidences principales sont composées en moyenne de 3,9 pièces. Plus précisément, le nombre de pièces par résidences principales est de 4,7 pour les maisons et de 3 pour les appartements, suivant la tendance départementale (Insee 2014).

En effet, les logements de cinq pièces ou plus représentent quasiment un tiers du parc de résidences principales sur la commune délégué de Saint-Martin-de-Belleville. Ce constat est une originalité pour cette commune qui possède une part importante de ses résidences principales dans les stations de type « intégrées » (Les Menuires et Val Thorens). Les stations de type « intégrées » sont connues pour avoir un parc de logements dont les résidences principales sont dotées d'un moins grand nombre de pièces. Seulement 5,4% des résidences principales sur la commune sont des studios d'une pièce. A titre d'exemple, un tiers des résidences principales (34%) de Tignes sont des studios d'une pièce.

Pour le chef-lieu et Saint Marcel, les deux villages présentant le plus grand nombre de logement, il est moins étonnant d'aboutir à ce type de constat. Les stations villages, de par leur typologie bâtie historique, ont un parc de logements pourvu d'un plus grand nombre de pièces. Une station village comme Valmorel par exemple a un parc de résidences principales présentant les mêmes caractéristiques en termes de nombre de pièces que le Chef-Lieu ou encore Saint-Marcel.

## 5.2. Evolution du par cet dynamiques de construction

Source : PLH CCCT 2014 (Filocom)

A Saint-Martin-de-Belleville, sur la période 2009-2013, le parc progresse en moyenne de +1.6%/an (1,4% sur la CCCT et 1,2 sur le département).

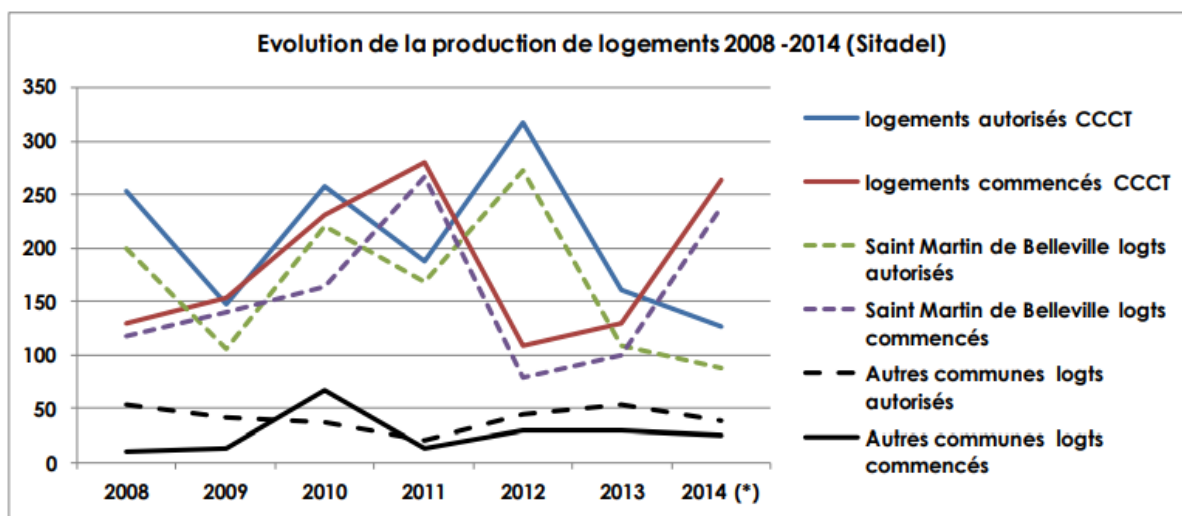
Cette croissance est principalement alimentée par l'augmentation du parc de résidences secondaires (+647 logements essentiellement en constructions neuves) alors que le parc vacant diminue fortement. Cette progression du parc de résidences secondaires alimente à elle seule 86% de la croissance du parc de logements dans la CCCT de 2009 à 2013.

	Résidence principale			Résidences secondaires			Logements vacants			Total		
	2009	2013	Evol.99-13 moy.	2009	2013	Evol.99-13 moy.	2009	2013	Evol.99-13 moy.	2009	2013	Evol.99-13 moy.
SAVOIE			1,1%			1,3%			1,8%			1,2%
CC Coeur de Tarentaise	4697	4720	0,1%	8151	8867	2,1%	776	788	0,4%	13624	14375	1,4%
Saint-Martin-de-Belleville	1341	1389	0,9%	7318	7965	2,1%	337	243	-7,9%	8996	9597	1,6%

**Figure 21: Evolution du parc de logement 2009-2013**

(Filocom 2013)

Les données SITADEL (associés dans les permis de construire et sur les mises en chantier de logement) montrent que Saint-Martin-de-Belleville est concerné par 80% des logements autorisés et 85% des logements commencés de la CCCT :



**Figure 22 : Evolution de la production de logements 2008 -2014**

(Sitadel)

### 5.3. Le marché locatif privé

Sur la commune déléguée de Saint Martin de Belleville, 157 logements sont sur le marché locatif privé, soit 11% des 1389 résidences principales. Cela représente 16% du parc locatif privé à l'échelle intercommunale :

	Locataires privés en 2013	
CC Coeur de Tarentaise	956	100%
Saint-Martin-de-Belleville	157	16%

**Figure 23: Nombre de locataires privés en 2013**

(Filocom)

L'offre locative privée de la commune est faible et très chère. L'activité du marché de la location en résidence principale (« a l'année ») est très limitée car l'offre locative proposée est particulièrement rare, et souvent de particulier à particulier (très peu de logements loués à l'année gérés par les agences locales).

A Saint-Martin-de-Belleville, les niveaux de loyers sont en moyenne supérieurs à 12Euros/m<sup>2</sup> selon les agents immobiliers locaux (8,5 Euros/m<sup>2</sup> à Moutiers).

La taille moyenne des logements sur ce marché est de 61 m<sup>2</sup>, suivant la tendance départementale (61,5m<sup>2</sup>) et intercommunale (59,6m<sup>2</sup>).

A Saint-Martin-de-Belleville, le parc locatif privé, bien qu'en majorité constitué de logements collectifs, regroupe une part de moyens et grands logements plus importante : 32% de 3 pièces, 17% de 4 pièces et 10% de 5 pièces.

De plus, une des observations à l'issue de l'élaboration du PLH de la CCT a été que le parc de logement locatifs privés de la Communauté de Commune est relativement énergivore. Or, le niveau de performance énergétique est devenu un élément important du choix des candidats à la location : les agents immobiliers constatent ainsi que les logements les plus énergivores sont désormais logiquement de plus en plus difficiles à louer, notamment ceux équipés en chauffage électrique (ce mode de chauffage, couplé avec une isolation peu performante, est en moyenne le plus énergivore).

#### 5.4. Le marché de l'accèsion à la propriété

Le marché de l'accèsion à Saint-Martin-de-Belleville est dominé par le marché de résidence secondaire, avec des prix globalement très élevés, sous la pression de la demande.

Il existe une forte dispersion des prix selon l'ancienneté, la taille, la localisation, les formes d'habitat, le standing des logements. En appartements anciens, les prix débutent à 3000€/m<sup>2</sup> aux Menuires dans les immeubles, à 4000€ à Val Thorens. A Saint Martin, les prix débutent à partir de 5000€/m<sup>2</sup> dans des petits collectifs ou gros chalets. A titre de comparaison, les prix pour de l'ancien collectif à Moutiers se situent en dessous de 1500€/m<sup>2</sup>.

Les logements individuels à la vente sont rares et extrêmement chers.

En moyenne, les prix du marché de l'accèsion à Saint Martin de Belleville sont autour de :

- Chef-Lieu : 5 500€/m<sup>2</sup> pour les appartements et 6 300€/m<sup>2</sup> pour les maisons ;
- Les Menuires : 5 600€/m<sup>2</sup> pour les appartements et 6 300€/m<sup>2</sup> pour les maisons ;
- Val-Thorens : 5 600€/m<sup>2</sup> pour les appartements et 6 300€/m<sup>2</sup> pour les rares maisons.

Du fait de ces niveaux de prix, les possibilités d'accèsion à la propriété sont limitées pour la majorité des résidents permanents. Seuls certains logements en collectif, un peu plus mal positionnés sur le marché de la résidence secondaire (anciens ou éloignés des pistes par exemple), sont potentiellement accessibles. Ce marché de « repli » est toutefois souvent constitué de logements de petite et moyenne taille, moins adaptés à la demande de familles.

Afin de faire face aux pressions foncières et garantir un marché de l'immobilier accessible la commune a mis en place depuis une vingtaine d'années une politique de lotissements communaux avec des lots viabilisés vendus à prix minoré par rapport au marché (exemple lotissement Villarabout).

Le PLU devra participer à garantir une capacité d'accèsion à la propriété pour toutes les classes sociales afin d'attirer des populations jeunes et diversifiées sur le territoire communal. Depuis la loi Engagement National pour le Logement (ENL) de 2006, le PLU peut prévoir l'institution d'une nouvelle servitude de logements locatifs accessibles. **Cette procédure permet donc à une commune**

de développer sur son territoire des logements locatifs aidés sans pour autant maîtriser le foncier sur lequel les logements seront produits.

Ensuite, la commune, à travers son droit de préemption urbain (DPU) pourra mettre en place des stratégies de réserves foncières pour des programmes liés à l'habitat.

## 5.5. Logements vacants

Source : PLH

L'INSEE recense 127 logements vacants en 2014 à Saint-Martin-de-Belleville ; c'est beaucoup moins que dans les années 70 où l'INSEE en avait comptabilisé jusqu'à 700. Cela s'explique par la conversion de ces logements vacants en logements « touristiques ». Ces logements vacants sont aujourd'hui soit des résidences secondaires inoccupées assimilées par erreur à des logements permanents, soit des résidences neuves avec des appartements en attente de livraison. En 2014, les logements vacants représentent environ 10% des résidences principales, mais moins de 1% du nombre total de logements.

	<1915	1915-1948	1949-1967	1968-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1998	> 1999
<b>CC Coeur de Tarentaise</b>	<b>35,7%</b>	<b>4,6%</b>	<b>9,1%</b>	<b>13,3%</b>	<b>10,9%</b>	<b>10,7%</b>	<b>6,6%</b>	<b>9,1%</b>
<b>Moûtiers</b>	32,3%	5,4%	10,5%	14,8%	14,8%	13,4%	4,0%	4,8%
<b>Saint-Martin-de-Belleville</b>	29,7%	2,1%	2,1%	10,5%	12,6%	12,1%	13,0%	18,0%
<b>Autres communes CCCT</b>	51,5%	6,4%	15,8%	14,0%	0,0%	2,9%	3,5%	5,8%

Figure 24 : Age du parc des logements vacants

Source : PLH (Filocom 2013)

C'est parmi les logements les plus anciens que l'on trouve le plus de logements vacants (30% des logements vacants ont plus de 100 ans) mais aussi dans les plus récents (18% des logements vacants ont moins de 15 ans). Les premiers sont des logements anciens dans les villages et présentent un enjeu de réhabilitation. Les seconds sont des petits logements (studios cabines, studios, type 1), situés principalement aux Ménuires, qui répondent moins qu'avant à la demande d'une clientèle qui a rapidement évolué sur un marché devenu mature : il s'agit pour l'essentiel de logements touristiques en vente.

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6et+ pièces
<b>Savoie</b>	25,0%	24,6%	24,7%	16,2%	6,1%	3,4%
<b>CC Coeur de Tarentaise</b>	<b>21,6%</b>	<b>25,0%</b>	<b>24,2%</b>	<b>21,2%</b>	<b>5,1%</b>	<b>2,9%</b>
<b>Moûtiers</b>	13,0%	25,7%	28,6%	24,9%	6,6%	1,1%
<b>Saint-Martin-de-Belleville</b>	31,0%	28,5%	15,1%	17,2%	2,1%	6,3%
<b>Autres communes</b>	27,3%	18,6%	27,3%	18,6%	5,8%	2,3%

Figure 25: Taille du parc de logements vacants

Source : PLH (Filocom 2013)

## 5.6. Logements sociaux

Source : Site des Belleville et PLH

Deux acteurs œuvrent en faveur du logement social sur la commune des Belleville :

- L'AGIBEL : association gérée par la commune
- L'OPAC de Savoie

Les principales résidences de logements sociaux sont :

- Au Chef-Lieu :
  - Le Koutière gérée par l'OPAC
- Aux Menuires
  - L'Estiva, Les Laurentides, Le Triolet qui sont gérés par l'OPAC
  - Le Viaz, le Bachal, Mairie-Galante qui sont gérés par l'Agibel des Menuires
- A Val-Thorens
  - Les Arolles A et B gérés par l'Agibel
  - Les Arolles C réservés aux saisonniers (gendarmes et policiers)
  - La Crintalia gérée par l'Agibel
  - Le Gébroulaz, la Saponaire, La Valériane gérés par l'OPAC
  - Le Manaslu (réalisé 2017, comportant 89 logements, non pris en compte dans le tableau ci-dessous)

Au total, la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville abrite 259 logement locatifs sociaux en 2013, soit 19% de son parc de résidences principales :

commune	Nombre de logements locatifs sociaux	OPAC SAVOIE	SAVOISIENNE HABITAT	VAL SAVOIE HABITAT	SEMCODA	Parc de résidences principales (2013 filocom)	Taux de logements locatifs aidés
FONTAINE LE PUIT	0					64	0%
HAUTECOUR	0					141	0%
MOUTIERS (*)	688	547	23	118		1793	38%
NOTRE DAME DU PRE	0					153	0%
SAINT JEAN DE BELLEVILLE	4	4				249	2%
SAINT MARCEL	70	22			48	305	23%
SAINT MARTIN DE BELLEVILLE	259	259				1389	19%
SALINS LES THERMES	15	15				472	3%
VILLARLURIN	0	0				154	0%
<b>TOTAL CCCT</b>	<b>1036</b>	<b>847</b>	<b>23</b>	<b>118</b>	<b>48</b>	<b>4720</b>	<b>22%</b>

Figure 26 : Le parc locatif social en 2015 dans la CCCT (logements familiaux)<sup>2</sup>

Source : PLH

<sup>2</sup> Remarques : les données présentées concernent le recensement du parc locatif aidé ayant bénéficié de Financements publics (aides à la pierre sous forme de prêts et subventions : par exemple financement PLUS).

**Le bâtiment « le Manaslu », finalisé en 2017 à Val Thorens, compte 89 logements ce qui porte le nombre total de logements locatifs sociaux sur la commune à : 1036+89=1125.**

## 5.7. Logements saisonniers

*Source : Convention Etat*

### 5.7.1. Les employés saisonniers

Le nombre de saisonniers de Saint Martin-de-Belleville, Les Menuires et Val Thorens est évalué à environ 4 798 personnes en pleine saison hivernale. Ils sont repartis comme suit :

- 12.5 % à St Martin de Belleville
- 37% aux Menuires
- 50.5% à Val Thorens

L'âge moyen des saisonniers est de 35 ans. Les locaux étant en général plus âgés. Les non locaux sont souvent célibataires ou en couple, plus rarement avec enfants. La plupart sont français (90%) et sont originaires de toutes les régions. Les plus représentées étant d'Auvergne-Rhône-Alpes (19%), de Bretagne (15%), d'Occitanie (15%), de Nouvelle-aquitaine (12 %) et de PACA (7 %).

La part des emplois privés est de 78 % pour 14 % d'indépendants (la plupart étant moniteurs de ski) et 8 % dans le public.

Les métiers de la neige (moniteurs, pisteurs-secouristes, remontées mécaniques) sont les mieux rémunérés et sont souvent occupés par des locaux fidélisés depuis plusieurs années. Ils représentent 30% des postes. Le logement est plus rarement proposé dans ces domaines d'activité.

L'Hôtellerie et la restauration (cuisine, service, réception, ménage, maintenance) représentent 55 % des postes saisonniers. Ils sont la plupart du temps logés et pourvu par des non locaux (98 %). Le « turnover » est important. Leur salaire est souvent proche du SMIC (hors postes à responsabilités).

Les autres métiers (15 %) comprennent la vente/commerce, la santé, l'animation, le déneigement, le service aux entreprises, etc. Ils sont souvent logés et proche du salaire minimum également.

Plus de 30% environ sont originaires et habitent la vallée ou le bassin de vie à l'année. Ces saisonniers locaux ont besoin de logements à l'année. Environ 70% des postes saisonniers sont logés, la plupart en colocation et en station.

L'été, il y a beaucoup moins de saisonniers. Ils sont estimés à environ 500. Les besoins en hébergements sont donc beaucoup moins importants et 95% des offres d'emploi sont logées. Les personnes sans logement trouvent à des tarifs abordables pour l'été.

Le secteur des commerces et de la restauration, dont la plupart des saisonniers est originaire de communes hors du Département, est celui qui connaît les plus grandes difficultés. Une enquête de la CCI de Savoie auprès des employés de commerce, hôtellerie et restauration (80 % des entreprises questionnées sont de Tarentaise) montre que 80 % des entreprises connaissent des difficultés de recrutement liées en partie aux difficultés de logement.



## 5.7.2. L'offre de logements saisonniers

### a) Saisonniers locaux

De nombreux programmes ont vu le jour pour permettre l'accèsion à la propriété (lotissements, appartements, réhabilitations, etc.) et des logements sociaux sont présents sur le territoire. La commune fait depuis longtemps un important travail afin d'offrir un logement à ses travailleurs saisonniers. L'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) possède et gère les logements suivants :

A Val Thorens :

- Bâtiment « La Saponaire » : 40 logements
- Bâtiment « La Valériane » : 50 logements
- Bâtiment « Le Gébroula » : 50 logements
- Bâtiment « le Manaslu » : 89 logements

Aux Menuires :

- Bâtiment « L'Estiva » : 50 logements
- Bâtiment « Les Laurentides » : 30 logements
- Bâtiment « Le Triolet » : 26 logements

A St Martin de Belleville :

- Bâtiment « Le Koutère » : 13 logements

### b) Saisonniers non locaux

70% des saisonniers sont extérieurs au territoire et nécessitent donc une solution d'hébergement durant la saison.

La mairie, via différents partenaires, a depuis plusieurs années mis en place 7 bâtiments destinés à cet effet :

A Val Thorens :

- Bâtiment « Le Crintalia » (SAS) : 124 logements
- Bâtiment « Les Arolles A et B » (Mairie) : 127 logements
- Bâtiment « Les Arolles C » (OPAC) : 26 logements

Aux Menuires :

- Bâtiment « La Viaz » (OPAC) : 81 logements
- Bâtiment « Le Bachal » (OPAC) : 50 logements
- Bâtiment « La Marie Galante » (OPAC) : 21 logements

L'ensemble de ces logements représente environ 1400 lits saisonniers. Les employeurs peuvent en bénéficier pour proposer des postes logés.

De la même manière, des bâtiments ont été construits par des sociétés privées :

- Bâtiment « Le Perce-Neige » (SCI Hudry) : 51 logements (de 20m<sup>2</sup> à 50m<sup>2</sup>)
- Bâtiment le « Val Roc » (Club Med) : 187 chambres + 43 (incluses dans le bâtiment principal de résidence touristique)

En outre, depuis 2010, la municipalité propose aux saisonniers (qui le souhaitent) la possibilité d'être hébergé dans leur camping-car/camion aménagé sur une aire agencée à cet effet (déneigement, électricité, bungalow sanitaire, eau, etc.). Ces services leur sont rendus par la municipalité en échange d'un loyer. Il y a 15 emplacements sur cet espace. En général, entre 20 et 30 saisonniers y vivent durant la saison d'hiver.

Par ailleurs, les employeurs disposant de locaux assez grands (hôtels, résidences, etc.) proposent l'hébergement à leurs saisonniers. Certains acquièrent des appartements dans le parc privé ou lors de projet d'accession à la propriété, notamment par l'intermédiaire de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS). Enfin, Action Logement Services est intervenu dans la construction de 133 lits aux Menuires (61 AGIBEL et 82 avec SCI Hudry). A Val Thorens, 104 lits ont été créés avec deux sociétés (SCI KJP Immo et SCI Valou).

Pour récapituler, voici le tableau des besoins couverts par les hébergements à destination unique des saisonniers et/ou sociaux. Il sont classés selon les années de mise en fonctionnement des bâtiments **(à noter que le tableau suivant ne tient pas compte du bâtiment « le Manaslu » réalisé en 2017 à Val Thorens, qui compte 89 logements) :**

Bailleur	Gestionnaire	Studio/T1/T1 bis	T2/T2 bis	T3	T4	T5	Autre	TOTAL	Nom Batiment	Lieu	Année
OPAC	OPAC	15	8	15	9	3	0	50	L'Estiva	Menuires	1975
OPAC	OPAC	18	6	19	7	0	0	50	Le Gebroula	Val Thorens	1976
OPAC	AGIBEL	71	10	0	0	0	0	81	La Viaz	Menuires	1981
Mairie	AGIBEL	88	5	0	0	0	0	93	Arolles A	Val Thorens	1982
Mairie	AGIBEL	26	8	0	0	0	0	34	Arolles B	Val Thorens	1985
OPAC	OPAC	8	21	17	4	0	0	50	La Valériane	Val Thorens	1985
SETAM	SETAM	2	0	0	0	0	0	2	L'Olympic	Val Thorens	1985
OPAC	OPAC	0	2	15	9	0	0	26	Le Triolet	Menuires	1986
OPAC	OPAC	0	0	19	11	0	0	30	Les Laurentides	Menuires	1987
SETAM	SETAM	0	24	0	0	0	0	24	L'Arche	Val Thorens	1987
OPAC	OPAC	5	8	20	5	2	0	40	La Saponaire	Val Thorens	1996
SAS	AGIBEL	119	5	0	0	0	0	124	Crintalia	Val Thorens	2000
OPAC	AGIBEL	26	0	0	0	0	0	26	Arolles C	Val Thorens	2002
SETAM	SETAM	0	0	5	0	0	0	5	La Boucle	Val Thorens	2003
SAS	Propriétaires	0	42	0	0	0	0	42	Les Pionniers	Val Thorens	2006
OPAC	AGIBEL	31	0	0	0	0	0	31	Marie-Galante	Menuires	2007
SCI Hudry	SCI Hudry	16	0	32	1	1	0	50	le Perce-Neige	Menuires	2008
Mairie	Mairie	0	0	0	0	0	15	15	Parking de la Planche	Menuires	2010
OPAC	OPAC	3	10	0	0	0	0	13	Le Koutère	St Martin	2011
OPAC	AGIBEL/Belambra	0	45	5	0	0	0	50	Le Bachal	Menuires	2013
Club Med	Club Med	0	0	0	0	0	187	187	Le Val Roc	Val Thorens	2013
SAS	Propriétaires	0	45	10	8	1	0	64	Grand Cairn	Val Thorens	2013
<b>TOTAL</b>		<b>428</b>	<b>239</b>	<b>157</b>	<b>54</b>	<b>7</b>	<b>202</b>	<b>1087</b>			

## Figure 27 : Evolution du nombre de logements saisonniers

(Source : Convention SMB / Etat – Logements saisonniers)

Tous ces bâtiments se situent en station, la plupart permettent aux personnes hébergées d'aller travailler sans véhicule. Les plans des stations en annexes indiquent les emplacements exacts des bâtiments.

Ainsi, en totalité, environ 80% des emplois proposés par les employeurs comprennent une solution de logements et 20% environ d'offres d'emplois sont « non logés ».

**En conclusion**, 3360 saisonniers originaires de l'extérieur du territoire nécessitent une solution d'hébergement lors de la saison hivernale (70% de 4798 personnes). Les solutions existantes couvrent ce besoin à hauteur de 70 % entre les 1400 places dans les foyers saisonniers publics, 350 lits proposés à la location dans le parc privé et 15 emplacements de camping-car (30 personnes). Ce taux de couverture des besoins ne considère pas les initiatives des employeurs disposant de locaux assez grands (hôtels, résidences, etc.) qui proposent l'hébergement à leurs saisonniers. En considérant les saisonniers locaux et non locaux et dans l'objectif d'améliorer significativement les conditions d'hébergements (notamment les colocations surpeuplées), les besoins de lits saisonniers supplémentaires sont estimés à 200 à Val Thorens et 100 aux Ménuires.

Pour l'été, les tarifs du parc privé et la disponibilité importante des appartements AGIBEL ne nécessitent pas d'actions particulières.

Les acteurs locaux relèvent beaucoup de situations de travailleurs saisonniers qui pouvaient trouver dans les communes de vallée, faute d'offre suffisante et accessible dans les stations, des solutions « à défaut » en logements meublés dans les communes de vallée (et notamment Moûtiers), quelques fois dans des conditions de confort voire de décence plus que précaires.

## 5.8. Les dispositifs mis en place par la commune concernant l'habitat

Source : bulletin municipal

La SEM renov' est une société d'économie mixte créée afin de traiter la rénovation de l'immobilier de loisirs sur l'ensemble du territoire des Belleville. Elle pilote et entreprend plusieurs actions sur le territoire communal :

- Le dispositif ORIL (opération de rénovation de l'immobilier de loisirs)

Elle accompagne les propriétaires dans les démarches de rénovation de leur appartement. Une subvention (jusqu'à 10 500 €, sous conditions) leur est apportée par la commune Les Belleville et les sociétés de remontées mécaniques (SEVABEL pour Les Menuires/ Saint-Martin de Belleville et SETAM pour Val Thorens). Initiée en 2003, cette opération est reconduite cette année pour 5 ans. 410 propriétaires ont déjà été aidés, soit environ 2 000 lits rénovés, pour un montant global de 2 650 000 €.

- Le classement en meublé de tourisme

Elle est habilitée pour classer les meublés. Elle délivre l'attestation de classement en meublés de tourisme permettant de bénéficier d'un abattement fiscal de 71%.

- Des avantages

En 2016/2017, 450 propriétaires disposant d'un label en vigueur et ayant justifié d'au moins 5 semaines de location l'hiver précédant ont bénéficié d'avantages :

- 58 260 € de bons distribués, cessibles à leurs clients : un geste commercial pour les fidéliser !
- 155 partenaires offrent de nombreuses réductions

## 5.9. Le succès du dispositif ORIL

Le dispositif ORIL (Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir) qui permettent aux communes de cofinancer la réhabilitation d'appartements détenus par des particuliers a fait ses preuves sur la commune de Saint Martin de Belleville en permettant la rénovation de 40 à 50 appartements par ans.

Le dispositif a initiée par la commune en 2003 se poursuit aujourd'hui.

A Saint Martin de Belleville, il permet de valoriser le patrimoine privé en octroyant des subventions conséquentes (6 000 € pour les 20 premiers m<sup>2</sup> et 150 €/m<sup>2</sup> supplémentaire – plafonné à 50 m<sup>2</sup>).

Le propriétaire bénéficié de divers avantages : possibilité d'occupation par le propriétaire, attribution automatique du Label en Flocons, possibilité de sortir du système à tout instant (remboursement des subventions au prorata temporis).

Pour le propriétaire doit, en contrepartie, s'engager à :

- Effectuer des travaux pour un montant minimum de 6 000 € HT ou par des professionnels pour un montant minimum de 10 000 € HT ;
- Respecter le Cahier des Charges, document de référence détaillant les critères de rénovation ;
- Confier la gestion locative à un professionnel de l'immobilier pendant 9 ans (changement de prestataire possible pendant la durée de l'engagement) ;
- Laisser le meublé ouvert à la location 12 semaines par hiver.

## 5.10. Synthèse et perspectives

### Ce qu'il faut retenir

**En 2014, la commune comptait 9597 logements (Filocom 2013) dont :**

- **1389 résidences principales (14,5% du parc de logement)**
- **7965 résidences secondaires (83% du parc)**
- **243 logements vacants (2,5% du parc)**

**Un parc récent mais construit de manière hétérogène et demandant à être réhabilité sur certains secteurs (Les Menuires en particulier)**

**89,2% de logements collectifs**

**31,8% sont locataires de leur résidence principale**

**17,3% sont locataires d'un appartement HLM**

**Un marché de l'immobilier très cher (locatif et accession) en raison d'une offre rare et d'une demande élevée :**

**-Marché locatif privé : plus de 12€/ m<sup>2</sup>**

**-Marché de l'accession à la propriété : 5 600€/m<sup>2</sup> pour les appartements et 6 300€/m<sup>2</sup> pour les maisons**

**Une accession à la propriété difficile à Saint-Martin-de-Belleville. Les prix et les types de logements ne sont pas forcément adaptés à la situation socio-économique de la population.**

**Une offre certaine de logement saisonnier, résultat de nombreux investissements de la commune, qui demeure tout de même insuffisante.**

**Un dispositif ORIL qui a permis la rénovation de 40 à 50 logements par ans depuis 15 ans.**

## **Ce qui est en jeu sur le territoire**

**Poursuivre les efforts de rénovation (notamment aux Ménuires). Les espaces publics devront suivre la rénovation du bâti. On observe un certain décalage entre la requalification de l'habitat et celle des espaces publics.**

**Limiter la pression foncière et garantir un marché locatif et de l'accession abordable afin d'encourager l'installation de population jeune et diversifiée.**

**Utiliser les outils à dispositions : DPU (maîtrise foncière) ou servitude de logement locatif accessible)**

**Améliorer les performances énergétiques du parc**

**Développer et améliorer l'offre de logements locatifs à l'année**

**Lutter contre l'habitat indigne**

**Améliorer les conditions de vie dans les logements d'occupants âgés ou handicapés en favorisant l'engagement de travaux permettant le maintien à domicile.**

**Proposer une offre de logement mieux adaptés à une population voulant s'installer durablement**

**Encourager la construction par les entreprises locales pour l'emploi et les retombés économiques dans la zone**

**Bien qu'exemplaire en la matière, poursuivre les efforts pour accueillir les employés saisonniers en hiver : les besoins de lits saisonniers supplémentaires sont estimés en hiver à 200 à Val Thorens et 100 aux Ménuires.**

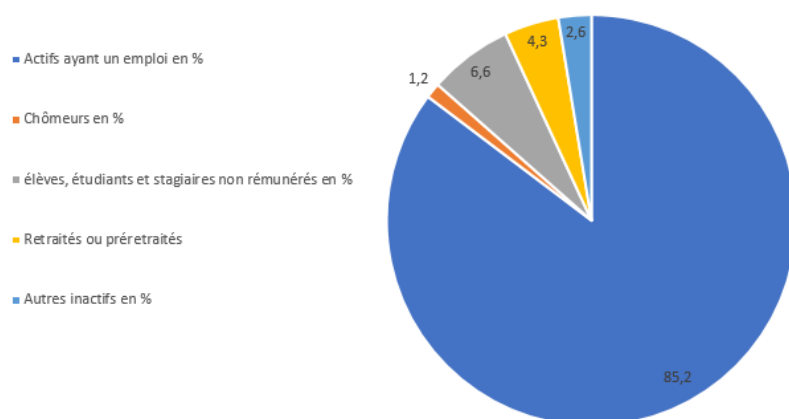
## **6. Les dynamiques économiques**

## 6.1. Diagnostic socio-économique

### 6.1.1. Population

En 2014, 86,4% des 15-64 sont actifs et 85,2% de cette même population ont un emploi. Saint-Martin-de-Belleville connaît un taux de chômage spécialement bas (1,4%) par rapport au département de la Savoie (9,2%). Ceci s'explique par une activité touristique importante et dynamique garantissant certaines opportunités de travail. Cependant, le taux de chômage a légèrement augmenté depuis 2009, passant de 1,2% à 1,4%. Le taux d'emploi chez les hommes (85,6%) est légèrement plus élevé que chez les femmes (83,8%).

Entre 2009 et 2014, au sein de la population des 15-64 ans, la part d'inactifs a diminué significativement, passant de 16,6% à 13,7% (passant de 25,7 à 23,6 pour la même période à l'échelle du département).



**Figure 28 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014**

(source : Insee)

À Saint-Martin-de-Belleville, le taux d'emplois est largement plus élevé que les moyennes départementales pour toutes les tranches d'âges. Globalement sur la commune, le taux d'emplois est de 85,2% alors qu'il est de 69% en Savoie la même année (2014).

Pour toutes les tranches d'âges, le taux d'activité et le taux d'emploi sont relativement proches, ce qui confirme le fait qu'une grande majorité des actifs ont un emploi. Cela explique le taux de chômage bas sur la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville.

Les différences du taux de chômage entre hommes et femmes sont peu marquées jusqu'à l'âge de 55 ans, ne dépassant pas 3 points de pourcentage. Dans la tranche d'âge 55 à 64 ans, 72,1% des hommes ont un emploi contre 61,9% des femmes.

	2014	2009
Nombre de chômeurs	23	17
Taux de chômage en %	1,4	1,2
Taux de chômage des hommes en %	0,6	0,9
Taux de chômage des femmes en %	2,3	1,5

**Figure 29 : Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans**

(source : Insee)

La croissance du taux de chômage entre 2009 et 2014 est dû à une forte augmentation du taux de chômage chez les femmes en opposition à un taux de chômage qui diminue chez les hommes.

### 6.1.2. Emploi et formation

Au total, 2873 emplois sont recensés en 2014 sur la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville, soit 466 de plus qu'en 2009. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la commune des Belleville sont les employés et les professions intermédiaires.

L'indicateur de concentration de l'emploi est élevé sur le territoire (175,7 en 2014). A titre de comparaison, il est presque deux fois plus élevé que celui de la Savoie (99,7). Il renseigne sur l'attractivité économique d'un territoire : plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est attractif. Le territoire de Saint-Martin-de-Belleville propose presque 2 emplois par actifs (1,75).

Cette situation, très peu commune, est observable seulement dans les territoires touristiques les plus attractifs.

	2014	2009
<b>Nombre d'emplois dans la zone</b>	2873	2407
<b>Actifs ayant un emploi dans la zone</b>	1635	1438
<b>Indicateur de concentration d'emploi</b>	175,7	167,4
<b>Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %</b>	75,1	74,6

**Figure 30 : Emploi et activité**

(source : Insee)

Ce constat révèle un réel potentiel d'attractivité de la commune en termes d'emplois qui doit tout de même être relativisé par la nature de ces derniers, souvent peu stables (emplois liés au tourisme, saisonniers, grande part de CDD).

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Esemble</b>	<b>877</b>	<b>100,0</b>	<b>758</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>536</b>	<b>61,0</b>	<b>578</b>	<b>76,3</b>
Titulaires de la fonction publique et CDI	292	33,3	259	34,2
CDD	238	27,1	313	41,3
Interim	0	0,0	0	0,0
Emplois aidés	0	0,0	0	0,0
Apprentissage-stage	6	0,7	6	0,8
<b>Non Salariés</b>	<b>342</b>	<b>39,0</b>	<b>180</b>	<b>23,7</b>
Indépendants	196	22,3	99	13,1
Employeurs	141	16,1	80	10,6
Aides familiaux	4	0,5	1	0,1

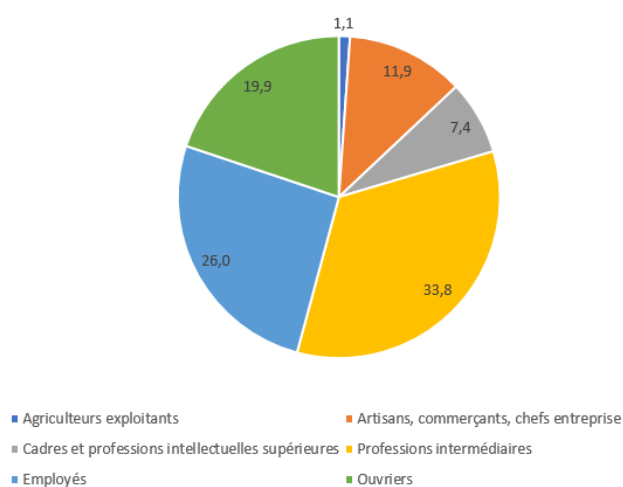
**Figure 31 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2014**

(source : Insee)

Les emplois salariés représentent 68,1% du total en 2014 face à 31,9% d'emplois non-salariés. Les contrats à durée déterminée représentent 44,4% des contrats salariés sur la commune pour les hommes et 54,1 % des contrats salariés pour les femmes contre respectivement 10,7% et 15,6% à l'échelle du département. Les emplois salariés sont aussi, en proportion, bien moins présents sur la commune qu'à l'échelle nationale ou départementale.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la commune des Belleville sont les employés et les professions intermédiaires.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)

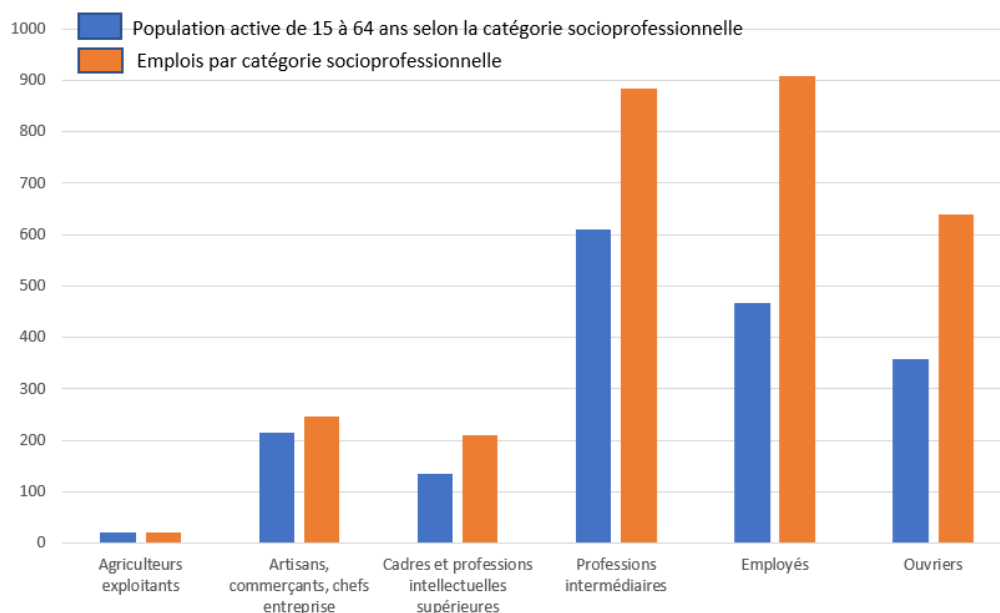


**Figure 32 : population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)**

(Source : Insee)



Comme évoqué précédemment, il y a presque deux fois plus d'emplois que d'actifs ayant un emploi sur la commune. Il convient donc maintenant d'analyser la différence entre la catégorie socioprofessionnelle des Belvillois et les besoins de la commune. La différence entre ces deux variables représente les besoins de la commune en main d'œuvre extérieure par catégorie socio-professionnelle.



**Figure 33 : Pop active selon la csp et emplois par csp sur la commune**

Source: Insee (Les Belleville)

Grace à ce graphique, nous remarquons que, dans toutes les catégories socio-professionnelles, il y a plus d'emplois présents sur la commune que de Belvillois travaillant dans le secteur concerné (sauf pour l'agriculture). La différence la plus importante concerne les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

### 6.1.3. Etablissements

Selon l'INSEE, il existe 1 911 établissements<sup>3</sup> au 31 décembre 2015 sur la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville, répartis majoritairement dans le tertiaire et notamment le commerce, transport et service divers.

Entre 2009 et 2015, en moyenne 112 établissements ont été créés chaque année, la majorité concerne les services aux particuliers (46,4%). (Insee)

<sup>3</sup> Selon la définition de l'INSEE, l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une même entreprise peut donc avoir plusieurs établissements. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>1 911</b>	<b>100,0</b>	<b>1 490</b>	<b>313</b>	<b>66</b>	<b>26</b>	<b>16</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	18	0,9	17	1	0	0	0
Industrie	23	1,2	13	9	1	0	0
Construction	75	3,9	65	10	0	0	0
Commerce, transports, services divers	1 239	64,8	853	284	62	25	15
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	166	8,7	67	88	10	0	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	556	29,1	542	9	3	1	1

**Figure 34 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015**

(source : INSEE)

#### 6.1.4. Entreprises

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville compte 1553 entreprises, pour l'essentiel dans les services aux particuliers :

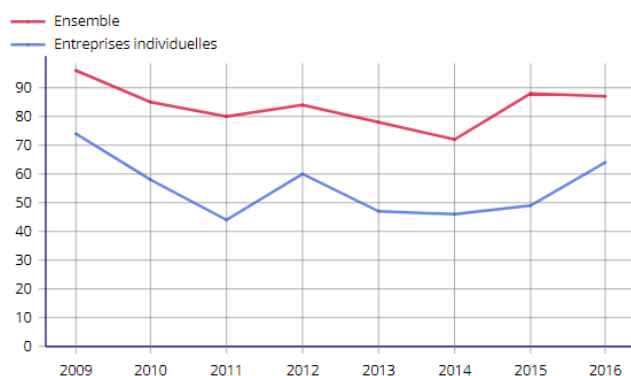
	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 553</b>	<b>100,0</b>
Industrie	24	1,5
Construction	70	4,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	606	39,0
Services aux entreprises	274	17,6
Services aux particuliers	579	37,3

**Figure 35 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2015**

(Source : INSEE)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 87 entreprises ont été créés, la majorité au profit des services aux particuliers.

L'évolution de la création d'entreprises se fait en dents de scie. La majorité concerne des entreprises individuelles, développant des services aux particuliers.



**Figure 36 : Évolution des créations d'entreprises**

(source : Insee)

## 6.2. Le poids de l'activité touristique dans l'économie de Saint-Martin-de-Belleville

(Source : ASADAC, rapport UTN club med)

### 6.2.1. Une ville à la Montagne

Le qualificatif de ville est légitime au regard de la capacité d'accueil de Saint Martin de Belleville.

Cette capacité, qui représente plus de 20 fois la population permanente de la commune (2 673 habitants) engendre des charges de fonctionnement et d'investissement qui sont celles d'une ville moyenne. A titre indicatif, le budget consolidé (fonctionnement + investissement du budget principal) classe Saint-Martin-de-Belleville au cinquième rang des communes de Savoie avec 30 à 35 M€ par an, soit autant que la commune d'Albertville et ses 18 500 habitants.

### 6.2.2. Le poids de la filière neige

Les 2 stations d'altitude ont été développées selon les logiques industrielles, fonctionnelles et commerciales du tourisme des sports d'hiver. Elles constituent de la sorte de véritables « villages économiques » qui s'évaluent en termes de performances commerciales, et qui sont exposés aux fluctuations et aux mutations de leur environnement concurrentiel.

Dans un tel contexte, la stratégie de développement adoptée a été celle de la spécialisation, de la défense des bastions. Si diversification il y a, elle complète l'offre ski pour les clientèles sportives et les accompagne pour consolider ou booster la fréquentation hivernale des stations.

La filière des sports d'hiver constitue donc le support économique d'un modèle de développement qui a été source de prospérité pour la population locale et qui – en définitive - a su préserver l'essentiel du patrimoine naturel et le paysage de la vallée en évitant notamment le mitage des terres agricoles.

### 5.2.3. Les retombées socio-économiques

Outre les impacts démographiques décrits plus haut, les effets du tourisme hivernal sur l'économie locale sont multiples :

- Sur l'emploi :

Le premier indicateur est celui du taux de chômage très faible, 1,4 % sur la commune (9,2% pour le département). La population locale est ainsi la première à profiter des emplois générés par l'activité touristique car plus de 93,4% de la population active bellevilloise de plus de 15 ans travaille sur la commune (Insee 2014).

Le nombre de ces seuls emplois saisonniers est estimé à plus de 4 500 postes sur la vallée des Belleville pour environ 2 500 emplois permanents (INSEE). Ces emplois se répartissent en quelques

grandes catégories : hôtellerie-restauration, animation, métiers de bouche, métiers de la vente, gestion du domaine skiable (remontées mécaniques et pistes) et enseignement du ski.

Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, bon nombre des saisonniers proviennent de l'ouest de la France. Le saisonnier type est jeune, de qualification moyenne. Ce sont des emplois difficiles à fidéliser en dehors des saisonniers habitant la commune. Cela s'explique à la fois par la difficulté d'obtenir un logement dans la vallée des Belleville ainsi que par la recherche d'expériences multiples souhaitées par cette population active jeune. Activité de services par définition, ce développement touristique a également favorisé l'emploi féminin.

- Sur la dimension sociale et le cadre de vie :

Par la création et le maintien des services à la population, qu'ils soient des services publics, sociaux, marchands, ou bien encore par le développement des équipements de loisir, la population locale bénéficie dans son quotidien de retombées indirectes générées par la politique d'accueil mise en œuvre sur le territoire. L'activité touristique joue également un rôle de promotion sociale, notamment dans les métiers du ski, source de développement du professionnalisme.

- Sur le monde agricole :

La vente de produits locaux, la création de revenus annexes grâce à la complémentarité des emplois saisonniers en phase avec le calendrier des travaux agricoles, les synergies des pratiques comme la collecte des fumiers épandus sur les pistes de ski par la régie des pistes sur le domaine skiable.

### 5.3. Equipements, commerces et services

#### Commerces :

		Chef-Lieu (et hameaux)	Les Menuires	Val Thorens
Commerces	Alimentation <sup>4</sup>	8 (1 boucher charcutier, 2 épicerie/superettes, 1 boulanger/pâtisier, 1 produits régionaux, 2 traiteurs, 1 ferme d'élevage)	29 (4 boucherie/charcuterie, 3 boulangeries, 4 chocolatiers, 7 superettes, 1 traiteur...)	11 (dont 2 boulangeries/pâtisseries)
	Magasins de sport	7	36	41
	Souvenir		9	8
	Mode/Vêtements		4	6
	Bijouterie/boutique de luxe			3 (1 horlogerie)
	Tabac/presse	1	2	2
	Bar/Pub/restaurants	20 (10 bars restau, 8 restau (un restau ***), et 2 pub)	56 (dont 4 bar, 9 brasseries, 17)	92 (71 restaurants, 21 bars)

<sup>4</sup> Boucherie, charcuterie, superette/épicerie, pâtisserie, produits régionaux

			restaurants traditionnels...)	
	Discothèque		2	3
	Quincaillerie/rénovation/réparation		5	
	Station-service		1	1 (aussi garage)
	<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>144</b>	<b>167</b>
Services	Agence immobilières	5	12	9
	Assurance/banque	2 (dont la poste)	4 (dont la poste)	6 (dont la poste)
	Bien être/coiffure	6 dont 2 coiffeurs	1	6 (2 coiffeurs 4 enseignes de yoga)
	Bureau d'accueil et d'information	1	1	1
	Centrale de réservation	1		1
	Ecole/Club enfants/garderie	3	2	1 école, 1 garderie
	Ecoles de ski	2	5	4
	Médecin		1 cabinet d'infirmière, 1 kiné, 2 ostéo	8 (podologue, 1 dentiste, 1 infirmerie, 4 ostéo, 2 kiné)
	Pharmacie	1	2	1
	Pompiers		1	1
	Gendarmerie		1	1
	Poste	1	1	1
	Taxi	10	5	
	Déchèterie		1	1
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>32</b>
Autre	Artisans	26	13	11
	Garage	1		
	Informatique/électroménager	1	2	
	Pressing/laverie/Blanchisserie	1	4	5 (3 blanchisseries, 2 lavomatiques )
	Ferme/auberge	1		
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	

Source : sites et offices de tourisme des stations, 2018

- Equipements publics

Source : diagnostic (Janet, BDa, Arter)

La commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville propose comme services à la population :

- Une bibliothèque se trouve en Mairie au chef-lieu.
- 3 groupes scolaires : 3 écoles maternelles et élémentaires sont à Val Thorens (120 élèves), Praranger (90 élèves) et Saint Martin (120 élèves). 330 élèves sont scolarisés en pleine saison.
- Deux garderies : une à Val Thorens (50 places) et une au chef-lieu (20 places). La garderie de Val Thorens fonctionne essentiellement en saison d'hiver.
- Trois cinémas avec 4 salles qui fonctionnent durant la saison sur les stations. Hors saison, le cinéma le plus près se trouve à Moûtiers.
- Une salle des fêtes et un gymnase (gestion intercommunale) à Saint Martin avec des activités sportives variées (football, volley, judo, danse, badminton, ...)
- Trois piscines dont une sur Val Thorens et deux aux Ménuires ouvertes en saison.
- Deux centres sportifs : un à Val Thorens et un aux Ménuires.

- Services médicaux

Source : diagnostic (Janet, BDa, Arter)

Le nombre de médecins est réduit en dehors de la période de saison d'hiver. Les services de garde sont parfois présents mais peu efficaces. Aucun médecin n'est présent sur le chef-lieu. Le premier hôpital se trouve à Albertville.

Il n'y a pas de maison de retraite sur la commune.

La commune a créé un centre médical aux Ménuires, pouvant accueillir jusqu'à 3 médecins. Elle a favorisé l'installation d'infirmières et d'un kiné en aménageant un cabinet au chef-lieu.

3 pharmacies sont présentes (Val Thorens, Ménuires, St Martin) dont une ouverte à l'année (St Martin).

Un nouveau centre médical est en activité à Val Thorens. La « medical clinic » regroupe 4 médecins et un cabinet dentaire.

## 5.4. La couverture numérique du territoire

Source : diagnostic (Janet, BDa, Arter)

Même si la couverture en ADSL du territoire est plutôt bonne, elle présente de grandes disparités territoriales en termes de débits. Le territoire de montagne sur lequel s'implante la commune est, a priori, peu favorable à l'implantation des technologies de communications électroniques. Cependant, Saint-Martin-de-Belleville bénéficie toutefois globalement d'une « bonne » couverture en termes d'infrastructures, notamment grâce au déploiement d'un réseau de collecte en fibre optique réalisé pour les JO d'Albertville en 1992.

Les débits disponibles sont néanmoins très différents à l'échelle du territoire communal.

## 5.5. Les perspectives économiques

### 5.5.1 Evolution des implantations économiques

L'économie de la commune de Saint-Martin-de-Belleville est basé en quasi-totalité sur le tourisme, que les activités soient directement ou indirectement touristiques, elles découlent pratiquement toutes du tourisme.

Cependant, Saint-Martin-de-Belleville abrite aussi 2673 habitants, une population conséquente qui demande des services et un milieu de vie de qualité, sur l'ensemble de l'année et qui est très dépendante de l'activité touristique.

La plupart des équipements, notamment sportifs, liés aux services ou encore médicaux, sont performants en hiver mais fermés ou peu développés hors saison. La population résidente voit donc l'offre de service diminuer hors saison au détriment d'une qualité de vie pouvant varier. Par exemple, il faut aller à Aigueblanche pour trouver une piscine ouverte hors saison. Cette situation s'explique par la difficulté de rentabiliser les services en intersaison vu la trop faible fréquentation.

En conséquence, la commune souhaite conforter son attractivité touristique et continuer de s'affirmer comme une destination de notoriété mondiale. L'objectif est de renforcer la complémentarité des pôles touristiques de la commune, d'en diversifier l'offre afin de répondre à la demande d'une clientèle variée et exigeante. Plusieurs projets d'hôtels sont en cours sur la commune comme le vaste projet encadré par l'UTN à l'entrée de Val Thorens. Le développement de lits chauds durables permet un plus grand rendement touristique, c'est pourquoi la commune s'oriente vers ce type d'hébergement dans l'objectif de maintenir l'ouverture des hôtels et des villages vacances sur les quatre saisons.

L'augmentation de la fréquentation estivale est à renforcer. Pour cela, la commune souhaite développer des activités hors ski, notamment destinées au tourisme d'été. Le projet d'aménagement d'un golf est un bon exemple de stratégie de diversification et d'orientation vers un tourisme 4 saisons. Ce type d'équipement, tourné vers le tourisme d'été, est un levier fort afin de promouvoir un tourisme 4 saisons en vue d'une plus grande stabilité annuelle dans le dynamisme et l'attractivité communale.

Cette transition vers un tourisme toute saison est un tournant que Saint-Martin-de-Belleville ne doit pas manquer pour être plus flexible face à une clientèle présentant de nouvelles attentes. Il s'agit aussi de s'adapter aux aléas climatiques croissants remettant en cause la garantie d'enneigement et la durée de la saison de ski. En effet, le tourisme exclusivement hivernal est aujourd'hui menacé par un bouleversement climatique de plus en plus impactant, l'activité sur l'année permet de trouver des solutions aux anticipations quant à l'avenir de la pratique du ski à moyen et long terme.

### 5.2.2. Objectifs économiques du SCoT

Le Scot Tarentaise Vanoise qui a été approuvé le 14 décembre 2017 propose dans son DOO (Document d’Orientation et d’Objectifs) plusieurs axes forts concernant l’économie du territoire.

Le premier axe concerne l’attractivité touristique de Saint-Martin-de-Belleville. Cet axe a pour objectif de « conforter son produit touristique hivernal mais aussi de développer une saison d’été attractive » tout en maîtrisant l’impact de cette activité sur le territoire.

« Cela passe d’un côté par une régulation de l’immobilier touristique favorisant le développement de lits durablement marchands et la réhabilitation des lits existants avec remise en marché, et de l’autre par une modernisation des domaines skiables plutôt que des extensions, une diversification de l’offre touristique et une valorisation des pôles touristiques de vallée, où des liaisons câblées permettent ou permettront d’améliorer la mobilité tout en réduisant le recours à la voiture. »

Le second axe est de « Tirer parti de l’économie touristique pour favoriser et structurer le développement économique du territoire. Des préconisations sont donc proposées afin de :

- Optimiser le foncier pour le développement économique et viser le maintien de l’activité industrielle
- Viser le maintien de l’activité industrielle tout en garantissant une offre qualitative en parc d’activité
- Soutenir le développement de la filière bois/énergie

Le troisième axe vise « Une offre commerciale structurée et des commerces vivants à l’année ». Pour cela, le document propose une typologie d’offre commerciale et des critères pour leur localisation :

- La recentralisation urbaine des commerces
- Une requalification et densification des zones commerciales
- La limitation de la création des zones commerciales

## **Subventions et aides de l’Etat**

L’ensemble des dossiers déposés au titre des subventions a permis à la collectivité de se voir accorder un montant de 453 048.24 € pour l’année 2017.

Le détail est présenté dans le tableau suivant :



	OBJET	ORGANISME	MONTANT ESTIMÉ	SUBVENTION ATTRIBUÉE
<b>Travaux</b>	Restauration intérieure du Sanctuaire Notre-Dame de la Vie	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC )	346 920,00	<b>34 692,00</b>
	Sécurisation route du chef-lieu et parking du Châtelard	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	654 738,50	<b>25 000,00</b>
	Sécurisation route départementale du chef-lieu (revitalisation centre bourg de Saint-Martin)	Fonds de soutien à l'investissement public local (FSILP)	654 738,50	<b>125 000,00</b>
	Centre bourg de Villarlurin	Conseil régional	531 140,00	<b>47 000,00</b>
	Acquisition d'un Unimog pour le déneigement	Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC)	202 000,00	<b>15 000,00</b>
	Contrôle additionnel des ressources en eau potable	Agence de l'Eau	3 252,00	<b>2 601,00</b>
	Défense incendie de Villarabout	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	170 970,41	<b>42 740,00</b>
	Station d'épuration des Menuires	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	12 055 294,00	<b>50 000,00</b>
	Mise en souterrain des réseaux secs de la Rochette	Syndicat départemental d'Energie de la Savoie (SDES)	116 634,52	<b>59 455,24</b>
	Création de parking aux abords de la route départementale 117 E	Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC)	204 430,00	<b>9 000,00</b>
<b>Espace saisonniers</b>	Label MSAP (Maison de service au public)	Etat		<b>30 000,00</b>
	Projet risques psychosociaux	Conseil régional	31 400,00	<b>12 560,00</b>
<b>Total</b>				<b>453 048,24</b>

**Figure 37 : Dossiers déposés**

(Bulletin municipal hiver 2017/2018)

## 5.6. Synthèse et perspectives

### Ce qu'il faut retenir

**Un taux de chômage faible et inférieur à celui du département, mais en légère augmentation.**

**Un taux d'emploi élevé, mais un nombre d'emplois précaires (CDD) important, correspondant à des emplois saisonniers. La grande majorité des actifs travaillent sur la commune.**

**Une clientèle potentielle touristique de grande ampleur mais des tournants à ne pas manquer.**

**Une offre de commerces, de services et d'équipements élevée mais trop dépendante de l'activité touristique.**

### Ce qui est en jeu sur le territoire

**Conserver l'attrait pour la création de nouvelles entreprises.**

**Conforter les lits chauds, savoir diversifier l'offre professionnelle et l'offre d'activités phares.**

**Renforcer les efforts faits sur la période estivale pour continuer à progresser sur cette période et atteindre un dynamisme multi-saisons.**

**Pérenniser les équipements et les activités commerciales, les services et l'offre de loisir afin de garantir un niveau de vie de haute qualité pour les résidents permanents.**

## 7. L'activité touristique

### 7.1. Contexte général

L'étendue de la vallée, qui offre plus de 10 000 hectares skiables, a fait des sports d'hiver l'argument majeur de la commune. En quelques années, la vallée est passée d'une civilisation agro-pastorale séculaire à la civilisation des loisirs, d'un paysage d'alpage à un des domaines skiables les plus renommés au monde. Elle est de plus la principale composante de l'ensemble des Trois Vallées, qui avec les Allues (Méribel) et Courchevel constituent le plus grand domaine skiable du monde d'un seul tenant. Celui-ci s'est encore agrandi dans les années 1990 en englobant le vaste panneau situé côté sud de la Cime Caron, sur le territoire de la commune d'Orelle.

Les Belleville est la commune française tournée sur le sport d'hiver avec le plus fort potentiel de France. Celle-ci a logiquement été divisée par le SCoT de Tarentaise-Vanoise en 3 entités touristiques distinctes dont deux stations. Les Menuires et Val-Thorens, avec une offre d'environ 30 000 lits touristiques chacun et des domaines skiables de grande ampleur sont logiquement identifiés comme « Grandes stations d'altitude » par le SCoT.

Le chef-lieu est quant à lui identifié parmi les « stations petites, moyennes et satellites ». Il doit en effet une grande partie de son attractivité à la connexion câblée avec Les Menuires et Méribel, lui permettant de faire partie intégrante du domaine des 3 Vallées.

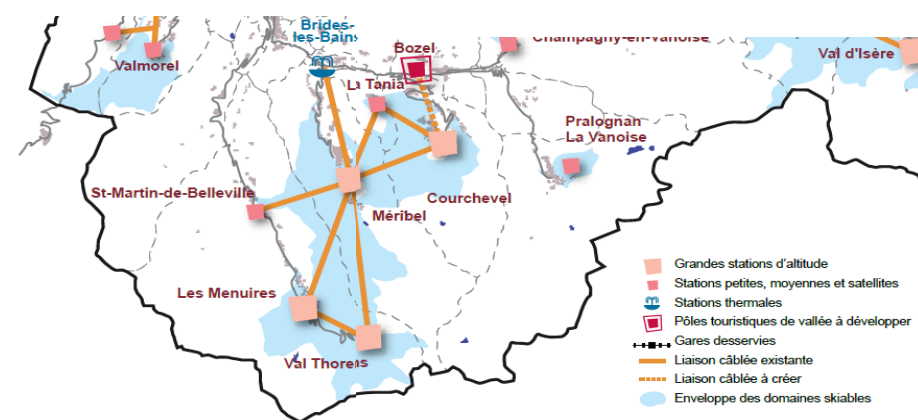


Figure 38 : Extraits du Scot

#### 7.1.1. Des stations d'excellence

Source : bulletin municipal

Par décret en date du 18 décembre 2017, Les Belleville devient officiellement "station de tourisme ", un label d'excellence attribué pour une durée de 12 ans. Ce classement acte les efforts accomplis pour structurer l'offre touristique, et, dans le cadre de la loi NOTRe, permet aussi à la commune de conserver sa compétence et son propre office de tourisme, au lieu de devoir se fondre dans un office intercommunal. Deux niveaux de classement sont prévus pour les communes qui s'investissent dans le développement d'une politique touristique sur leur territoire

- "commune touristique", délivrée par un arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Il a été obtenu le 14 mars 2016.
- "station de tourisme", marquant la reconnaissance des pouvoirs publics pour les efforts accomplis, afin de structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence. La commune des Belleville a été classée station de tourisme pour une durée de 12 ans par décret du 18 décembre 2017.

Ce classement suppose le respect d'une cinquantaine de critères. Il répond à des critères sélectifs et exigeants sur la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transport et d'accès ainsi que la qualité environnementale.

## 7.2. Saint-Martin-de-Belleville, un territoire propice au sport d'hiver

Le territoire de la commune déléguée, situé entre 500 et 3 560 m (aiguille de Péclet) couvre une surface totale d'environ 16 179 ha.

Par sa morphologie, l'altitude et l'étendue de ses surfaces potentiellement aménageables en domaine skiables, Saint-Martin-de-Belleville a été repéré à l'époque de l'élaboration du Plan Neige comme un site présentant des conditions exceptionnellement favorables à la pratique du ski alpin.

La surface skiable qui pouvait être équipée représentait plus de 10 000 ha, soit le plus grand potentiel des communes alpines.

Avec une capacité d'accueil d'environ 68 000 lits touristiques associée au domaine skiable des 3 vallées, la commune déléguée de Saint Martin de Belleville s'est imposée au cours des dernières décennies comme une destination leader sur le marché des sports d'hiver. Le développement des stations d'altitude des Menuires puis de Val Thorens, et dernièrement du village de Saint-Martin a porté le renouveau socio-économique de la commune avec des effets sur :

- Une population communale qui a doublé entre 1968 et 2012 passant de 1 250 habitants en 1968 à plus de 2 600 en 2012 ;
- Les emplois, par la création sur le territoire communal de 6 000 à 7 000 emplois directs, à plein temps ou saisonniers, qui permettent à plus de 90 % de la population active de Saint Martin de Belleville de travailler sur le territoire communal et qui a permis également le développement de l'emploi féminin ;
- Une offre de services (publics, marchands, sociaux, équipements de loisirs ...) dont peu de communes de la même strate démographique disposent ;
- Une activité agricole qui s'est maintenue en trouvant des débouchés touristiques et a bénéficié d'un parti d'aménagement dense préservant les espaces productifs et les paysages restés ainsi ouverts et entretenus, notamment autour des villages.

Cette réussite socio-économique indéniable est le fruit d'une histoire marquée par différentes étapes dont la première fut la mise en œuvre des orientations fonctionnelles et économiques alors nouvelles du « Plan Neige » avec pour principaux facteurs de réussite :

- Un concept fonctionnel initial fort, original et toujours d'actualité : grand ski principalement facile, stations d'altitude skis aux pieds, logements ensoleillés, vues panoramiques, galeries marchandes protégées des intempéries, pas ou peu d'usage des voitures pendant le séjour....

- Une vision globale de l'aménagement : fonctions affectées aux territoires, recherche de grands équilibres entre les capacités du domaine skiable, l'urbanisations, les accès, ...
- Une gestion économe des ressources foncières : concentration des équipements, des immeubles collectifs, contenant le développement des voiries, préservant le terroir agricole,
- Le souci de l'équilibre économique des moteurs du développement touristique : l'équilibre financier des ZAC publiques, la productivité améliorée des remontées mécaniques, des dépenses publiques contenues, ...

Le respect de ce modèle de développement laisse en legs aujourd'hui un territoire équipé, organisé, avec une identité forte, encore riche de potentialités sous certains aspects, plus contraint sous d'autres.

### 7.3. Les acteurs du tourisme

Les équipements du domaine skiable sont financés et exploités en concession par la SETAM (Val Thorens) et la SEVABEL (Les Menuires – Saint Martin) dans le cadre d'une Délégation de Service Public. La gestion des pistes (damage, sécurité) est réalisée par une régie municipale.

Sur le domaine des trois Vallées, quatre exploitants de remontées mécaniques cohabitent :

- La S3V (Société des 3 Vallées) : elle gère Courchevel, La Tania et Méribel-Mottaret
- SEVABEL qui exerce sur le domaine propre aux Ménuires et à Saint-Martin-de-Belleville. Cette société finance et exploite les équipements du domaine skiable au titre de deux Délégations de Service Public.
- La SETAM (Société de Téléphérique Tarentaise Maurienne) concerne la station de Val-Thorens et Orelle. Elle finance et exploite les équipements du domaine skiable par délégation de service public.
- MERIBEL-ALPINA à Méribel.

A noter que S3V et la SETAM sont des SAEM contrôlées par le Département de la Savoie, alors que la Sevabel, et Meribel Alpina sont des SAS détenues par la Compagnie des Alpes.

Cette cohabitation de quatre sociétés est un exemple en matière de gestion efficace d'infrastructure en station, partagée entre deux grands acteurs, l'un public (Département de la Savoie) et l'autre privé (Compagnie des Alpes). Cette cohabitation efficace, exemple en la matière et source d'un réel succès, résulte d'une entente raisonnée entre les deux parties.

Un réinvestissement direct chaque année à hauteur d'environ 20% de leur chiffre d'affaire sur les infrastructures liées au domaine skiable est aussi la source de la qualité et de la fluidité de ce réseau unique.

## 7.4. Trois pôles touristiques complémentaires

La capacité d'accueil touristique se répartit en 3 pôles avec, d'aval en amont :

- Le village de Saint-Martin-de-Belleville, chef-lieu de la commune ;
- Les Menuires, station d'altitude créée dans les alpages au-dessus des derniers villages de la commune ;
- Val Thorens, station la plus haute de d'Europe, perchée à 2 300 m dans un « cirque de montagnes » ;

Les deux stations d'altitude développées selon les logiques industrielles, fonctionnelles et commerciales du tourisme des sports d'hiver concentrent plus de 90% des capacités d'accueil de la commune.

### 7.4.1. Le Chef-Lieu, pôle touristique intermédiaire

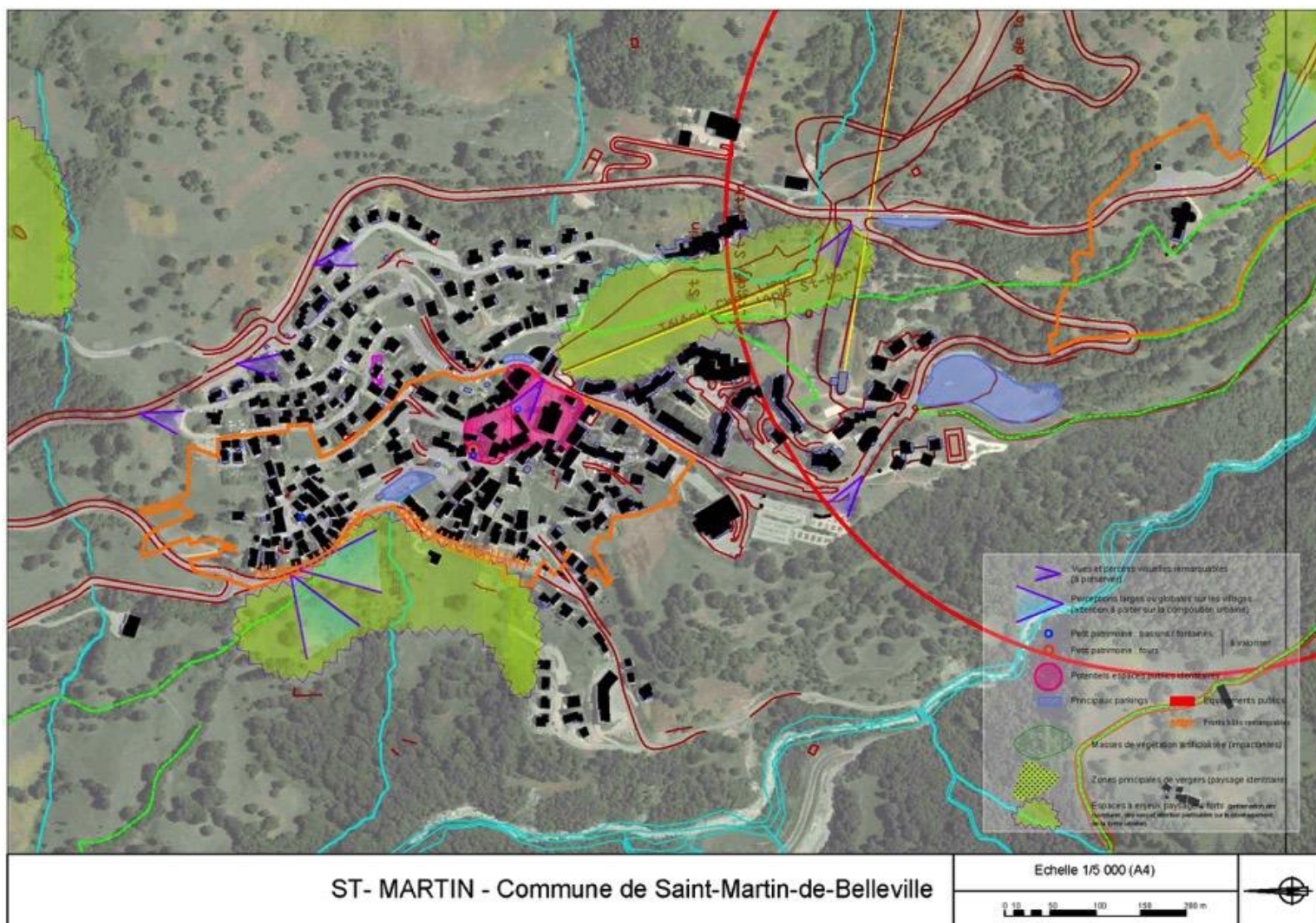
Le chef-lieu de la commune est situé à 1 450 mètres d'altitude. C'est un pôle touristique qualifié « d'intermédiaire » à l'échelle communale et plus largement à l'échelle de la Tarentaise (tel que défini dans le SCoT) dans le sens où il n'est pas comparable aux deux stations en termes de capacité et de rendement touristique.

Le site accueil environ 3 200 lits touristiques avec des offres de qualité, soignées, relativement haut de gamme mais conservant un très bon rapport qualité/prix.

Le Chef-lieu est relié par liaison câblée (télécabine 8 places) au reste du domaine skiable ce qui lui donne un potentiel touristique certain.

Le Chef-lieu, en tant que village historique de la Vallée, propose un cadre « carte postale » matérialisé par un tissu bâti vernaculaire emblématique de la région. Le caractère historique préservé du chef-lieu lui permet d'attirer beaucoup de touristes à la recherche de confort, d'authenticité et de calme. Ces caractéristiques aboutissent à un taux de remplissage important l'été (15%), contrairement aux stations, en particulier Val Thorens (5%).

La carte page suivante présente la structure urbaine et paysagère du Chef-Lieu :



**Figure 39 : Structure urbaine et paysagère du chef lieu**

(Source : Atelier BDA 2014)

#### 7.4.2. Les Ménuires

Les Ménuires, station intégrée fonctionnelle dont l'aménagement a été impulsé par le « plan neige » (décidé en 1964) est située à 1 850 mètres d'altitude.

Dotées d'équipements touristiques importants (notamment un centre sportif et bien-être de 4 500 m<sup>2</sup>, de 90 commerces), Les Ménuires possède une capacité d'accueil d'environ de 31 000 lits (SMBT 2016), soit quasiment la moitié de l'offre d'hébergement touristique communale.

Le domaine skiable des Ménuires est le plus vaste des trois Vallées : 470 ha de pistes (avec St Martin Village). Il est desservi par 39 remontées mécaniques.

Cette station s'organise autour d'un tissu bâti nucléaire aboutissant à différents quartiers d'époques et de formes bâties différentes : des plus anciens, comme la Croisette, Brelin, Preyerand - conçus dans les années 60-70 en tenant compte d'une exigence de fonctionnalité maximum (barres d'immeubles) - aux plus récents comme les Hameaux des Marmottes et des Airelles matérialisés par des chalets et des résidences de standing.

Le hameau de Reberly correspond à cette deuxième catégorie de forme bâtie plus récente, plus cossue. Il est en discontinuité de la tache urbaine des Menuires et présente des enjeux fort liés à son intégrité dans l'entité (les entités urbaines) des Ménuires. En effet, situé au Sud des Ménuires (en direction de Val Thorens) ce hameau excentré peine aujourd'hui à faire unité avec le cœur de la station.

Le tissu urbain discontinu des Ménuires fait apparaître une organisation urbaine disparate « à étages » avec divers centralités.

« Tout en restant fidèle à son image chaleureuse et fonctionnelle (station skis aux pieds), la station des Menuires dévoile aujourd'hui un nouveau paysage architectural, fait de chalets et de résidences de standing, qui intègrent la tradition de la pierre et du bois » (source : OT Les Menuires).

Les Ménuires se présente comme une station polyvalente, accueillant une clientèle variée « qui s'adapte à toutes les générations », « des activités pour toute la famille », « le paradis des enfants » en mettant par exemple en avant le label Famille Plus.

La carte suivante présente, de manière globale, la structure urbaine et paysagère des Ménuires :

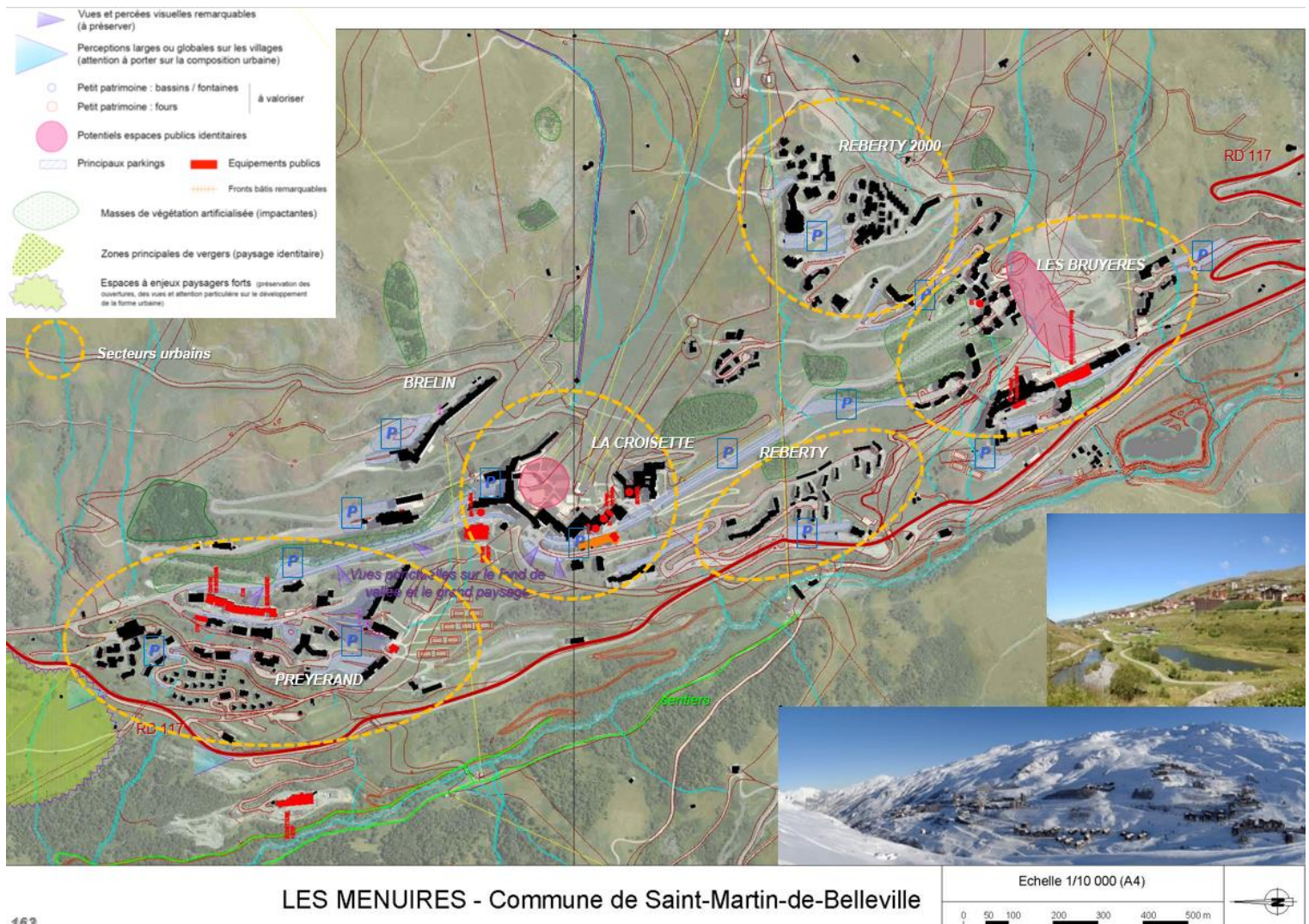


Figure 40: Structure urbaine et paysagère des Ménuires

(source : Atelier Bda 2014)



### 7.4.3. Val Thorens

Val Thorens est la plus haute station d'Europe et le point culminant du domaine des 3 Vallées. Cette station, dont la construction débute une petite dizaine d'années après celle des Ménuires (dans les années 70) a été pensée comme une « ville de haute montagne » au cœur d'un cirque de montagne. Sa zone d'influence s'étend principalement sur le territoire de Saint Martin-de-Belleville mais déborde au sud sur la commune d'Orelle, en Maurienne.

Le domaine skiable propre à Val-Thorens est de 410 ha de piste. Il est desservi par 30 remontées mécaniques. Etant plus restreint que celui des Ménuires en termes de superficie, le domaine skiable de Val Thorens est le plus grand des trois Vallées d'un point de vue Kilométrique.

En opposition aux Ménuires, Val Thorens possède un tissu bâti dense, concentrique et organisé autour d'une seule poche d'urbanisation. Les volumes y sont aussi, de manière générale, plus restreints qu'aux Ménuires. Val-Thorens s'implante en effet dans une cuvette, ce « cirque de montagne » est entourée de massifs escarpés ; les enjeux en termes de densité urbaine et de maximisation de l'espace sont donc plus importants qu'aux Ménuires. C'est la raison pour laquelle les espaces publics sont plus restreints et les stationnements sont interdits sur la voie publique (ils se font exclusivement en entrée de station). Ensuite, le choix architectural a contribué à une limitation des hauteurs et à une architecture plus vernaculaire. Les aléas de haute montagnes (rafales de vents, avalanches), très présents à Val-Thorens ont aussi contribué à limiter les hauteurs et à repenser les formes bâties.

La station est de type « Station skis aux pieds » et sans voiture. Val Thorens offre une vraie vie de village dans une ambiance chaleureuse et cosmopolite » (Source : Savoie Mont-blanc)



(Source : Mairie)

Cette station, grâce à son altitude et à ses conditions d'enneigement optimales est connue pour offrir une saison de ski parmi les plus longues d'Europe. Les touristes peuvent en effet profiter d'un domaine skiable ouvert de fin novembre à mi-mai. Cette saison à rallonge lui permet de se démarquer des stations concurrentes et contribue largement à son attractivité.

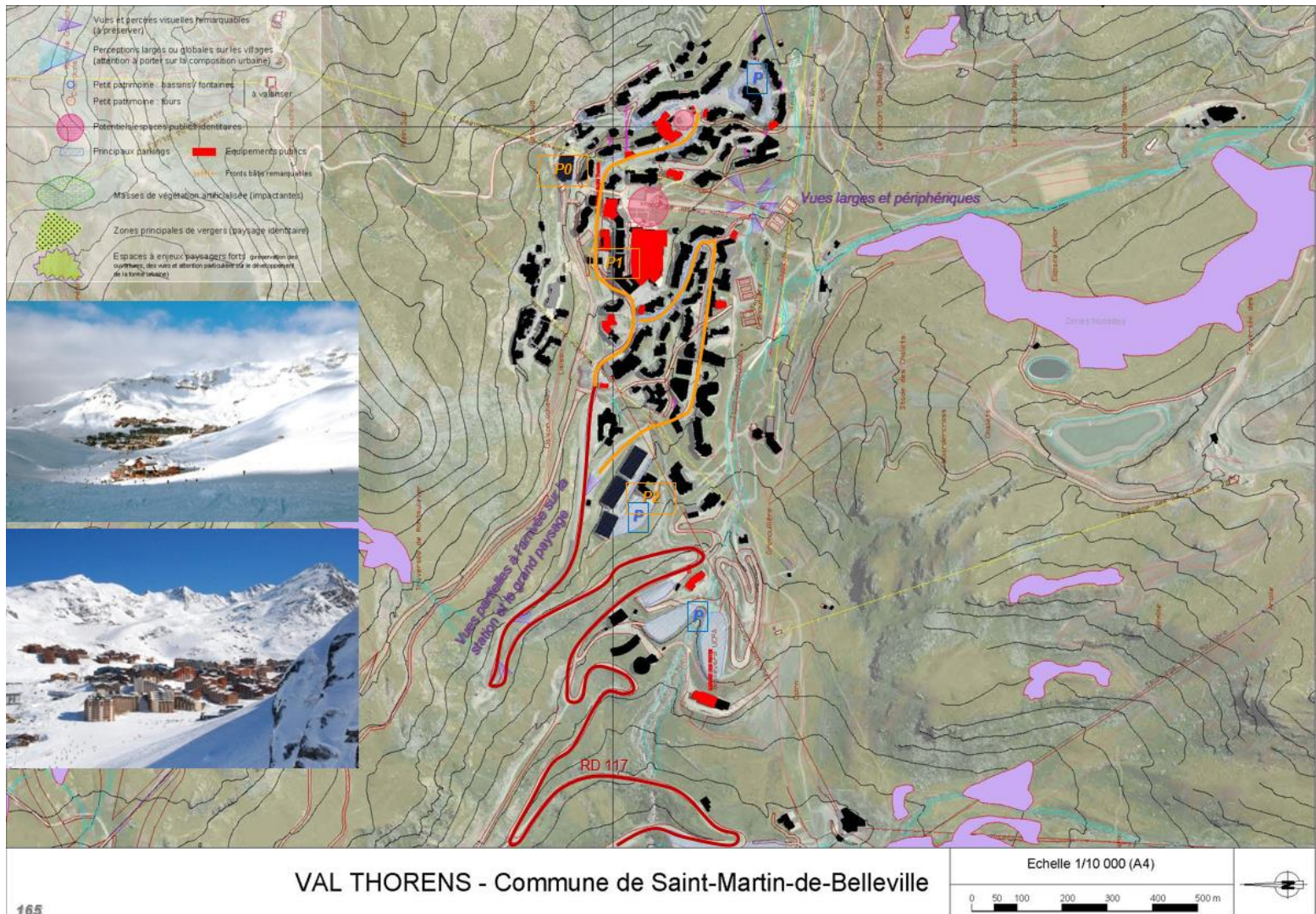
En revanche, en saison estivale, Val-Thorens peine à conserver son dynamisme touristique. La station est le pôle touristique des 3 vallées le plus dépendant de l'activité ski et le plus concerné par le phénomène de saisonnalité.

Le positionnement touristique de Val Thorens, bien que Labelisé Famille Plus et accueillant une clientèle sportive et familiale, est avant tout axé sur une offre de services haut de gamme. Grâce à son positionnement à la pointe de la modernité et offrant des équipements de grande qualité tout en faisant de l'accueil et de l'animation des priorités. Val Thorens a remporté cet hiver (2017/2018), et pour la 4ème fois consécutive, le trophée de renommée internationale de « meilleure station du monde ». Cela lui permet de se positionner comme leader à l'échelle internationale face à des stations concurrentes comme Kitzbühel en Autriche, Lake Louise, au Canada, Portillo au Chili, Garmisch-Partenkirchen en Allemagne, Cortina d'Ampezzo en Italie,...

Val Thorens a connu de nombreuses opérations immobilières depuis 2010 à travers la création d'établissements qui sont venus compléter l'offre en lits marchands de qualité (environ 2000 lits) :

- Le nouveau Club Méditerranée (800 lits en 4 tridents fin 2014) ;
- Hôtel Altapura (5 étoiles avec 72 chambres et 16 suites) ;
- Résidence avec des services hôteliers à la carte du Hameau du Kashmir (77 appartements et 16 suites hôtelières) ;
- Hôtel Le Koh-I Nor (5 étoiles de 63 chambre / suites et 35 appartements) ;
- Extension de l'UCPA

La carte suivante présente les caractéristiques urbaines et paysagères de Val Thorens :



VAL THORENS - Commune de Saint-Martin-de-Belleville

Figure 41 : Structure urbaine et paysagère de Val Thorens

(source : Atelier BDa 2014)

## 7.5. L'offre touristique

### 7.5.1. Le ski alpin

L'offre touristique de Saint-Martin-de-Belleville se base en premier lieu sur le ski de piste avec son domaine skiable associé Aux 3 Vallées qui relie les stations de Saint-Martin, Les Menuires, Val Thorens, Méribel, la Tania, Courchevel et Orelle. En tout, plus de 600 km sont répartis sur plus de 330 pistes. Les trois quarts des pistes se situent à plus de 1800m. La vallée des Belleville concentre la moitié de l'offre de pistes et un tiers des remontées mécaniques.

Le domaine skiable des 3 vallées est détaillé dans le tableau suivant :

Stations	Longueur pistes	Remontées mécaniques
<b>Les 3 vallées</b>	<b>600 Km</b>	<b>183 RM</b>
dont les Menuires	160 Km	34 RM
dont Val Thorens	150 Km	32 RM
Portes du soleil	650 Km	228 RM
Paradiski	425 Km	139 RM
Voie Lactée	410 Km	95 RM
4 vallées	400 Km	92 RM
Engadin / St Moritz (CH)	350 Km	58 RM
Espace Killy	300 Km	88 RM
St Anton (A)	540 Km	94 RM
Ischgl (A)	238 Km	44 RM
Bad Gastein (A)	110 Km	22 RM

Pistes	%
Vertes	13 %
Bleues	39 %
Rouges	38 %
Noires	10 %

**Figure 42 : caractéristiques du domaine skiable**

Le domaine skiable de Val Thorens est accessible depuis la Maurienne (Orelle) par la télécabine 3 Vallées Express. Orelle constitue une porte d'entrée pour le ski à la journée, notamment pour des skieurs venant d'Italie par le tunnel du Fréjus.

Globalement, la capacité des pistes et des remontées mécaniques des Ménuires demeure adaptée à la demande de pointe ; les actions de ces dernières années ont porté sur une meilleure répartition des skieurs entre les 3 grands secteurs que sont Les Menuires – Croisette (historiquement à forte densité de skieurs) ; le secteur de La Masse (le moins skié) et le secteur des Grangeraires. Saint-Martin, grâce à de nombreux investissements successifs, bénéficie d'un accès au domaine des trois vallées grâce au télésiège du village, au télécabine Saint-Martin<sup>1</sup> puis au télésiège Saint-Martin Express.

Attirant toujours de nombreux skieurs des autres sites des 3 vallées, auxquels s'ajoutent les skieurs à la journée (notamment le dimanche depuis Orelle), le domaine de Val Thorens peut ponctuellement connaître des phénomènes de saturation. Face à cela, l'exploitant du domaine a engagé plusieurs projets : aménagement du vallon du Borgne et création de nouvelles pistes dont celle dite de la « Chasse ».

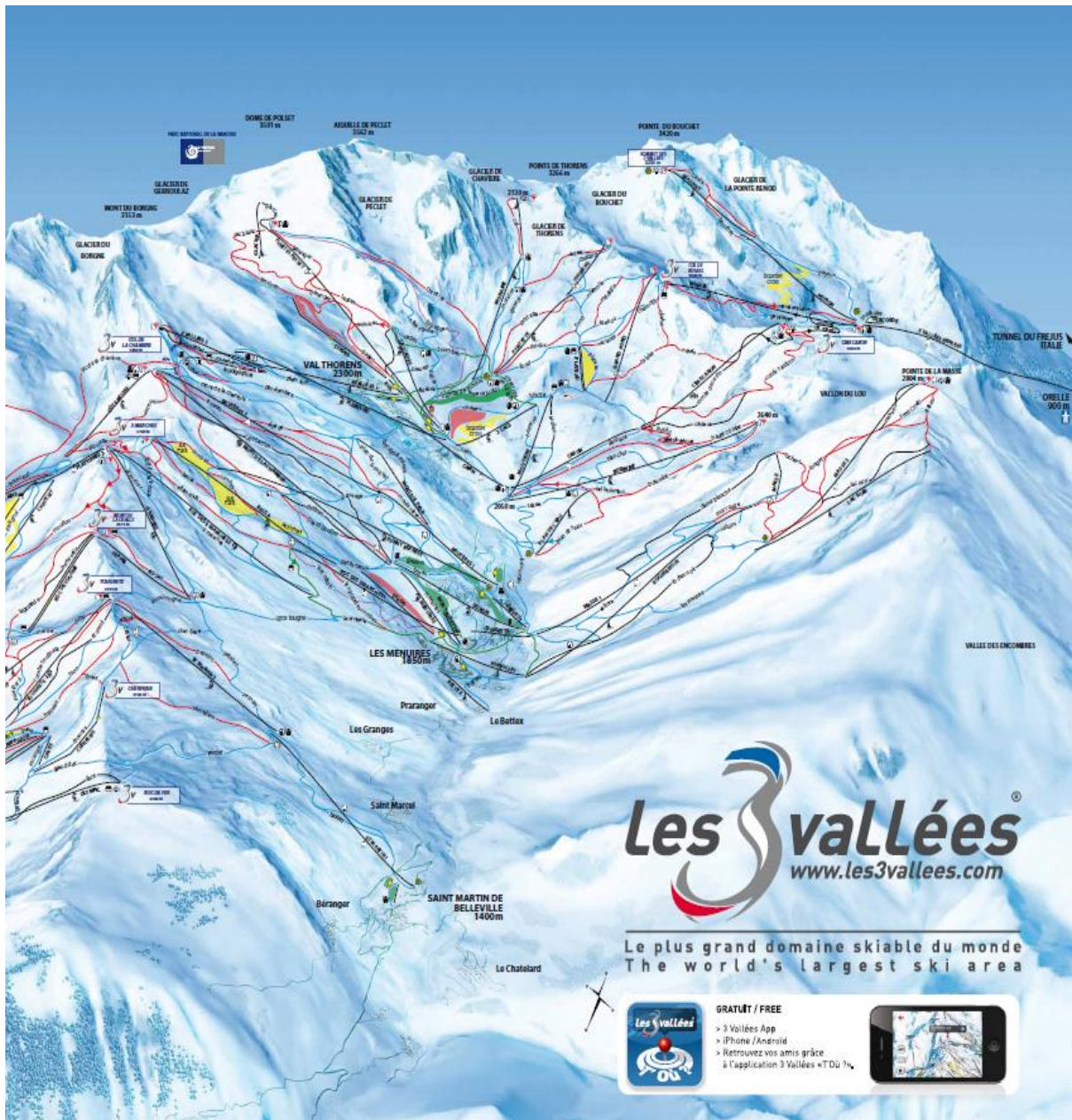


Figure 43 : Plan général du domaine skiable

### 7.5.2. Le ski nordique

Sur les rives du Doron, depuis le plan de l'eau des Bruyères aux Menuires, jusqu'aux villages du Châtelard et de Saint Martin de Belleville, 28 km de pistes de ski de fond sont tracés et balisés ; l'accès aux pistes est gratuit.

### 7.5.3. Activités hors ski en hiver

Les stations des Menuires et de Val Thorens proposent de nombreuses activités et animations hors ski en hiver :

- Le Roc'n Bob aux Menuires, c'est 4 km de luge sur piste enneigée le long des 22 virages relevés et des 450 m de dénivelée (accès en télécabine, nocturnes) ;
- Speed Mountain à Reberty (les Menuires) : une piste de luge sur rail de 1000 m de long. Sur le parcours, des éléments naturels scénarisent la piste (montagnette, tronç d'arbre,...) ;
- La plus longue piste de luge naturelle de France, à partir de l'arrivée du funitel de Pécelet à Val Thorens (départ à 3000 m d'altitude), en luge individuelle ou en train de luges ;
- VTT sur neige à Val Thorens ;
- Ballades en chiens de traîneau à Val Thorens et à Saint-Martin ;
- Baptêmes de l'air en parapente biplace et en ULM (Les Menuires), parapente et paramoteur à Val Thorens ;
- Circuit de glace à Val Thorens ;
- Plongée sous-glaciaire dans le lac du Lou (Entre les Menuires et Val Thorens) ;
- Tyrolienne de 1400 m à Val Thorens (la plus haute tyrolienne au monde !);
- Plusieurs SPA et espaces bien-être, tant aux Menuires qu'à Val Thorens ;
- Complexe aqualudique des Menuires : bassin balnéo-ludique avec banquettes immergées, rivière à contrecourant, jets massant... Jeux d'eau et maxi pataugeoire... réservés aux enfants. Pour la forme, cours d'aqua-fitness et aquabike.
- Centre sportif avec salles de sport aux Menuires ;
- Centre sportif de 7500 m<sup>2</sup> à Val Thorens, avec piscine, balnéo, saunas, hammam, jacuzzis, espaces détente et remise en forme... et des salles de sport, trampoline, animations pour les enfants.
- Deux cinémas aux Menuires, un à Val Thorens ;
- Un musée à Saint-Martin ;
- Une église classée (Notre-Dame de la Vie)
- Des concerts dans l'église de Saint-Martin, à Val Thorens et aux Menuires,

### 7.5.4. L'offre de loisirs d'été

- Sports et activité physiques
  - Aquagym Aquabike et Paddle au centre sportif de la Croisette et au centre sportif de Val Thorens
  - Via Ferrata (le Cochet : 0,75km pour 375m de dénivelé ; La Roche le Levassaix : 0,35km pour 80m de dénivelé)
  - Speed Mountain à Reberty (les Menuires) : une piste de luge sur rail de 1000 m de long. Sur le parcours, des éléments naturels scénarisent la piste (montagnette, tronç d'arbre,...) ;
  - Parapente : vol découverte en parapente sur la Vallée des Belleville

- Espace Wellness des Bruyères (+16 ans)
  - Randonnées VTT (depuis 1998 le label «espace VTT/FFC» - 21 itinéraires sur 120 km) , et pedestres (50 itinéraires balisés tous niveaux sur un total de 300 km)
  - Cross Fit (Val Thorens)
  - Aqua-Spas/ Aquaclubs des Centre Sportifs & Piscine Aqualudique (+16 ans)
  - Piscines des Centre Sportifs et Piscine Aqualudique (3-5 ans)
  - Fun Park des Centres Sportifs
  - Tir à l'arc (la Croisette et les Bruyères)
  - Basketball
  - Trampolines extérieurs
  - Danse de salon (La Croisette)
  - Judo (Les Menuires Centre sportif)
  - Chasse au trésor (Val Thorens)
  - Toro rodéo (Val Thorens)
  - Tennis extérieur (1h/jour/personne) (Preyrand et Val Thorens) ;
  - Tennis de Table (La Croisette et Val Thorens) ;
  - Squash
  - Volley-ball et Beach-volley (Les Menuires)
  - Paintball (la Croisette)
  - Accro Benji (la Croisette) : Saut à l'élastique sur trampoline
  - ULM
  - Mini Golf (La Croisette et Saint-Martin)
  - Skatepark (Preyrand)
  - Balade à dos d'âne ou à Cheval (Val Thorens et Les Menuires)
  - Pêche : plus d'une dizaine de lacs d'altitude et une multitude de torrents font de la Vallée des Belleville un haut lieu de la pêche sportive en montagne.
  - Randonnées quad / moto/ buggy
  - Montagne aventure (Les Menuires et Val Thorens) : parcs aventure aériens. Passerelles, ponts de singe, échelons, étriers. Au total plus d'une dizaine d'ateliers ludiques et riches en sensations composent les parcours.
  - Foret des aventuriers à Saint-Martin : Accrobranche
- Chalets d'alpages
    - Chalet des Boyes : Possibilité d'assister à la traite à la main vers 17h00 et observer les animaux de la ferme.
    - Chez Pépé Nicolas, ferme/chalet d'alpage (Entre les Menuires et Val-Thorens) : rencontre des animaux de la ferme pédagogique : Vaches, chèvres, cochons, oies, poules, canards, lapins, chevaux, ânes, poneys... Decouverte du potager alpin et du jardin floral de montagne.
    - Ferme "La Trantsa" : Visite et goûter à la ferme sont proposés le mardi en saison d'hiver et le jeudi en saison d'été.
    - Refuge de Gittamelon (vallée des Encombres) : dégustation de spécialités locales et nuitées en refuge
    - Alpage de la Perdrix (vallée des Encombres)
- Evènements

- Fête au village de Villarabout : Concours de tricot, lancé de charentaises, animations et stands pour adultes et enfants, buvette.
  - Fête du 15 août : pèlerinage, messe au sanctuaire Notre-Dame de la Vie le matin, après-midi festive dans le village de Saint Martin, jusqu'au feu d'artifices du soir.
  - Fête du pain au village de Praranger : Fabrication et cuisson du pain dans le four banal du village
- Visites/culture :
    - Musée (Saint-Martin-de-Belleville)
    - Sanctuaire Notre-Dame-de-la-Vie : un des principaux lieux de pèlerinage en Savoie
    - Théâtres ("Un sacré dimanche" par exemple)
    - Circuit du Patrimoine : découverte du vieux village de Saint Martin, de ses monuments et des lieux de la vie communautaire d'autrefois. Au départ de l'église paroissiale, il propose 12 étapes pour s'immerger dans le passé de Saint Martin.
    - Circuit guidé du Doron des Belleville jusqu'aux centrales EDF de Villarlurin et de Moûtiers
    - Promenades encadrées par le Bureau des Guides
    - Ateliers d'arts et de loisirs créatifs (Salle des fêtes du Chef-Lieu et Les Menuires)
    - Les chemins du Baroque : découverte du patrimoine baroque savoyard et de la vie des communautés de montagne
- Cinémas :
    - 2 salles de cinéma aux Bruyères
    - Cinéma les Flocons
    - « Le Lac Blanc » à Val Thorens
- A destination des plus jeunes
    - Les P'tits Loups (La Croisette) : structure gonflable est accessible aux enfants dès 2 ans sur la Croisette aux Menuires ;
    - Ludiquad concept (La Bruyère) : Un Circuit ludique, aménagé, balisé et sécurisé accessible dès 4 ans
    - Ti'lutin (Les Bruyères) : karts à pédales, Activités stand de tir, structures gonflables, trampoline et tatouages éphémères, voitures électriques, bac à sable
    - Fun Park (Centre sportif La Croisette)
    - Delir'Park (Val Thorens)

### **7.5.5. Saint-Martin et Les Menuires**

Les équipements du domaine skiable sont financés et exploités en concession par la SEVABEL dans le cadre d'une Délégation de Service Public. La gestion des pistes (damage, sécurité) est réalisée par une régie municipale.

Le parc de remontées mécaniques a fait l'objet de modernisation avec :

- Une réduction des télésièges fixes au profit de débrayables pour plus de confort,



- Une augmentation du débit théorique : 60 197 en 2013/2014 contre 55 939 en 2009/2010
- et, en corollaire, une relative diminution du nombre d'appareils.

L'offre de ski laisse une place importante au « ski facile », avec une forte proportion de pistes vertes et bleues.

Globalement, si la capacité des pistes et des remontées mécaniques demeure adaptée à la demande de pointe, les actions de ces dernières années ont porté sur une meilleure répartition des skieurs entre les 3 grands secteurs que sont Les Menuires – Croisette (historiquement à forte densité de skieurs) ; le secteur de La Masse (le moins skié) et le secteur de Saint-Martin.

Si les reconfigurations de pistes et l'évolution du parc avec des appareils confortables à gros débit ont permis de réduire les écarts, le secteur de La Masse demeure encore sous-utilisé.

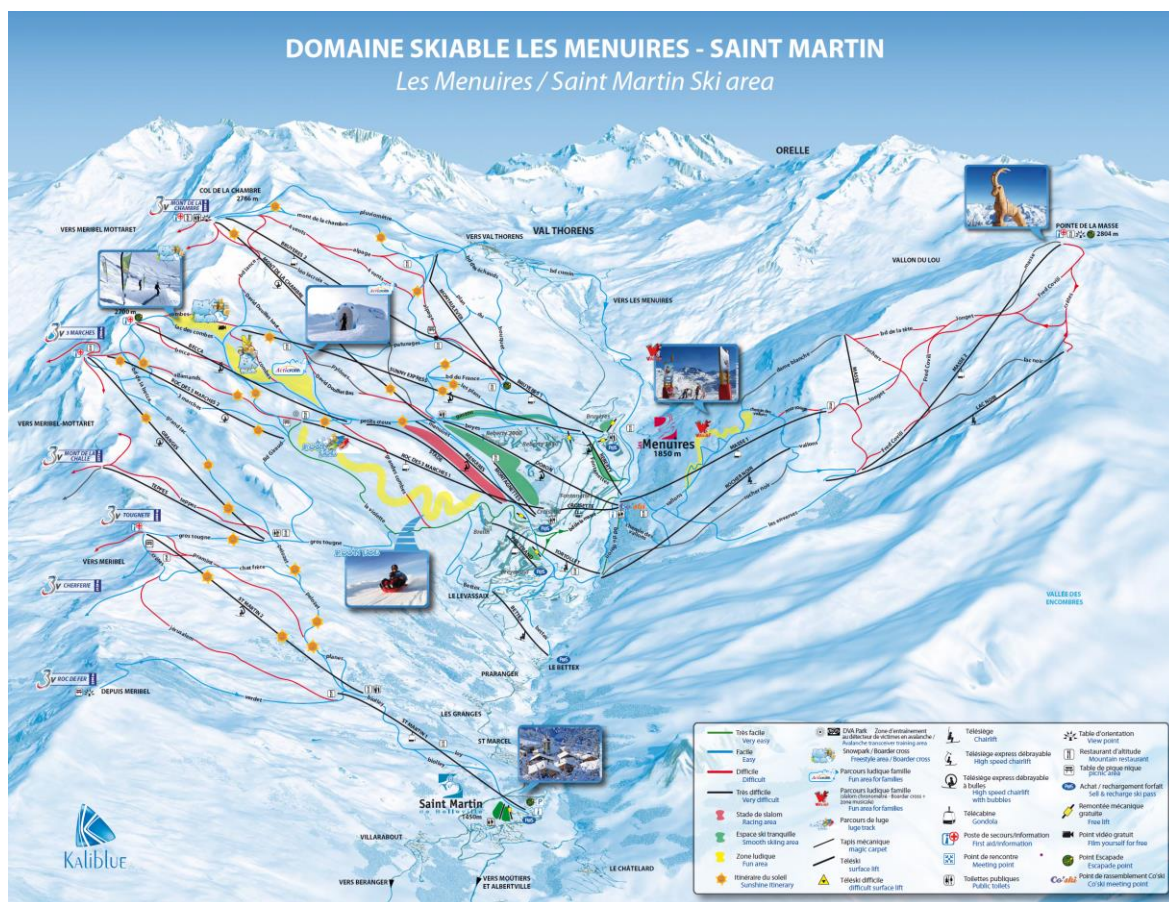


Figure 44 : domaine skiable Saint Martin/Les Menuires

Source : diagnostic (Janet, BDa, Arter)


 <b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES APPAREILS DE REMONTEES MECANQUES SAISON 2013/2014</b>					
NOMS DES APPARELS	ANNEE D'OUVERTURE	DENIV/ en m.	DEBIT THEOR. en pl/h	PUISSANCE S.N.T.F.	Nombre de passage (montée)
<b>SECTEUR MASSE</b>					
TB CROISSETTE	1982	90	900	1 215,00	146040
TSD REBERTY	2012	151	1 800	5 436,00	551228
TC MASSE 1	1989	560	2 500	35 000,00	621906
TC MASSE 2	1990	657	2 500	41 062,50	508862
TS LAC NOIR	1980	490	1 200	8 820,00	112235
TS ROCHER NOIR	1979	559	1 200	10 062,00	146856
TS TORTOLLET	2002	208	2 000	6 240,00	480748
TK MASSE	1973	254	800	2 032,00	82869
<b>SECTEUR MENUIRES</b>					
TC ROC DES 3 MARCHES 1	2005	496	2 800	34 720,00	934105
TSD BECCA	2003	427	2 800	23 912,00	748135
TSD MENUIRES	2001	269	4 000	21 520,00	1023712
TELEPHERIQUE	1994	65	1 300	2 535,00	298832
TS BETTEX	1987	183	1 000	2 745,00	142420
TS MONTAGNETTE	1988 - 2001	99	1 200	1 782,00	151139
TK JARDIN D'ENFANTS	1976 - 1977	30	500	150,00	88177
TK STADE SLALOM	1988 - 2003	380	807	3 066,60	168411
TAPIS ESF CROISSETTE	2004	#REF!	1 200	600,00	
TAPIS PELVOUX	2001	14	1 200	600,00	471759
TAPIS PREYERAND	2001	16	1 200	600,00	155403
<b>SECTEUR REBERTY</b>					
TC BRUYERES 1	1987	395	2 500	24 687,50	775524
TC BRUYERES 2	1988	620	2 500	38 750,00	760351
TSD DORON	1998	339	2 800	18 984,00	906669
TSD MT DE LACHAMBRE	2001	776	2 400	37 248,00	1065734
TSD SUNNY EXPRESS	2009	641	2 400	30 768,00	650058
TK MONTAULEVER	1963-1977	332	900	2 988,00	73807
TAPIS BRUYERES	2011	13	1 200	600,00	298773
TAPIS PLANS	2001	15	1 200	600,00	146472
TAPIS REBERTY	2010	#REF!	1 200	600,00	149225
TAPIS ESF ALPAGE REBERTY					
TAPIS ESF CLUB MED	2004	6	1 200	600,00	
TAPIS ESF LES BOYS	2012				
TAPIS ESJ LES PINGOUINS					
<b>SECTEUR SAINT MARTIN</b>					
TC SAINT MARTIN 1	2002	374	1 800	16 830,00	568374
TSD GRANGES	2004	450	1 800	16 200,00	657920
TSD ROC DES 3 MARCHES 2	2007	406	2 200	17 864,00	650374
TSD ST MARTIN 2	1997	608	2 400	29 184,00	925197
TK TEPPES	1971 - 2004	288	780	2 246,40	61566
TK VILLAGE	2004	59	810	477,90	90405
TAPIS ST MARTIN	2006	8	1 200	600,00	91411
		#REF!	<b>60 197</b>	<b>441 325,90</b>	<b>14 704 697,00</b>

Figure 45 : caractéristiques techniques des appareils de remontées mécaniques Les Menuires

Source : diagnostic (Janet, BDa, Arter)

### 7.5.6. Val-Thorens (et Orelle)

Les équipements du domaine skiable sont financés et exploités en concession par la SETAM sur la commune de Saint-Martin-de-Belleville et par la STOR sur le territoire d'Orelle. La gestion des pistes (damage, sécurité) est réalisée par une régie municipale de Saint-Martin-de-Belleville.

Le domaine skiable de Val Thorens se compose de deux secteurs : le cirque de Thorens sur le territoire de Saint-Martin-de-Belleville et le cirque de l'Arcelin sur le territoire de la commune d'Orelle.

L'altitude des crêtes se situe vers 3 100 m – 3 200 m (point culminant à l'Aiguille de Péclet : 3 560 m). Celle des zones de réception vers 2 200 m – 2 300 m (la station de Val Thorens et le Plan Bouchet à Orelle).

Surface du périmètre de concession	3 900 ha*
Nombre de remontées mécaniques	32 (65 270 p/h)
Surface pistes damées	280 ha
<i>Dont surface pouvant être couverte en neige de culture</i>	<i>142 ha (51%)</i>

**Figure 46 : caractéristique domaine skiable Val Thorens**

*Source : diagnostic (Janet, BDa, Arter)*

Attirant toujours de nombreux skieurs des autres sites des 3 vallées, auxquels s'ajoutent les skieurs à la journée (notamment le dimanche depuis Orelle), le domaine de Val Thorens peut ponctuellement connaître des phénomènes de saturation.

Cet état de fait provoque des flux importants sur les pistes dédiées aux liaisons et à la concentration des flux au centre de la station. Face à cela, l'exploitant du domaine a engagé plusieurs projets visant à l'amélioration de la fluidité des accès sur le domaine skiable de Val Thorens en provenance des autres stations des 3 Vallées.

EQUIPEMENTS EN REMONTEES MECANIQUES au 01/12/2014						
TYPE	Désignation	Débit en p/h	Puissance SNTF	Longueur en m	Dénivelée en hm	Passages 2012/2013
TF	TF Cime de Caron	1 600	43 200	2 055	9	595 599
DMC	Funitel de Péclet	2 950	62 304	3 000	7	1 261 476
DMC	Funitel du Grand Fond	3 000	48 780	1 985	5,4	767 606
DMC PF	Funitel des 3 Vallées	2 000	15 960	880	2,7	556 234
DMC PF	Funitel de Thorens	1 500	9 450	785	2,1	234 344
TC	TC de Caron	2 000	10 700	1 478	2,1	457 605
TC	TC du Cairn	2 400	11 400	1 102	1,9	519 910
TSD+DC	TSD des Cascades	3 660	23 424	1 426	3,2	1 183 877
TSD+DC	TSD de la Moutière	3 600	31 248	1 725	4,3	1 570 323
TSD+DC	TSD du Plein Sud	4 000	30 160	1 765	3,8	1 735 884
TSD	TSD des 2 Lacs	2 200	12 768	1 125	2,7	790 885
TSD	TSD de Boismint	2 400	28 176	1 810	5,9	764 993
TSD+DC	TSD de la Moraine	2 800	26 208	2 470	4,7	723 042
TSD	TSD de la Portette	2 800	22 904	1 590	4,1	771 536
TSC	TSC des Pionniers*	2 400	13 296	1 190	2,8	510 571 Ex 3 Vallées 1
TSD	TSD des 3 Vallées**	2 400	13 778	850	2,6	515 803 Ex 3 Vallées 2
TS	TS du Col	1 800	8 910	970	3,3	205 287
TS	TS du Plan de l'Eau	1 410	9 137	1 258	4,3	349 183
TS	TS du Glacier	1 100	5 049	858	3,1	102 092
TK	TK du Plateau 1	900	1 512	725	1,7	183 794
TK	TK du Plateau 2	900	1 512	725	1,7	148 405
TK	TK du Roc	900	414	308	0,5	247 447
TK	TK du Stade	700	2 835	1 330	4,1	157 704
TR	Tapis Castor	1 500	608	225	0,4	383 875
TR	Tapis Pollux	1 500	608	225	0,4	363 207
TR	Tapis Musaraigne	1 500	297	210	0,2	427 446
TR	Tapis Campagnols	1 500	371	222	0,2	417 343
<b>SETAM 27 Remontées</b>		<b>55 620</b>	<b>436 007</b>	<b>32 290</b>	<b>84,3</b>	<b>15 945 471</b>
TC	TC 3 Vallées Express	1 250	46 000	4 942	14,7	107 220
TSD	TSD de Rosaël	2 600	32 812	2 258	6,3	536 821
TSD	TSD du Peyron***	2 200	19 184	1 533	4,4	383 500 Ex TS Peyron
TS	TS du Bouchet	1 800	12 717	1 258	4,7	261 517
TK	Télécorde Orelle	1 800	144	100	0,1	
<b>STOR 5 Remontées</b>		<b>9 650</b>	<b>110 857</b>	<b>10 091</b>	<b>30,18</b>	<b>1 284 580</b>
<b>TOTAL 32 Remontées</b>		<b>65 270</b>	<b>545 864</b>	<b>42 381</b>	<b>114,5</b>	<b>17 230 051</b>

\* le TS 3 Vallées 1 est devenue le TSC (Télesiège à cabines) des Pionniers en 2013

\*\* Le TS des 3 Vallées 2 est devenu le TSD 3 Vallées en 2013

\*\*\* le TS du Peyron est devenu TSD du Peyron en 2013

**Figure 47 : Equipement de remontées mécaniques Val Thorens**

Sources : Janet, BDa, Arter

## 7.6. L'hébergement touristique

### 7.6.1. Contexte

Le diagnostic touristique détaillé réalisé lors de la révision du PLU de 2006 a mis en évidence une érosion tendancielle du parc de lits professionnel, qui interrogeait sur la pérennité des résultats commerciaux des stations. Notamment ceux des remontées mécaniques, pivot de l'offre touristique.

Observées depuis une dizaine d'années, ces évolutions ont nécessité des orientations multiples et complémentaires en faveur de :

- La réalisation de programmes gérés selon des formules plus durables qu'elles ne l'ont été jusqu'alors,
- D'actions de remises en marché des logements diffus et des politiques propriétaires adaptées pour booster la fréquentation des logements touristiques.

L'organisation d'une « résistance » aux effets de l'érosion tendancielle du parc professionnel par une combinaison de ces moyens complémentaires figurait ainsi dans les orientations des PLU de 2006 et de la révision simplifiée de 2009 sur Val Thorens.

La vallée de la Tarentaise, avec ses 360 000 lits touristiques (source : SCoT Tarentaise) concentrés dans ses grandes stations, est, sur de nombreux points, le leader du marché mondial de sport d'hiver. Ce développement de l'activité touristique axée principalement sur la saison hivernale génère près de 20 millions de nuitées annuelles estimées (les 3/4 réalisées en hiver) et a un impact essentiel sur l'emploi local (direct, indirect et diffus).

### 7.6.2. Le parc actuel des lits touristiques

	Meublés classés (2)		Résidences de tourisme classées et résidences non classées		Hôtellerie (et hôtellerie de plein air)			Centres et villages vacances, Auberge de jeunesse et Maisons familiales		Refuges & gîtes d'étape		Marchand		Non Marchand (2)		Total Nombre de Structures	Total Capacité en nb de lits
	Nombre de Structures	Capacité en nb de lits	Nombre de Structures	Capacité en nb de lits	Nombre de Structures	Nb chambres ou emplacements	Capacité en nb de lits	Nombre de Structures	Capacité en nb de lits	Nombre de Structures	Capacité en nb de lits	Nombre de Structures	Capacité en nb de lits				
COMMUNE	825	3 946	64	17 090	29	1 242	3 113	6	3 088	2	41	927	27 446	8 004	40 019	8 931	67 465
LES MENUIRES	385	1 718	19	6 049	10	418	1 048	2	1 265			416	10 080	4 186	20 929	4 602	31 009
VAL THORENS	401	1 727	32	10 391	14	736	1 844	4	1 827			451	15 789	3 473	17 365	3 924	33 154
CHEF LIEU ET HAMEAUX (C-(M+T))	39	501	13	650	5	88	221	0	-4	2	41	60	1577	345	1725	405	3302

Figure 48 : Capacité d'hébergement par pôle touristique

Source : SMBT 2016

La capacité d'hébergements en lits touristiques d'une grande station est toujours difficile à appréhender avec exactitude, les différentes sources étant contradictoires, avec parfois des écarts

importants, notamment sur les capacités d'accueil des résidences secondaires. Ces écarts peuvent s'expliquer par :

- Des doubles comptes (par exemple, un appartement compté à la fois en meublé et en résidence secondaire) ;
- Le ratio lit / appartement pour évaluer la capacité d'accueil des résidences secondaires : ainsi, pour Saint-Martin de Belleville qui compte environ 8000 résidences secondaires, si l'on adopte 4,5 lits en moyenne au lieu de 5 on obtient un écart de 4000 lits ;
- La prise en compte ou non d'hébergements touristiques mobilisés pour héberger des saisonniers et donc plus disponibles pour l'accueil des touristes (au moins un millier de lits sur le territoire de Saint-Martin de Belleville).

Nous avons pris comme parti de retenir la capacité d'accueil totale établie par Savoie-Mont-Blanc Tourisme, corroborée par l'enquête de la commune, et non celle établie dans l'Observatoire Touristique par G2A qui est manifestement partielle notamment pour ce qui concerne les lits non marchands :

	Lits marchands		Lits non marchands		Lits totaux	
	SMBT (2016)	G2A (2017)	SMBT (2016)	G2A (2017)	SMBT (2016)	G2A (2017)
St-Martin	1 577	1 727	1 725	1 967	3 302	3 694
Les Menuires	10 080	14 495	20 929	11 473	31 009	25 968
Val Thorens	15 789	16 955	17 365	8 368	33 154	25 323
TOTAL	27446	33 177	40 019	21 808	67 465	54 985

**Figure 49 : Capacité d'hébergement selon les sources**

*Sources : G2A 1017, SMBT 2016*

L'écart sur les lits marchands provient essentiellement du fait que SMBT a exclu les meublés touristiques non classés ; en revanche, l'écart très important sur les lits non marchands ne s'explique pas. Aussi retiendra-t-on dans les analyses qui suivent la capacité d'accueil en lits marchands de G2A et la capacité d'accueil totale de SMBT.

A noter qu'en 2016, la commune a réalisé un dossier de classement en station de tourisme. Ce dossier fait état d'un parc d'hébergements touristiques de plus de 66000 lits composé d'hébergements majoritairement classés (76,10% du parc) permettant d'accueillir les clientèles touristiques dans les meilleures conditions. La répartition des hébergements et la part d'hébergement classée est représenté dans le tableau suivant :

COMMUNE DE LES BELLEVILLE						
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE POUR DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE ET CLASSEMENT COMME STATION DE TOURISME						
Natures	Nombres d'unités	Coeffi-cients de pondé-ration	Totaux	Nombre d'unités classables (au sens de la col. 1)	Nombres d'unités classées (au sens du la col. 1)	Nombre de chambres d'hôtels classées, et/ou labellisées et/ou marquées
col. 1	col. 2	col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7
Chambres en hôtellerie classée et non classée (unité = chambre)	1311	2	2622	1311	1195	1226
Lits en résidence de tourisme classée et non classée (unité = lit)	16373	1	16373	16373	12678	
Logements meublés classés et non classés (unité = logement)	764	4	3056	764	698	
Emplacements en terrain de camping classé et non classé (unité = emplacement)	126	3	378	126	56	
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances classés et non classés (unité = lit)	3357	1	3357	3357	2063	
Résidences secondaires (unité = résidence)	8076	5	40380			
Chambre d'hôtes (unité = chambre)		2	0			
Anneaux de plaisance (unité = anneau)		4	0			
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :			66166	21931	16690	
Population municipale résultant du dernier recensement (B) :			2998			
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (= A/B) :			2207,00%			
QUOTA DES CLASSES (au moins 70%) :					76,10%	
QUOTA DES LABELLISES ET MARQUES (au moins 40%) (incluant les classés "Novelli") :						93,52%

### Répartition et classement des hébergement (source : Mairie)

#### 7.6.3. Le cycle des lits diffus

Le secteur diffus regroupe deux catégories d'hébergements. Celui que l'on nomme « hors marché » parce qu'il est considéré comme non commercialisable (vétuste, non fonctionnel, inapproprié, contraint, etc), et le « diffus en état d'être commercialisé » ou « au goût du jour », logement neuf ou rénové qui répond aux exigences du marché et de la commercialisation.

Le devenir du « diffus au goût du jour » peut être d'intégrer un circuit de commercialisation à plus ou moins long terme, ou de mieux répondre à la jouissance de son propriétaire, par son occupation propre, le prêt à des amis, la commercialisation de particulier à particulier...

Dans l'objectif d'une commercialisation professionnelle, celle-ci s'effectue soit par mandat de gestion, via par exemple une agence immobilière (AI), soit par baux via une résidence de tourisme (RT) ou un village de résidence de tourisme (VRT).

Ce cycle s'inscrit toujours entre une transaction passée et une transaction à venir.

Les différents constats sont (source APTV) :

Pour les baux : Le taux moyen de sortie à l'issue du premier bail de 9 ans (pas de nouveau bail) est voisin de 30 % à 40 % ( $\pm 10\%$ ). De nombreuses disparités sont constatées.

A l'issue d'une succession de 2 baux de 9 ans, le taux de sortie est de 63 %.

La création de RT alimente la filière en « produits frais ».

Les lits « sortis » alimentent le diffus ou la commercialisation sous mandat de gestion.

Pour les mandats de gestion :

Les nouvelles « entrées » chassent une partie du stock initialement gérée en le déclassant dans le secteur diffus.

Le stock agences reste quasi constant, il est ajusté en fonction des entrées et sorties.

Le raccourcissement de la durée des mandats augmente la perméabilité vers le diffus.

La capacité à pouvoir se désengager répond aux attentes des deux parties.

Pour le « diffus en état d'être commercialisé » :

Sa commercialisation, hors des circuits professionnels, avec le développement du web, ne cesse de progresser. Il s'agit, la plupart du temps, d'une offre soignée et atypique (capacité d'hébergement, ambiance, etc.).

C'est un parc généralement apte à intégrer le marché à tout moment (notamment si nécessité personnelle).

#### **7.6.4. Une offre de lits marchands à soutenir et développer**

Avec environ 33 000 lits marchands, la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville présente une offre importante et diversifiée. Toutefois, la proportion de résidences secondaires est d'un peu plus de 50% (lits marchands G2A / lits totaux SMBT), ce qui est élevé : il existe donc des marges de progression importantes en lien avec la réhabilitation des lits des anciennes résidences qui pourraient être remis en marché.

La construction récente du Club Méditerranée à Val Thorens (800 lits ouverts pour l'hiver 2014/15) et d'hôtels haut de gamme s'est traduite immédiatement par une augmentation significative du nombre de journées skieurs vendues (+ 240 000 journées ski entre 2014 et 2015, + 120 000 entre 2015 et 2017).



## 7.6.5. L'évolution de la fréquentation touristique

### 7.6.5.1. Fréquentation touristique hivernale

On dénombre un peu plus de 4 millions de nuitées touristiques hivernales sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville, réparties de la manière suivante :

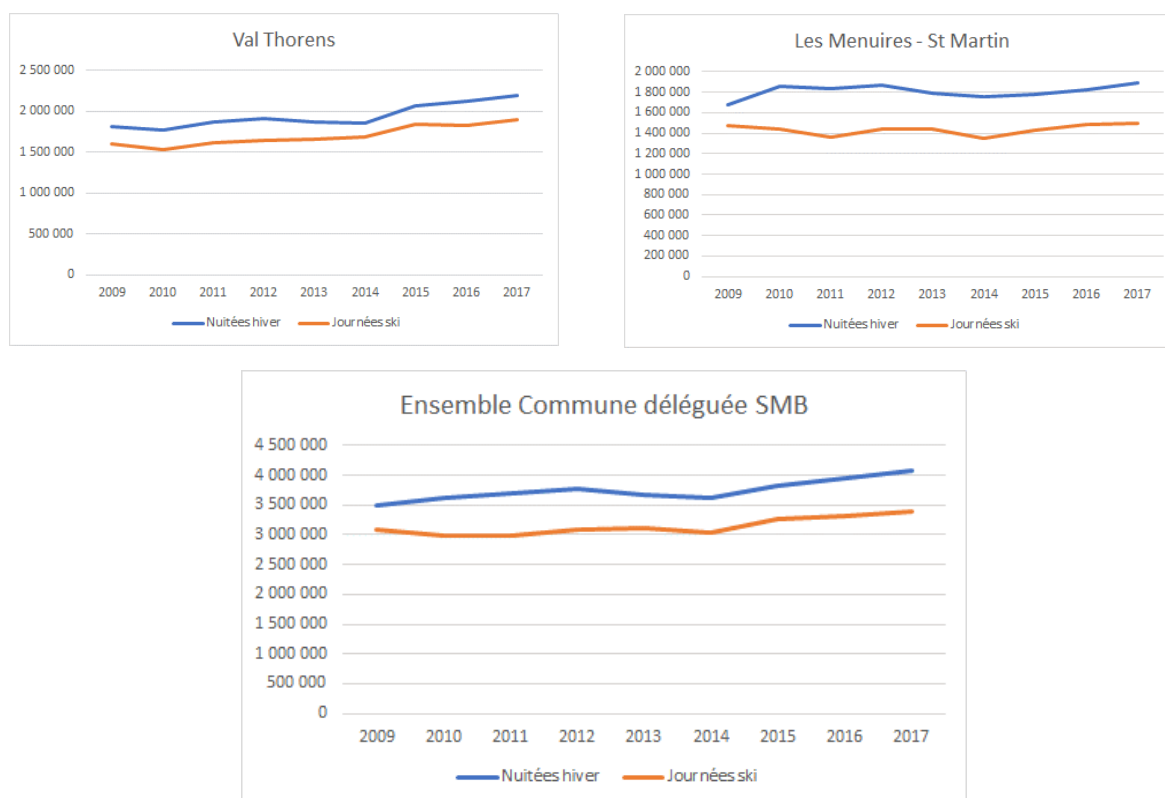
	% des nuitées hiver 2017	% lits marchands (G2A)	% lits totaux (SMBT)
Val Thorens	54%	51%	49%
Les Menuires	40%	44%	46%
St-Martin & villages	6%	5%	5%

**Figure 50 : Répartition de la fréquentation hivernale par pôle touristique**

Sources : G2A 1917, SMBT 2016

On observe un meilleur taux d'occupation des lits sur Val Thorens et Saint-Martin qu'aux Ménuires, ce qui s'explique par la vétusté d'une partie du parc d'hébergements des Ménuires et met en évidence la nécessité d'une action forte en faveur de la réhabilitation des hébergements sur cette station.

L'analyse de l'évolution de la fréquentation des hébergements et du domaine skiable sur la période 2009 – 2017 (les données de Saint-Martin, disponibles seulement depuis 2016, sont agrégées à celles des Ménuires), met en évidence une tendance haussière pour Val Thorens, et une moindre progression de la fréquentation aux Ménuires, même si celle-ci connaît une nette reprise depuis 2015 :



### Figure 51 : Evolution de la fréquentation hivernale depuis 2009

Sources : COMETE 2009-2015, G2A 2016-2017

Entre 2009 et 2017, les évolutions ont été les suivantes (COMETE – G2A) :

Evolution	Nb de lits	Nuitées	Journées ski
Val Thorens	+11%	+21%	+18%
Les Menuires + St-Martin	+4,2%	+12%	+1,5%
Ensemble	+7,3%	+17%	+10%

### Figure 52 : Evolution de la fréquentation hivernale depuis 2009

Sources : COMETE 2009-2015, G2A 2016-2017

Ce tableau met en évidence deux grandes tendances :

- L'amélioration des taux de remplissage puisque sur les deux stations le nombre de nuitées augmentent nettement plus que le nombre de lits ;
- La baisse de la consommation de ski par nuitée, qui reflète l'évolution du mode de consommation des touristes ; cette baisse est plus marquée aux Menuires où la consommation de ski est quasi stagnante alors que le nombre de nuitées progresse sensiblement.

#### 7.6.5.2. Fréquentation touristique estivale

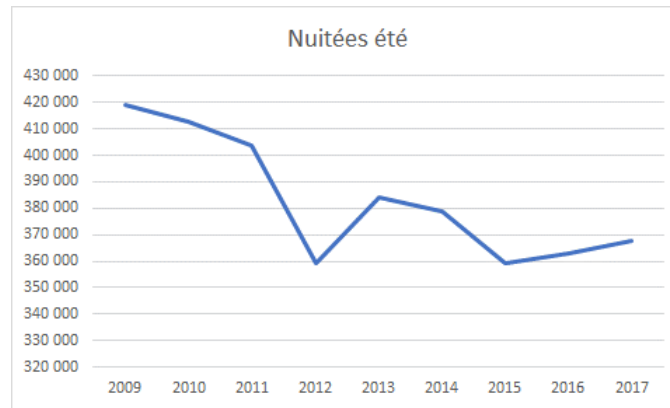
On dénombre 368 000 nuitées touristiques durant l'été 2017 sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville, ce qui ne représente que 8% de la fréquentation touristique totale, réparties de la manière suivante :

- Val Thorens : 97 000 nuitées ;
- Les Menuires : 239 000 nuitées ;
- St-Martin et Villages : 32 000 nuitées.

Il est à noter que la capacité d'hébergements touristiques est réduite en été : près de 40% des lits fermés à Val Thorens et 15% seulement sur les Menuires. Rapportée à la capacité d'hébergement disponible, le nombre de nuitées par lits pour l'été 2017 est le suivant :

- Les Menuires : 10,7 nuitées /lit ;
- St-Martin : 8,7 nuitées / lit ;
- Val Thorens : 6,2 nuitées par lit.

Ces résultats sont évidemment médiocres, avec moins de 15% de taux d'occupation moyen sur juillet-août. Ils traduisent une tendance baissière de la fréquentation estivale depuis 2009, même si les fluctuations annuelles les plus récentes reflètent davantage l'évolution des conditions climatiques.



**Figure 53 : Evolution de la fréquentation estivale depuis 2009**

Sources : COMETE 2009-2015, G2A 2016-2017

Les séjours d'été peuvent toutefois représenter une activité non négligeable dans les villages de Saint-Martin-de-Belleville (taux d'occupation estival des gîtes  $\pm$  60 %), voire pour certains opérateurs des Menuires, en contribuant de manière significative à l'équilibre économique de structures d'accueil dont les charges fixes de fonctionnement sont relativement peu élevées (résidences), ou en permettant de fidéliser le personnel.

Même si l'altitude élevée est souvent perçue comme un obstacle au tourisme 4 saisons, des communes comme Tignes (2 100m) qui ont une fréquentation estivale soutenue prouvent que ce n'est pas insurmontable pour autant qu'une véritable stratégie touristique soit mise en place.

Dans le cadre du PLU, il sera important de prévoir des emplacements pour réaliser les équipements nécessaires au développement touristique estival comme par exemple le golf de Saint Martin, ou encore un grand site accessible susceptible de drainer de nombreux visiteurs.

#### 5.5.4. Synthèse et perspectives

##### Ce qu'il faut retenir

**Un potentiel fort sur les stations, des infrastructures à haut rendement, Un domaine skiable de niveau mondiale (le plus grand domaine skiable du monde).**

**Trois pôles touristiques complémentaires sur la commune :**

- Saint-Martin-de-Belleville : pôle touristique secondaire avec une attractivité hiver/été
  - Les Menuires : Pôle touristique majeur accueillant une clientèle très diversifiée (jeune et familiale) avec une fréquentation présente mais peu marquée en été
  - Val-Thorens : Pôle de tourisme majeur de renommée internationale, meilleure station du monde (Ski Award) et plus haute station d'Europe destinée à une clientèle plus nantie.
- Tourisme d'été presque inexistant**

**Une stabilisation des lits touristiques professionnelle après une forte période d'érosion.**

##### Ce qui est en jeu sur le territoire

**La station/village de Saint martin de Belleville (et ses hameaux) : devra gérer les menaces liées à son développement :**

- Réussir à préserver l'authenticité des lieux tout en développant et modernisant l'offre,
- Maintenir une certaine convenance alors que les problèmes de stationnement et de circulation sont aigus plusieurs semaines par hiver.
- Lutter contre l'augmentation tendancielle du nombre de lits « froids ».

**Les Menuires :**

Le besoin de restructuration /rénovation des espaces publics pour ne pas rendre trop visible aux yeux de la clientèle le fossé entre l'offre d'hébergement en pleine mutation et les espaces publics qui ont peu évolué.

Le Hameau Reberty présente un réel enjeu au regard de son éloignement et de sa difficulté à faire unité avec le reste de la station (bien qu'elle-même organisé autour de plusieurs pôles urbains).

**Pour Val Thorens, il s'agit de conforter sa place de leader mondial en augmentant sa capacité d'accueil dans un contexte spatiale contraint. Le projet d'UTN à l'entrée de Val Thorens d'une capacité totale de 2800 lits vise à parachever son développement.**

Préserver la complémentarité des différents pôles touristiques de la vallée en diversifiant l'offre d'activité et l'offre de mobilité pour passer d'un pôle touristique à un autre.

Poursuivre un développement touristique basé sur la complémentarité des trois pôles et non leurs mises en concurrence.

Miser sur le remplissage de lits professionnels pour avoir un bon retour économique sur les journées skieur, les commerces, les activités.

**Conforter l'offre touristique saisonnières**

**Développer le tourisme 4 saisons, notamment sur les deux stations (inexistant à Val-Thorens). Le projet de Golf est un enjeu important de ce PLU sur cette thématique.**

## 8. La dynamique agricole

Sources : *diagnostic (Janet, BDa, Arter)*, Diagnostic agricole – ASADAC 2016, porté à connaissance de l'Etat.

### 8.1. Surfaces agricoles

#### 8.1.1. Surface agricole pastorale et surface agricole utile

Saint-Martin-de-Belleville et Bourg-Saint-Maurice sont les deux seules communes de tarentaise à avoir une surface de leur territoire dédié au pastoralisme de plus de 8 000ha.

La SAU<sup>5</sup> est de 3 365 hectares en 2014. Bien que légèrement inférieure à celle de 2013, elle a augmenté d'environ un tiers depuis 2007 (2 631 hectares).

Le nombre d'exploitant aussi a augmenté, traduisant une activité agricole dynamique sur le territoire.

---

<sup>5</sup> Surface Agricole Utile : surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre de déclarants</b>								
<i>Avec parcelles sur la commune</i>	18	18	17	18	18	20	21	25
<i>Avec siège sur la commune</i>	12	12	12	12	12	13	16	17
<b>Surface agricole Utilisée en ha</b>	<b>2 631</b>	<b>3 659</b>	<b>3 554</b>	<b>3 036</b>	<b>2 421</b>	<b>3 305</b>	<b>3 548</b>	<b>3 365</b>
<i>Dont prairie temporaire</i>	<i>2 359</i>	<i>3 403</i>	<i>3 470</i>	<i>3 036</i>	<i>2 421</i>	<i>3 305</i>	<i>3 548</i>	<i>3 365</i>
<i>Autre utilisation</i>	<i>272</i>	<i>257</i>	<i>83</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**Figure 54 : données générales d'occupation des sols liée à l'agriculture**

*Source : observatoire des territoires de Savoie*



Les surfaces agricoles de la commune sont composées uniquement, à quelques hectares près, de surfaces toujours en herbe.

L'augmentation observée entre le SAU depuis les années 2000 est peut-être le reflet d'une nouvelle dynamique agricole qui a vu des secteurs de fauche réouverts par certains exploitants (secteur des Dogettes, La Loy, ...) et certaines zones débroussaillées par la commune reprises également en exploitation.

En matière de maîtrise foncière de surfaces agricoles, et en l'absence de données disponibles par le RGA 2010, la tendance observée en 2004, caractérisée par une diminution des surfaces en propriété (10 % de la surface agricole utilisée) semble s'inverser avec selon la CASMB, à présent, en moyenne 20 % du foncier en propriété.

Sur l'utilisation des espaces, une analyse de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-blanc a permis de les caractériser avec :

- 243 ha (4%) – 14 EA : prairies de fauche de fond de vallée, pâturées à l'automne => production de foin et regain pour l'alimentation hivernale du troupeau
- 495 ha (9%) – 14 EA : prairies de pâture et type 2b : prairies mixtes principalement pâturées, parfois fauchées (printemps favorable) => pâturage de printemps et automne
- 364 ha (7%) – 6 EA : montagnettes => pâturage en intersaison
- 4 500 ha (80%) – 6EA : alpages => pâturage en été

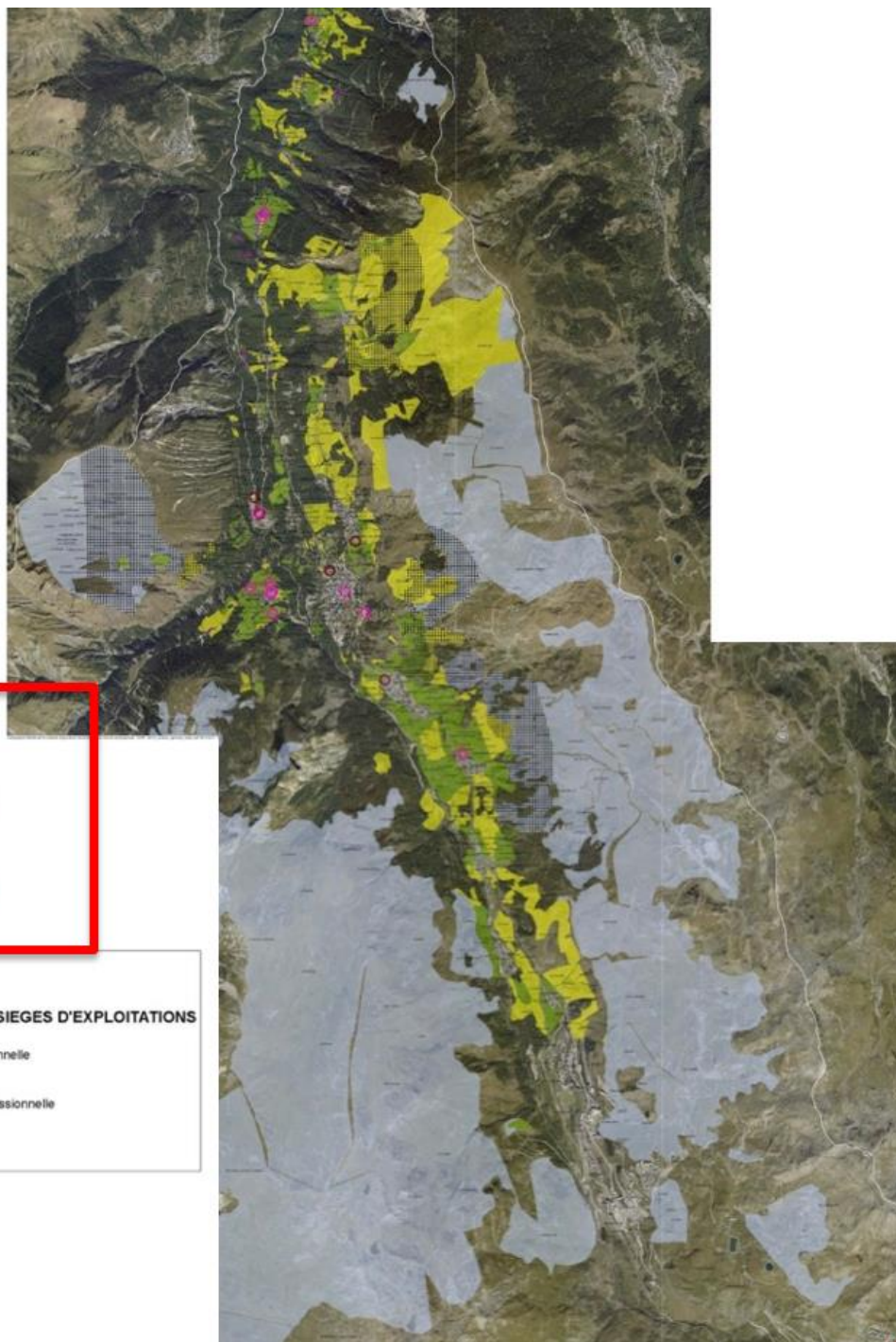
Depuis 2004, le nombre de bâtiments accueillant des animaux s'est réduit au gré des regroupements (ex : GAEC de la Choumette) ou de la cessation d'activité (sur les hameaux de Le Roux, des Varcins, ...).

Par ailleurs, comme cela avait débuté dans les années 2000, quelques exploitations se sont délocalisées en dehors des hameaux bâtis pour trouver de meilleures conditions de travail.

Ces initiatives ont été soutenues par la commune qui allouait une aide financière pour la construction/réhabilitation des bâtiments agricoles.

Si quelques exploitations restent encore relativement enclavées, cela concerne plutôt de petites structures. Ainsi, les plus importantes fermes sont principalement situées à l'extérieur des villages. La préservation d'espaces à usage agricole autour de toutes ces structures doit être intégrée dans la réflexion du futur zonage du PLU. Cela notamment pour maintenir des conditions de travail satisfaisantes mais également en référence à la Loi du 9 juillet 1999 modifiée par la Loi SRU, qui impose des distances d'éloignement pour toute construction à proximité d'exploitations agricoles.





**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DU SAUVOIS MONT-BLANC  
73174

**PRETUDE D'IMPACT PROJET DE GOLF  
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE**

Carte des enjeux des surfaces agricoles

**LEGENDE**

ENJEUX	LOCALISATION DES SIEGES D'EXPLOITATIONS
<span style="color: green;">■</span> Fonctionnalité forte, zone de fauche	<span style="color: magenta;">○</span> Exploitation professionnelle
<span style="color: yellow;">■</span> Fonctionnalité moyenne, zone de pâture ou mixte	<span style="color: red;">○</span> Exploitation non professionnelle
<span style="color: purple;">■</span> Fonctionnalité faible	
<span style="color: lightblue;">■</span> Alpages	
<span style="background-color: #cccccc; border: 1px dashed black;">■</span> Montagnettes	

**Figure 55 : enjeux agricoles autour de Saint-Martin**

Source : chambre d'agriculture

La cartographie proposée-ci-dessus présente les principales zones à intérêts agricoles et leur hiérarchisation autour de Saint-Martin.

Pour établir ce zonage, ont été utilisés des critères liés :

Au potentiel productif :

- la localisation des prés de fauche, et plus globalement l'utilisation actuelle de la zone (fauche régulière ou potentielle, pâture, alpage, ...).

- les systèmes de production, qui génèrent des besoins différents selon leurs caractéristiques (production de Beaufort, de lait de chèvre, ...),
- le cas échéant, les perspectives connues d'évolution des exploitations.

#### À la fonctionnalité des exploitations :

- la taille des tènements et leur regroupement en îlots ou au contraire leur éparpillement
- la proximité par rapport au siège d'exploitation et bâtiments abritant des animaux, l'enclavement ou non du siège d'exploitation et l'accès aux parcelles.
- aux projets d'aménagements en cours validés dans le précédent document d'urbanisme (secteur de Villarabout).

A partir de ces éléments, une hiérarchisation des principaux espaces à enjeux agricoles a été définie.

Trois catégories ont ainsi été définies :

- les espaces à très fort intérêt agricole correspondant à des terrains qui par leurs caractéristiques, sont primordiaux pour l'activité de l'exploitation concernée et devant prioritairement être exclus de l'urbanisation
- Les espaces à fort intérêt agricole qui représentent des terrains dont le changement de destination pourrait provoquer des dommages pour l'exploitation, sans toutefois réellement remettre en cause sa pérennité.
- Les espaces à faible intérêt agricole, pour lesquels une autre utilisation n'induirait pas de préjudices majeurs sur les exploitations.

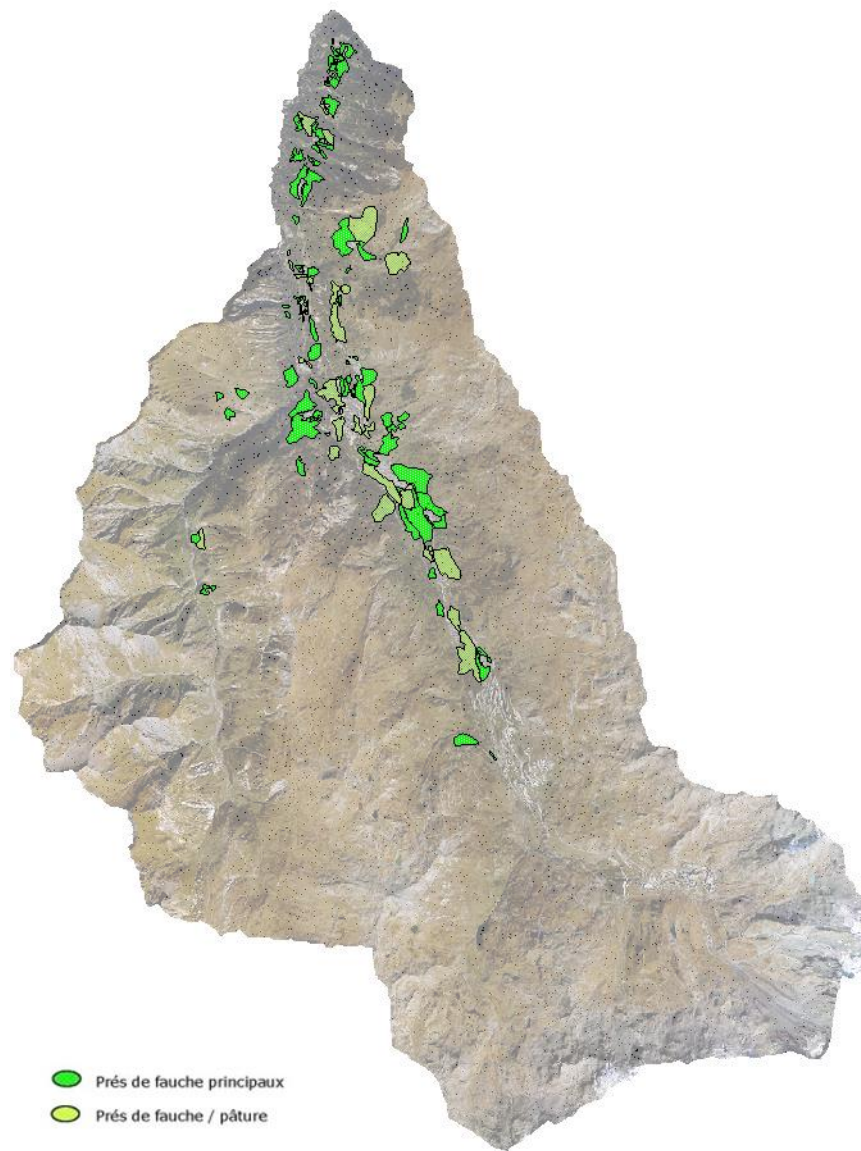
Cette classification se veut être un indicateur du degré d'importance que chaque espace représente dans le maintien de l'exploitation agricole concernée.

## 8.2. Les prés de fauche

Les prés de fauche actuels, ou potentiels, sont l'élément central des exploitations de la commune et principalement de celles en production laitière d'AOC Beaufort. La préservation des prés de fauche est directement liée à la pérennité de la production de beaufort AOC sur la commune, source de retombées économiques (emplois, revenus, consommation...), paysagères (paysage emblématiques source de valeur ajoutée...) et touristiques (production locale impactant le choix de destination, pratique de l'estive comme levier au tourisme estival lié au pastoralisme...).

La localisation de ces prés de fauche, réalisée à partir d'échanges avec les représentants agricoles locaux et sur photographies aériennes, montre une répartition de ces espaces autour de l'ensemble des villages que compte la commune et dans certains secteurs plus en altitude, propices à la fauche.

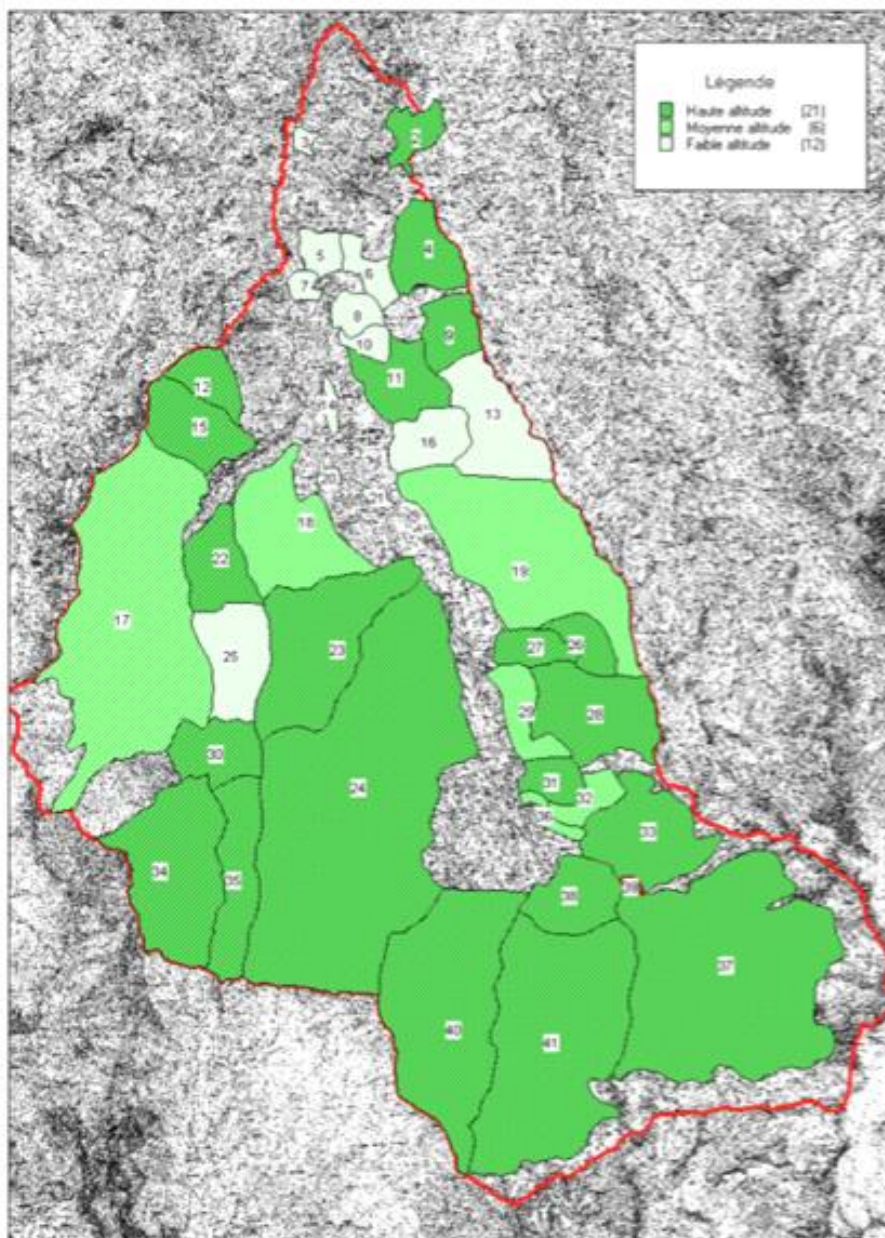
La cartographie proposée n'ayant pas un caractère exhaustif, elle identifie les principaux secteurs porteurs d'enjeux pour le maintien et la pérennité des exploitations. L'état des lieux décompterait ainsi 300 hectares de surfaces fauchées de façon régulière, auxquels s'ajouteraient 200 hectares de secteurs fauchés et/ou pâturés selon les années.



**Figure 56 : Localisation non exhaustive des près de fauche**

*(source : Atelier BDa)*

Selon l’inventaire pastoral réalisé en 1996 par le CEMAGREF, les zones de pâture couvraient près de 12 240 hectares. Les zones d’alpage représentaient quant à elles environ 8 600 ha. 42 unités pastorales ont été recensées à partir des données de 1996 mises à jour avec la mairie :



**Figure 57 : Localisation des unités pastorales de la commune**

*(Données Observatoire des Territoires de la Savoie et mairie)*

Si, historiquement, la baisse importante du nombre d'exploitations entraînait la diminution des surfaces fauchées, aujourd'hui le phénomène est ralenti et il permet la reprise des terres libérées par des exploitations pérennes (exemple récent sur le secteur des Varcins). Certains exploitants ont également remis des secteurs en prés de fauche.

En la matière, deux types de prés de fauches sont identifiables :

- Une majorité d'entre eux sont situés en pourtour des hameaux. Ils possèdent ainsi un fort intérêt agricole de par leur proximité avec les exploitations et leur relief peu marqué. Ces secteurs représentent par leurs caractéristiques des espaces primordiaux, pour la plupart des exploitations agricoles de la commune, et, à ce titre, leur éventuel déclassement doit être réduit au minimum et justifié.

- Un second type de zones fauchées se caractérise également par des pentes faibles, mais des tènements importants, avec toujours une bonne accessibilité, ... qui facilitent leur exploitation mécanique et qui en font des secteurs à l'intérêt productif très fort. Ils sont également situés plutôt à l'écart des secteurs habités (Béranger, Les Dogettes, La Loy, les Îles, l'aval du Levassaix).

La situation semble bien plus tendue autour des villages situés le long de la RD 96 (de La Côte Derrière aux Frênes) avec des surfaces fauchables qui sont très limitées et exploitées au maximum, alors que plus en amont (après le chef-lieu) les potentiels agricoles sont bien plus importants en quantité.

L'étendue de la commune induit des difficultés évidentes pour un exploitant du bas de la commune devant faucher des prés à proximité par exemple aux Menuires. Dès lors, outre l'approche quantitative du maintien des zones de fauche, c'est sur leur répartition géographique sur l'ensemble de la vallée (à proximité notamment des bâtiments agricoles) qu'il convient d'apporter une attention particulière.

Les données partielles recueillies en termes d'autonomie fourragère montrent que, malgré la dynamique actuelle, la situation reste tendue sur les prés de fauche et les achats de foin toujours nécessaires, voire indispensables, au fonctionnement de plusieurs exploitations. En effet, si quelques rares exploitations arrivent à atteindre leur autonomie fourragère, ce n'est pas le cas de toutes les exploitations qui ont alors recours à l'achat de foin qu'il soit de Pays ou extérieur pour rester conforme au cahier des charges de l'AOC Beaufort (80 % minimum de foin produit dans le périmètre de l'AOC) (diag agricole 2016).

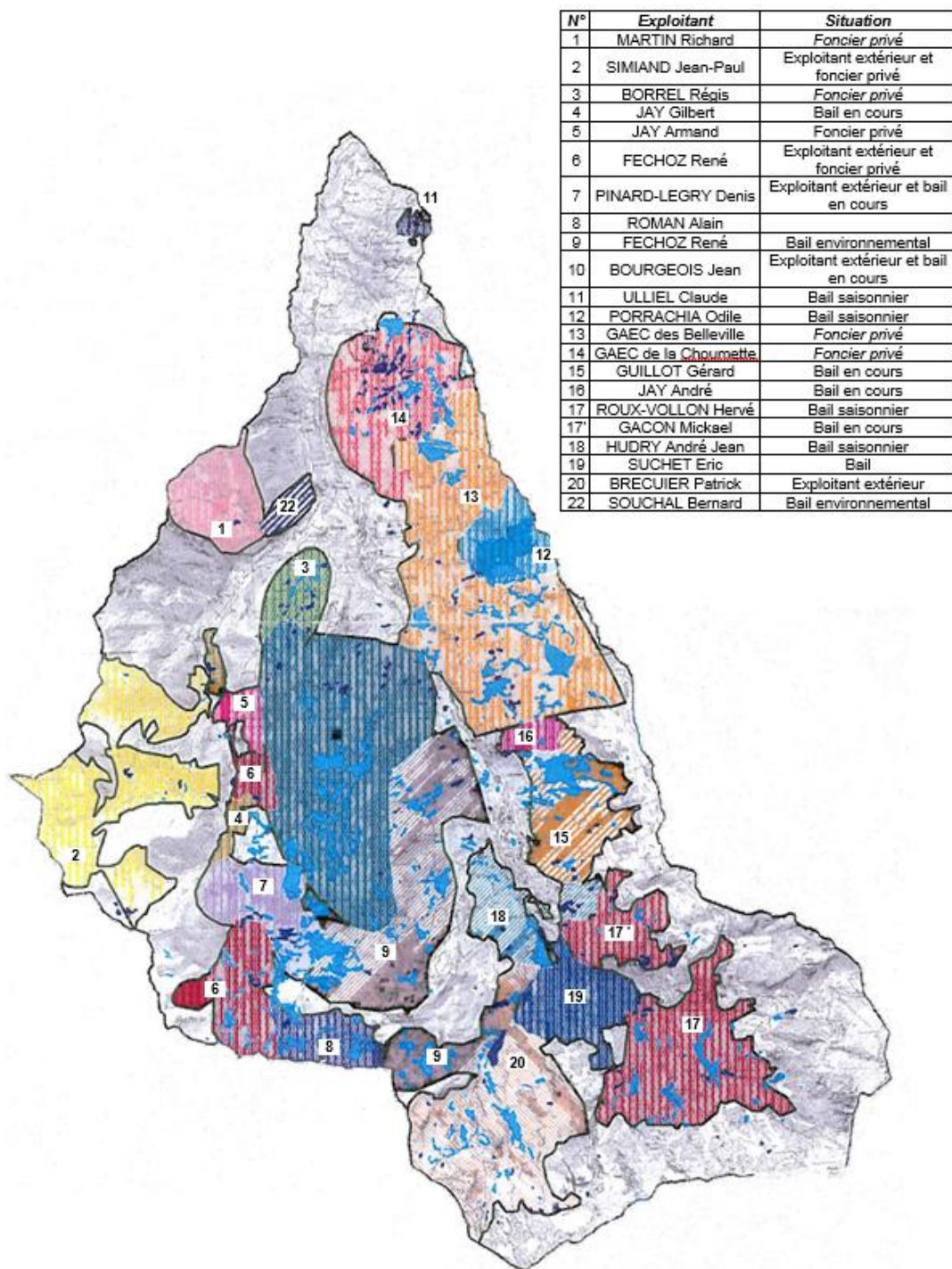
Le maintien des espaces fauchables est à ce titre un enjeu majeur pour la préservation de l'agriculture bellevalloise.

Plus récemment, et selon l'état des lieux réalisé en 2009 à l'occasion du Plan Pastoral Territorial (PPT) de Tarentaise (démarche portée par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise), les zones d'alpages (hors pâture de proximité et « montagnettes ») représentent plus de 45 % de la surface communale

Toujours selon le PPT (Plan Pastoral Territorial), ces alpages se divisaient en une majorité de propriétés communales ou mixtes communales /privées, la part des alpages privés restant faible.

Ces alpages fonctionnent principalement par des systèmes de baux oraux pour les propriétaires particuliers alors que les quelques alpages communaux (fruit commun, Lachat, Vallorcière,...) sont, eux, loués par bail écrit. Les gestionnaires de ces alpages se divisent en trois types : une majorité à titre individuel, 3 unités en groupement pastoral et 1 en association de fait.

Plus précisément, les principaux alpages objet de baux sont les suivants (source Mairie) :



**Figure 58 : localisation des principaux alpages et situation des exploitants correspondante**

(source : diagnostic agricole – ASADAC 2016)

Les enjeux propres à ces espaces, plutôt axés sur les conditions de vie à l'alpage (logement, alimentation en eau potable, ...), de fonctionnalité (accès et dessertes internes, accès à l'eau pour les troupeaux...) et de partage de l'espace avec les autres usagers de l'alpage (skieurs l'hiver, randonneurs l'été, ...), trouvent peu de réponses à travers l'élaboration du PLU.

### 8.3. Entretien des espaces fauchables

Concernant l'épandage des fumures, les agriculteurs de Saint-Martin-de-Belleville bénéficient du ramassage de la plus grande partie de leur fumier par la commune qui l'utilise sur les pistes de ski. Pour faciliter cette activité et limiter les nuisances au cœur des villages, un ensemble de fosses est disposé sur la commune, en dehors des zones urbanisées, afin de permettre une récupération efficace des fumures et leur enlèvement par les services des pistes.

Utilisée par la majorité des exploitations, cette « procédure » soulage en grande partie leur fonctionnement, mais cela ne permet pas un enrichissement de sols qui pourrait pourtant augmenter la production de foin issue de la commune.

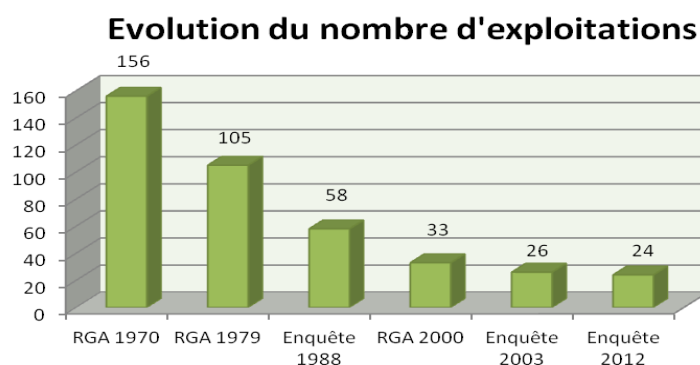
En termes de matériel, les constats de 2004 restent d'actualité avec des structures assez bien équipées en matériels adaptés aux contraintes des terrains de montagne.

Rappelons ici que la municipalité a engagé des actions en faveur des créations d'accès et d'élargissement des chemins pour permettre le développement de la mécanisation. Elle a même accompagné ces initiatives par la mise en place de primes à l'achat de matériel.

### 8.4. Exploitations agricoles

Le territoire communal est utilisé par environ 30 exploitations agricoles (bellevilloise et extérieures) qui représentent au minimum 36 ETP, sachant que la majorité d'entre eux sont doubles actifs.

L'évolution du nombre d'exploitations dont le siège d'exploitation est situé sur la commune de Saint-Martin-de-Belleville fait apparaître une relative stabilisation des effectifs depuis 2003, avec aujourd'hui 20 exploitations avec une réelle activité, dont 3 apiculteurs.



**Figure 59 : Evolution de nombre d'exploitation**

*Diagnostic agricole – ASADAC, oct 2012*

Le maintien des effectifs depuis le début du siècle intervient après une longue période d'érosion du nombre d'exploitations depuis plus de 20 ans (105 en 1979 à 33 en 2000). Cette diminution du nombre d'exploitations a essentiellement touché les structures de petite taille avec des chefs d'exploitation âgés.

Aujourd’hui, sur la base des derniers éléments produits par la Chambre d’Agriculture des Savoie et des données recueillies auprès de la mairie :

- 17 structures relèvent d’activités d’élevages (production laitière ou de viande) : bovins, ovins ou caprins.
- 3 autres exploitations relèvent de l’activité d’apiculture.

Parmi ces 20 exploitations, essentiellement statut individuel, on retrouve 3 GAEC, 1 EARL (NB : un groupement pastoral extérieur est également présent en été).

Les exploitations identifiées sont les suivantes :

<b>n°</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Localisation (siège d’exploitation)</b>
1		Le Châtelard
2		Saint Marcel
3		Villarager
4		Le Bettex
5		Les Granges
6		Saint Martin
7		Le Châtelard
8		Planvillard
9		Praranger
10		Villarencel
11		Le Châtelard
12		Saint Martin
13		Le Châtelard
14		Le Châtelard
15		Villaranger
16		Villarabout
17		La Chasse
18		Saint Marcel
19		La Tour
20		Le Mas

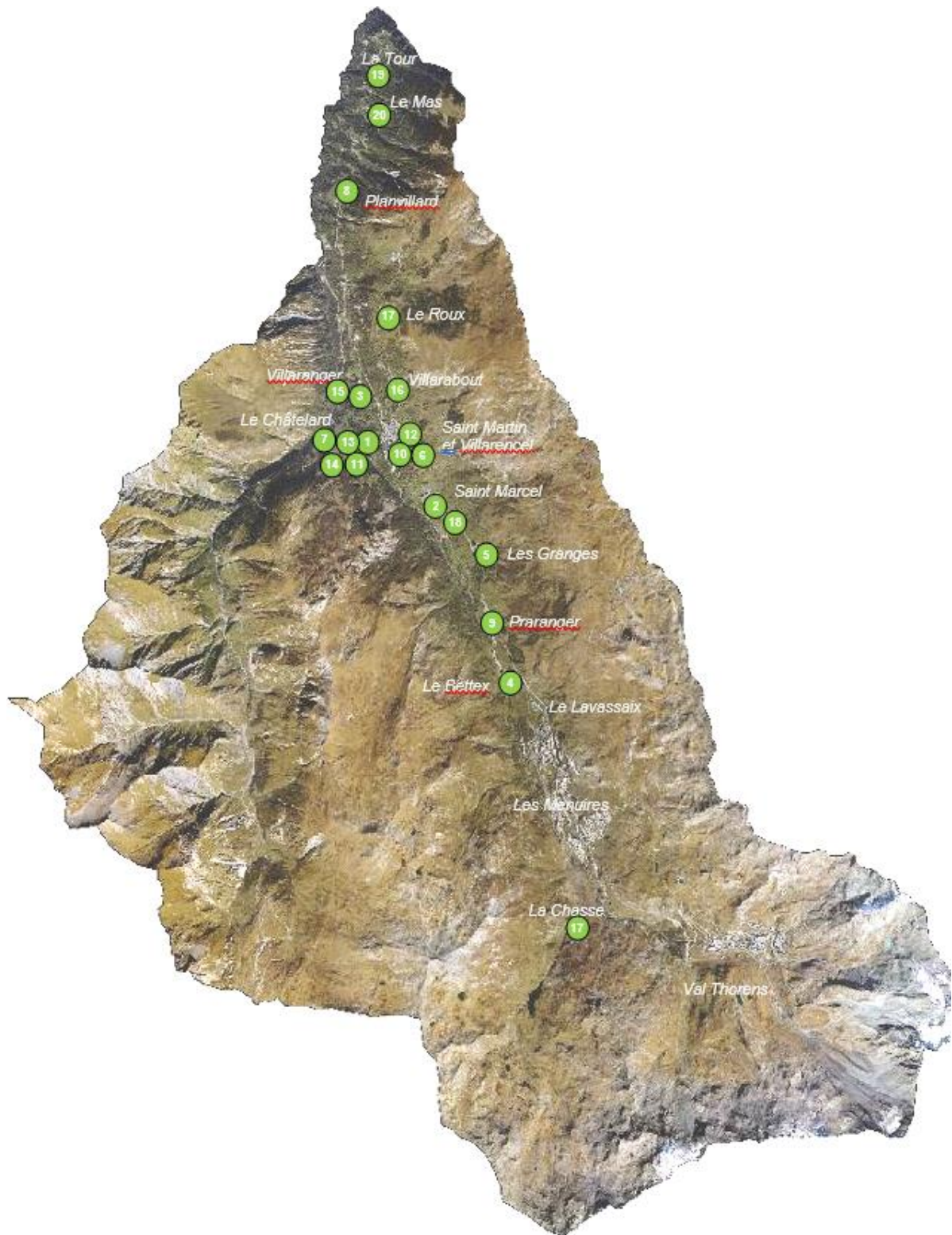
**Tableau 1 : Exploitations identifiées sur la commune**



*(Source : diagnostic agricole ASADAC 2016)*

Ces sièges d'exploitations se répartissent sur les différents hameaux de la commune, avec une certaine concentration autour du chef-lieu.

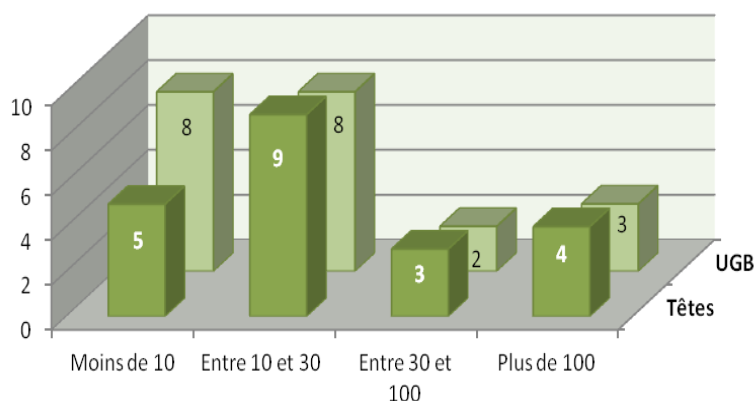
Toutes les exploitations demeurent en dessous des stations d'altitude des Ménuires et de Val Thorens, à une exception près en période d'été (activité agro-touristique à La Chasse).



**Figure 60 : Localisation des sièges d'exploitation sur le territoire communal**

Les exploitations agricoles recensées avec cheptel en propriété (hors apiculteurs) varient en taille, en allant de quelques bêtes dans la plus petite exploitation jusqu'à près de 100 bovins pour les plus importantes.

## Répartition des exploitations par taille



**Figure 61 : Répartition des exploitations par taille**

(Source : Diagnostic agricole – ASADAC, oct 2012)

Comme classiquement en montagne, les cheptels évoluent également au gré des saisons avec des exploitants qui mettent en garde des bêtes à l'extérieur l'hiver, et d'autres qui prennent des animaux en pension en été (essentiellement en bovin viande).

Globalement et après une période marquée de « concentration » des exploitations (moins nombreuses mais plus grandes en cheptel), la taille de ces dernières a peu évolué depuis 2004.

## 8.5. Activité agricole

### 8.5.1. Les productions locales

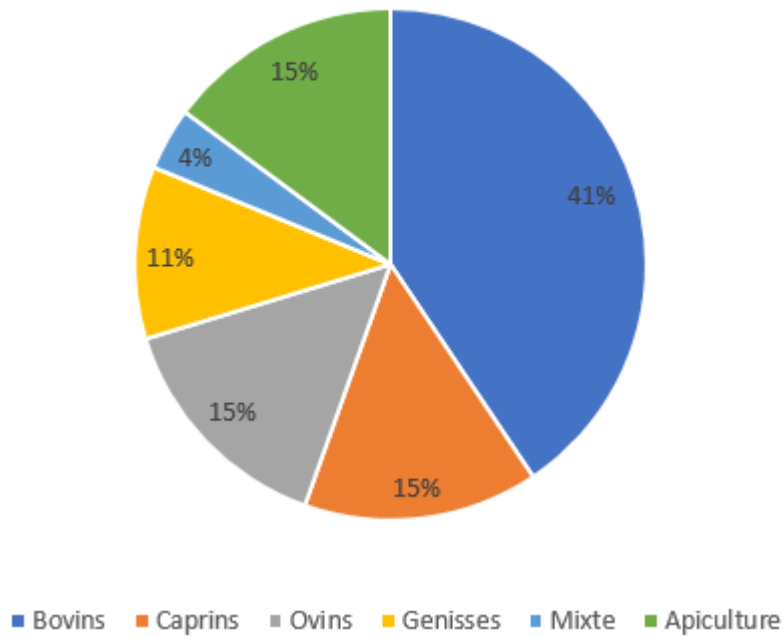
Les exploitations sont diversifiées, même si l'élevage bovin laitier domine (fromage de chèvre, viande bovine ou ovine, apiculture). La dominante bovine destinée à la production laitière (521 bêtes et 70% des exploitations) est en relation avec la classification communale en zone AOC Beaufort. Ces exploitations livrent leur lait à la Coop. de Moûtiers. Par ailleurs, 4 exploitations fabriquent du fromage fermier.

L'élevage des caprins (244 bêtes) et des ovins (146 bêtes) n'est pas négligeable (bilan agricole 2014). Si le lait de vache est exclusivement destiné à la production de beaufort, le lait de chèvre est quant à lui soit vendu à une coopérative, soit plus fréquemment transformé sur place pour une valorisation auprès du public touristique (vente directe, restaurant...).

L'élevage de génisses de renouvellement, de moutons pour la boucherie complètent les activités de l'agriculture bevelloise.

L'apiculture c'est quant à elle (re)développée depuis quelques années. Ainsi, 3 apiculteurs ayant une activité importante (de 50 à 150 ruches) sont présents sur la commune.

## Activités principales des exploitations

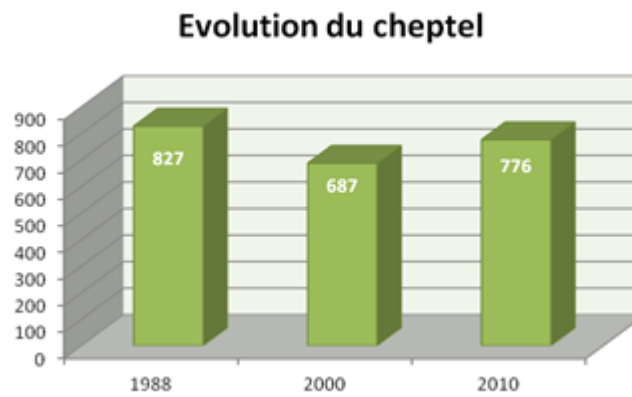


**Figure 62 : Activité principale des exploitants**

*Source : Bilan agricole bulletin municipale 2014*

### 8.5.2. Les cheptels

Selon les données du RGA 2010, le cheptel propriété d'exploitant de Saint-Martin-de-Belleville se maintient entre 700 et 800 UGBTA .



**Figure 63 : évolution du cheptel**

*(source : diagnostic agricole ASADAC2016)*

### Localisation des cheptels hivernant sur la commune

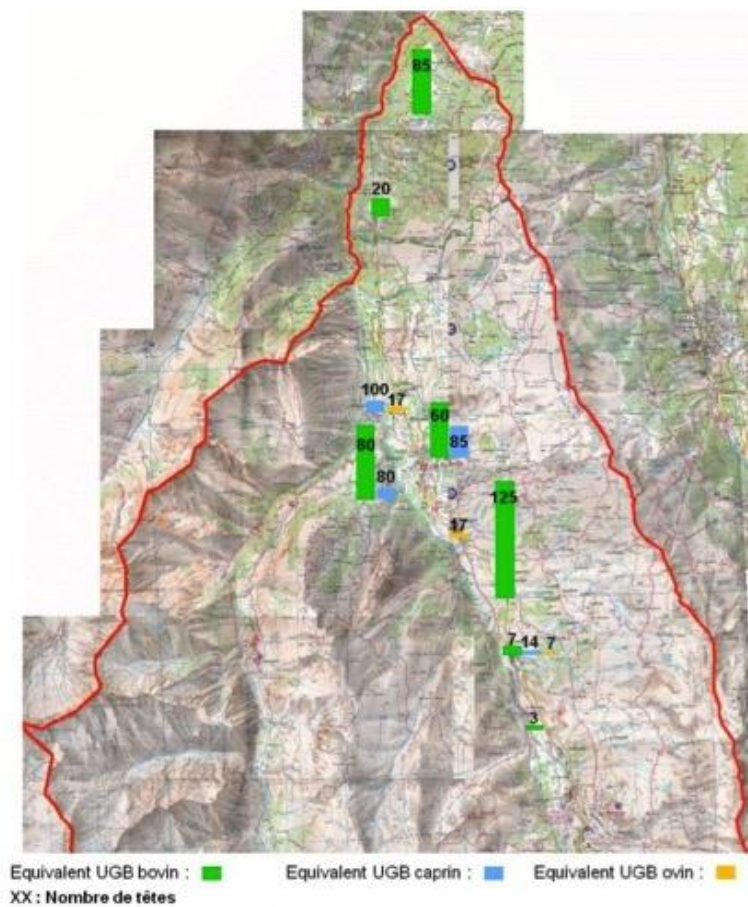


Figure 64 : localisation des cheptels

Deux exploitations bellevilloises ont uniquement une activité estivale. Pendant les périodes d'estive, des troupeaux de bovins, caprins et ovins en provenance de la région Rhône-Alpes et du sud de la France permettent également d'entretenir les prairies d'altitude. (Bilan agricole bulletin municipal).

Les activités agro-touristiques, assurant le lien entre les touristes et l'agriculture sont également identifiées. Il s'agit notamment :

- du site de La Chasse situé en amont des Menuires, où se trouve en été un exploitant (avec ses cheptels bovin et caprin) qui transforme et vend sur place des produits fromagers.
- Du chalet des Boyes aux Menuires où s'effectue toute l'année la vente de fromages transformés par l'agriculteur.

## 8.6. Entretien des espaces fauchables

Concernant l'épandage des fumures, les agriculteurs de Saint-Martin-de-Belleville bénéficient du ramassage de la plus grande partie de leur fumier par la commune qui l'utilise sur les pistes de ski. Pour faciliter cette activité et limiter les nuisances au cœur des villages, un ensemble de fosses est disposé sur la commune, en dehors des zones urbanisées, afin de permettre une récupération efficace des fumures et leur enlèvement par les services des pistes.

Utilisée par la majorité des exploitations, cette « procédure » soulage en grande partie leur fonctionnement, mais cela ne permet pas un enrichissement de sols qui pourrait pourtant augmenter la production de foin issue de la commune.

En termes de matériel, les constats de 2004 restent d'actualité avec des structures assez bien équipées en matériels adaptés aux contraintes des terrains de montagne.

Rappelons ici que la municipalité a engagé des actions en faveur des créations d'accès et d'élargissement des chemins pour permettre le développement de la mécanisation. Elle a même accompagné ces initiatives par la mise en place de primes à l'achat de matériel.

## 8.7. Population agricole

### 8.7.1. Des exploitants porteurs d'avenir

Comme cela avait été indiqué lors du diagnostic agricole établi en 2004, la pyramide des âges des chefs d'exploitation et co-exploitants (un peu moins de trente personnes) a permis un bon maintien du nombre d'exploitations sur les dernières années.

Si cette tendance s'est poursuivie durant les 10 années qui ont suivies, aujourd'hui 41% des chefs d'exploitation ont moins de 50 ans (source CASMB) contre plus de 60 % des exploitants qui avaient moins de 55 ans en 20.

Plusieurs exploitations sont dernièrement arrivées en fin d'activité en raison de l'âge de l'exploitant, dont une exploitation laitière présente uniquement durant la période d'estive sur la commune, avec toutefois un cheptel important (+ 100 bêtes).

Le principal impact, et enjeu, de l'arrêt de ces exploitations concernera la reprise des alpages qui, dans le contexte de la vallée des Belleville, ne devrait pas s'avérer trop problématique.

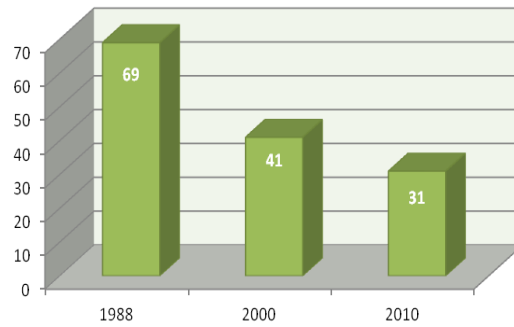
Par ailleurs, il y a eu une installation récente d'une exploitation faisant de la pension en estive de bovins viande.

Ces éléments laissent envisager un relatif maintien des exploitations à l'échelle de 10 ans, même s'il faut garder à l'esprit le fait qu'une succession ou une reprise d'exploitation nécessite un certain nombre de mois voire d'années de préparation.

### 8.7.2. Une population agricole toujours en diminution

Selon les premières données du RGA de 2010, le nombre de personnes travaillant dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel (UTA) continue de décroître et s'élevait à 31 en 2010.

### Evolution du nombre d'UTA

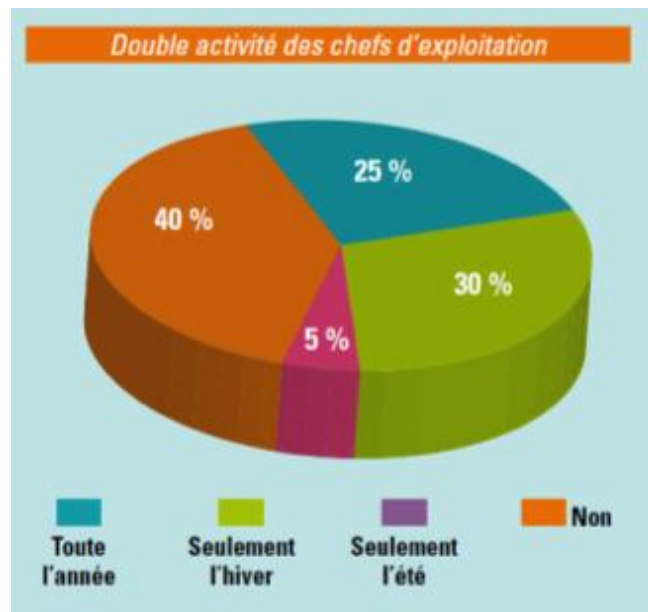


**Figure 65 : évolution des UTA**

(source : Diagnostic agricole ASADAC 2016)

En l'absence de données disponibles plus précises, mais par analogie avec les tendances observées à d'autres échelles, cette diminution des populations agricoles proviendrait autant de la professionnalisation des exploitations qui réduirait leur caractère familial, que de l'arrêt de certaines exploitations.

Par ailleurs, la pluriactivité reste, elle, fortement présente, comme c'est souvent le cas dans les zones de montagne savoyardes, même si elle serait aussi en diminution :



**Figure 66 : Double activité des chefs d'exploitation**

Source : bilan agricole dans le bulletin municipal (2014)

Historiquement, les activités complémentaires sont liées majoritairement à l'activité touristique de la commune (service des pistes, remontées mécaniques, moniteur, restauration,...) ou à des emplois dans les organismes divers.

Certaines exploitations n'ont qu'une activité de pâture sur la commune soit parce qu'elles ne font que de la pension en période estivale, soit pour l'une d'entre elles parce qu'elle délocalise son activité en hiver (en dehors de Rhône-Alpes).

Plus classiquement, les exploitations les plus importantes, notamment en production de lait en AOC Beaufort, ont une activité de fauche importante.

## 8.8. Zonages règlementaires

La commune de Saint-Martin-de-Belleville se trouve dans la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Beaufort et la zone d'Indication Géographique Protégée (IGP) pour l'Emmental de Savoie, l'Emmental français Est-Central, le Gruyère, les pommes et poires de Savoie et pour la Tomme de Savoie.

Une surface de 16 247,22 ha est classée en zone d'aides européennes avec notamment l'Indemnité de Handicap Naturel de Haute Montagne.

Un grand nombre de surfaces agricoles sont par ailleurs engagées dans des « contrats de primes herbagères agro-environnementales », demandant le maintien d'une exploitation agricole de ces espaces.

La commune fait partie du « cercle 1 » concernant l'indice de présence du loup et/ou prédation sur les troupeaux domestiques sur les deux dernières années. Ce zonage résulte d'un arrêté préfectoral du 25/02/2014 portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation.

## 8.9. Charte foncière agricole

Dans ce cadre, la Charte foncière agricole signée en 2011 par l'ensemble des acteurs départementaux apporte des éléments de réponses mobilisables à l'échelle communale.

Ainsi, parmi les outils disponibles, la charte propose :

- d'élaborer des stratégies et des Programmes d'Actions Foncières ou des Programmes Locaux de Confortement Agricole et de Gestion des Espaces (PAF - PLCAGE),
- de sécuriser durablement les secteurs stratégiques avec des outils tels les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP),
- d'anticiper les évolutions du foncier par une politique active de réserves foncières agricoles
- de mettre en œuvre les outils collectifs opérationnels (Associations Foncières Agricoles, Pastorales, Groupements Pastoraux, ....)

## 8.10. Réseau de commercialisation

L'essentiel de la production laitière est vendu à des structures produisant du Beaufort (AOC) avec comme principal partenaire la Coopérative de Moûtiers.



Quelques agriculteurs, essentiellement en lait de chèvre mais pas uniquement, transforment sur place et vendent directement par des filières courtes auprès d'une clientèle locale, auprès de grossistes, sur les marchés ou à des restaurateurs locaux.

## 8.11. Synthèses et perspectives

### Ce qu'il faut retenir

**Saint-Martin de Belleville est un des territoires de Tarentaise où l'activité agricole est encore importante avec des chefs d'exploitation encore jeunes : Une large majorité d'exploitants âgés de moins de 55 ans donnant une perspective positive pour la décennie à venir.**

**25 exploitations dont 12 ont leur siège sur la commune**

**Des exploitations diverses en taille et une tendance à l'agrandissement moins forte qu'en 2004.**

**Une production laitière très majoritaire (vache et chèvre), notamment en AOC Beaufort avec des systèmes d'exploitation variés.**

**Une répartition géographique des exploitations qui tend à se concentrer sur les villages autour du chef-lieu.**

**La surface agricole recouvre la moitié de la superficie communale avec une SAU relativement stable sur les 10 dernières années**

**L'activité agricole de la commune n'a pas un poids significatif en termes de retombées économiques et d'emploi mais elle reste déterminante en termes de valorisation de l'espace communal.**

**Un espace agricole globalement stable en surface, y compris des prés de fauche qui représentent la base de l'agriculture locale (autonomie fourragère exigée en AOC Beaufort) et donc les espaces stratégiques pour son maintien.**

**Une maîtrise foncière handicapée par une tradition de baux oraux, et un fort morcellement parcellaire.**

**Une politique communale en faveur de l'agriculture aux effets toujours réels (ramassage et épandage des fumures, différentes primes ...).**

### Ce qui est en jeu sur le territoire

**Préserver et mettre en valeur les alpages, les prés de fauche et les terres mécanisables pour pérenniser l'agriculture bellevilloise.**

**Anticiper sur les projets d'aménagement, comme celui du golf, afin de prendre en compte les impacts sur l'agriculture.**

**Maîtriser le développement légitime de l'urbanisation des villages en privilégiant des modes d'aménagement peu consommateurs d'espaces et en mobilisant prioritairement les secteurs à enjeux agricoles faibles (proposer le cas échéant des compensations).**

**Maintenir le potentiel productif des espaces. L'enjeu est de limiter la consommation du foncier (pression foncière liée au tourisme) et le morcellement parcellaire pour l'urbanisation,**

**Garantir la pérennité du potentiel agricole au travers de différents outils comme la création de zones agricoles protégées (ZAP), de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) ou encore création de réserves foncières.**

**Maintenir la fonctionnalité des bâtiments d'exploitation en refusant l'urbanisation nouvelle en proximité immédiate, et donner la possibilité d'en implanter de nouveaux,**

**Préserver les accès fonctionnels et en développer de nouveaux afin de rendre certaines terres (à fort potentiel) mécanisables.**

**Encourager de jeunes agriculteurs à venir s'installer dans la commune afin de reconvertir les exploitations existantes.**

**Gérer l'espace agricole en favorisant une gestion collective, en impliquant les exploitants dans des Associations Foncières Pastorales ou démarches contractuelles qui servent le territoire et consolider le cadre juridique des locations de terres agricoles avec les collectivités**

**Maintenir les actions communales de soutien aux agriculteurs.**

**Garantir une meilleure utilisation de l'épandage qui soulage les agricultures mais ne participe pas à une mise en valeur des près de fauche.**

# 9. Mobilité et déplacements

Source : Diagnostic (Janet, BDa, Arter)

## 9.1. Contexte général

### 9.1.1. Armature et infrastructures routières

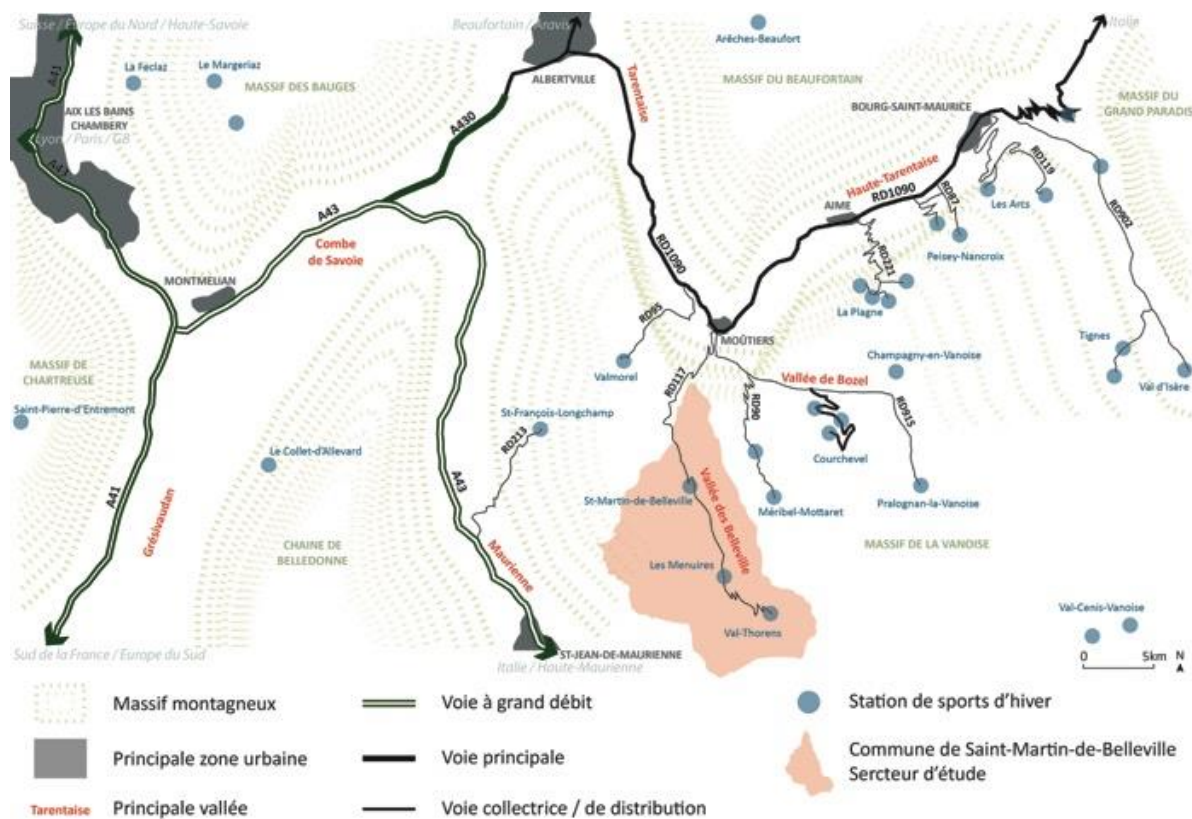


Figure 67 : Axes, voies de circulation

Diagnostic (Janet, BDa, Arter)

Malgré son relatif enclavement géographique, la commune de Saint-Martin-de-Belleville est facilement accessible et bien desservie. Elle bénéficie de moyens d'accès performants à proximité (Autoroute et gare TGV) qui ont été développés sur la tarentaise à l'occasion des Jeux Olympiques de 1992 à Albertville. Elle se situe à proximité de plusieurs autres stations de renommée internationale. Le trafic circulant dans la vallée des Belleville représente environ ¼ du trafic entrant en Tarentaise.

La commune déléguée de Saint-Martin de Belleville compte 26 hameaux, villages ou stations échelonnés sur près de 40 kms. Ce vaste territoire implique des problématiques complexes en termes de mobilité et de déplacement.

## 9.2. Les déplacements motorisés

### 9.2.1. Fluctuation des flux du réseau routier à l'échelle supra-communale sur la RN90 de Albertville à Moutiers

La RN90 est l'unique voie d'accès de la tarentaise depuis Albertville. La connexion de la RD117 à la RN90 s'effectue à l'entrée de la Tarentaise. Cette voie est empruntée par presque 70 000 véhicules par jours certains samedis d'hiver.

La RN90 relie Bourg-Saint-Maurice (à l'Est) à Albertville (au Nord-Ouest). Entre Moutiers et Albertville, cette voie est aménagée à 2X2 voies, puis principalement à 1X1 voie entre Moutiers et Bourg-Saint-Maurice. Cette voie est la voie principale de la vallée de la Tarentaise. Elle sert de support à l'écoulement du trafic de transit dans le fond de vallée, permet l'évitement des principaux bourgs et relie les principaux pôles urbains entre eux (Albertville – Moutiers – Aime – Bourg-Saint-Maurice).

A l'Est, la RN90 est connectée à la route du col du Petit-Saint-Bernard (accès à l'Italie) et à celle du col de l'Iseran (accès à la vallée de la Maurienne via Val d'Isère). Les cols du Cormet de Roselend (vers le Beaufortain), de la Madeleine (vers la Maurienne) complètent les liaisons routières entre la Tarentaise et les territoires voisins. Ces accès ont des caractéristiques de routes de montagne et sont fermés en hiver. A cette période, la Tarentaise n'est accessible par la route que par la RN90 depuis Albertville.

Le réseau autoroutier (A43-A430) s'interrompt à Albertville. Il permet de relier le territoire national, les aéroports (cf. ci-après) et l'Europe :

- L'A41 Nord: Genève – Suisse – Europe (Allemagne,...).
- L'A41 Sud : Grenoble – Valence – Europe ( Espagne,...)
- L'A43 Ouest : Lyon – Paris – Europe (Royaume Uni, Belgique,...)
- L'A43 Est : Italie, Maurienne.

Les flux routiers empruntant la vallée sont gérés depuis 1991 par le PC Osiris (Organisation pour la Sécurité et l'Information Routière des Itinéraires de Savoie), localisé à Albertville. Osiris est un service mutualisé par la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Est et le Conseil Général de la Savoie. Il assure la surveillance de 3200 kilomètres de réseau routier départemental et de la RN90.

#### *Evolution sur les 10 dernières années sur la RN90 de Albertville à la Vallée des Belleville*

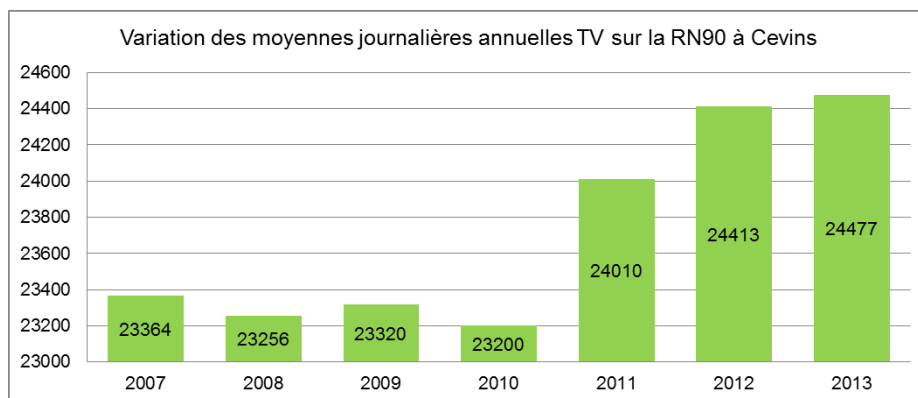
Une moyenne journalière annuelle (MJA) en hausse sur les 7 dernières années.

Entre 2007 et 2013, il est observé une variation à la hausse de 4,76% de la moyenne journalière annuelle sur la RN90 à l'amont de Moutiers (Cevins). La MJA était en 2013 de 24 477 véhicules/jours.

Concernant l'augmentation tangentielle du trafic, le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale précise que la croissance enregistrée n'est pas uniforme suivant les jours de la semaine mais que les flux :

- « Stagnent » le samedi.
- « Progressent » le vendredi et le dimanche.

- « Augmentent » les jours de semaine.



**Figure 68 : variations journalières RN 90**

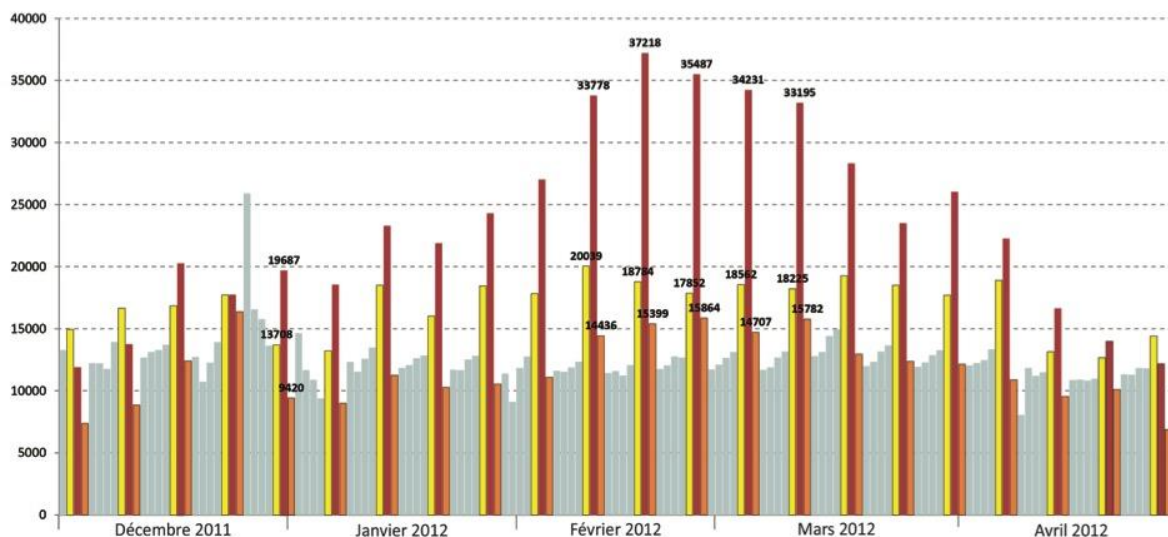
Sources : bilan des trafics et circulation hivernale – CG73

Le trafic poids-lourds est quant à lui globalement stable en fond de vallée.

*Fluctuation intra-annuelle sur la RN90 de Albertville à la Vallée des Belleville*

Dans le sens montant

Le graphique ci-dessous représente la variation quotidienne des flux, dans le sens montant, sur le poste de comptage de Cevins (RN90), sur une période allant de décembre 2011 à avril 2012.



**Figure 69 : Variations quotidiennes des flux dans le sens montant à Cevins sur la RN90**

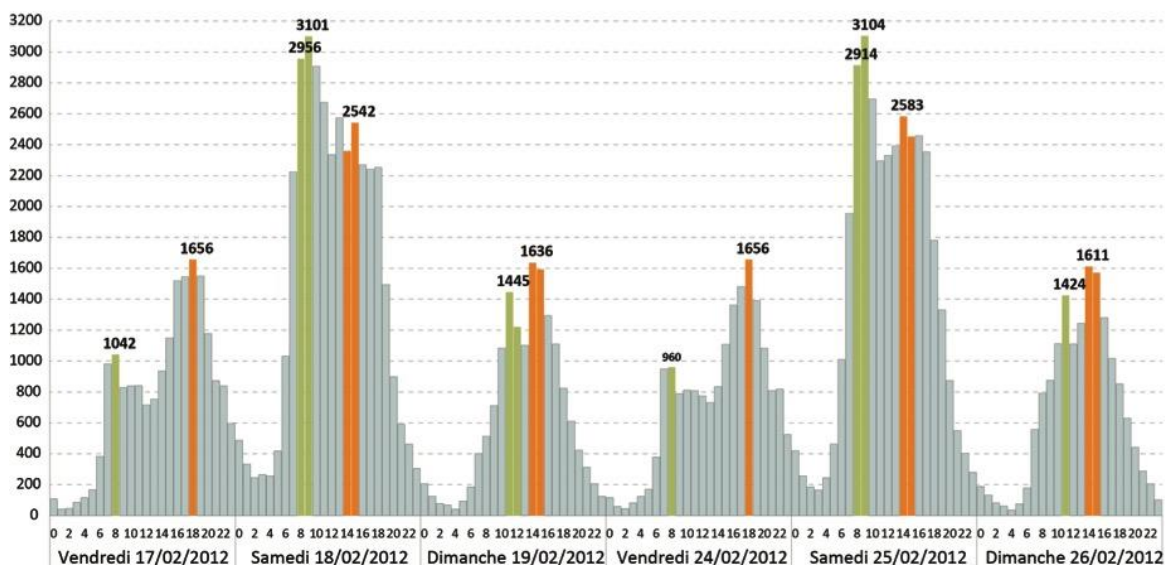
(Source : CG73)

L'analyse du document permet de mettre en évidence le rôle prépondérant du samedi de mi-décembre et jusqu'à mi-avril. Le sens montant de la RN90 a supporté jusqu'à 37 218 véhicules le samedi 18 février 2012.

Lors de cette semaine de pointe, le sens montant de la RN90 a été emprunté par 18 781 véhicules le vendredi et par 15 399 véhicules le dimanche. Lors des jours de semaine, le trafic était d'environ 12 500 véhicules par jour.

Ces éléments mettent en évidence qu'en période touristique hivernale, pour le sens montant, le trafic du vendredi et du dimanche sont équivalents à environ 50% et 40% de celui du samedi.

Le graphique ci-dessous représente la variation horaire des flux lors des deux week-ends les plus chargés de l'année, dans le sens montant, sur la RN90 à Cevins.



**Figure 70 : Variations horaires des flux dans le sens montant à Cevins sur la RN90**

(source : CG73)

En termes de variations horaires maintenant, que les flux horaires montant l'après-midi représentent environ 80% de ceux montant le matin. Il est également repéré qu'un nombre important d'utilisateurs accède dès le vendredi soir à la Tarentaise (pointe d'environ 1 600 VL entre 18h et 19h). Il est également relevé deux périodes de pointes le dimanche en fin de matinée (environ 1450 VL/h. et en début d'après-midi (environ 1600 VL/h.).

#### Dans le sens descendant

Le graphique ci-dessous présente les variations quotidiennes de flux sur la RN90 dans le sens descendant (direction Albertville). Le samedi est largement plus chargé que les autres jours. La pointe annuelle a été relevée à plus de 32 500 véhicules jour. Le trafic descendant du samedi est plus faible d'environ 15% que le sens montant du samedi précédent.

Les constats dans le sens de la descente mettent en évidence une répartition légèrement plus homogène des flux descendants (par rapport aux flux montants) sur les 3 jours de week-end.

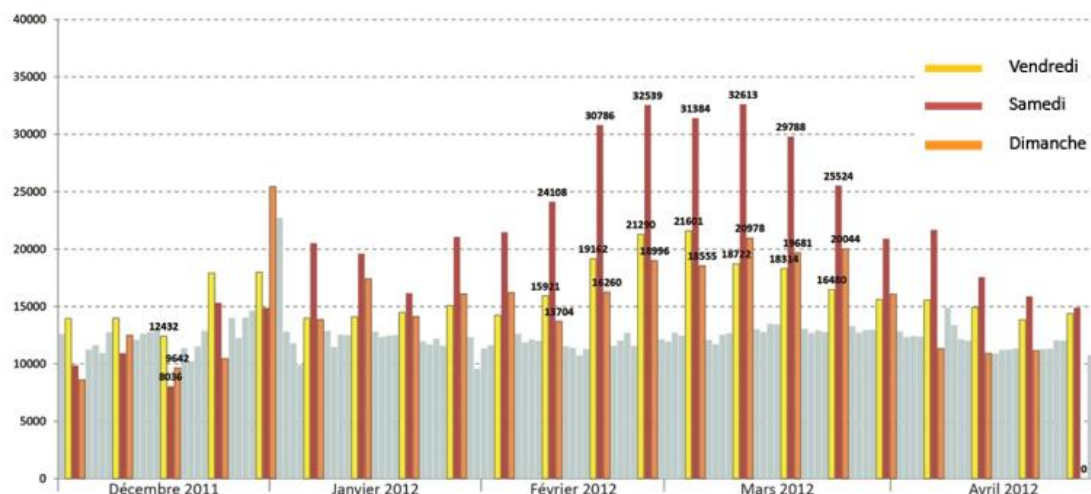


Figure 71 : Variations quotidiennes des flux dans le sens descendant à Cevins sur la RN90

Source CG 73

Le graphique suivant représente la variation horaire des flux lors des deux week-ends les plus chargés de l'année, dans le sens descendant, sur la RN90 à Cevins.

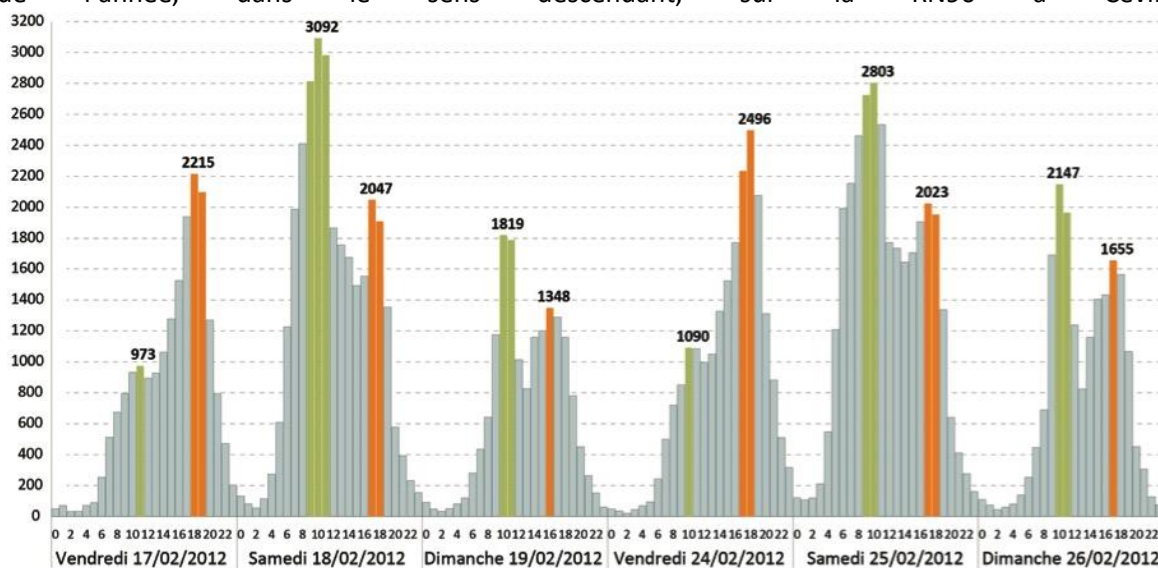


Figure 72 : Variations horaires des flux dans le sens descendant à Cevins sur la RN90

Source : CG73

La capacité théorique de 3240 VL/h a été frôlée le samedi 18 février 2012.

Comme dans le sens montant, la période de pointe du matin (9h-11h) est la période la plus chargée le samedi. Il est également relevé une période de forte affluence (supérieure à celle du samedi après-midi) dans le vendredi soir.

*Une maîtrise de la congestion par le Système Récita (régulation de la congestion en Tarentaise).*

Le système Récita permet d'optimiser la capacité de la RN90 dans le sens de la montée. A partir de Moutiers le trafic se répartit principalement vers la haute Tarentaise, la vallée de Bozel et celle des Belleville. Cet ensemble ayant une capacité d'écoulement supérieure à la RN90, il n'est pas observé

de congestion dans le sens de la montée. Les seuls ralentissements observés sont maîtrisés par Récita, on parle donc de rétention.

Dans le sens de la descente, les points de convergences entre les différentes descentes de stations et la RN90 ainsi que les passages de 2X1 voies à 2X2 voie sont les lieux de formation de congestions (ralentissement non maîtrisé). Les principales difficultés sont observées à Bourg-Saint-Maurice, à l'entrée du tunnel du Siaix, ainsi que sur les carrefours à niveaux entre les descentes des stations de Peysey-Nancroix et Montchavin-les-Coches.

### **9.2.2. A l'échelle du territoire de Saint-Martin-de-Belleville**

La RD117 forme « l'épine dorsale » routière de la commune de Saint-Martin de Belleville. Elle relie Val-Thorens à Moutiers et irrigue le territoire communal. Cette voie en « cul-de-sac » irrigue le territoire communal et a un rôle de voie collectrice dans la mesure où elle :

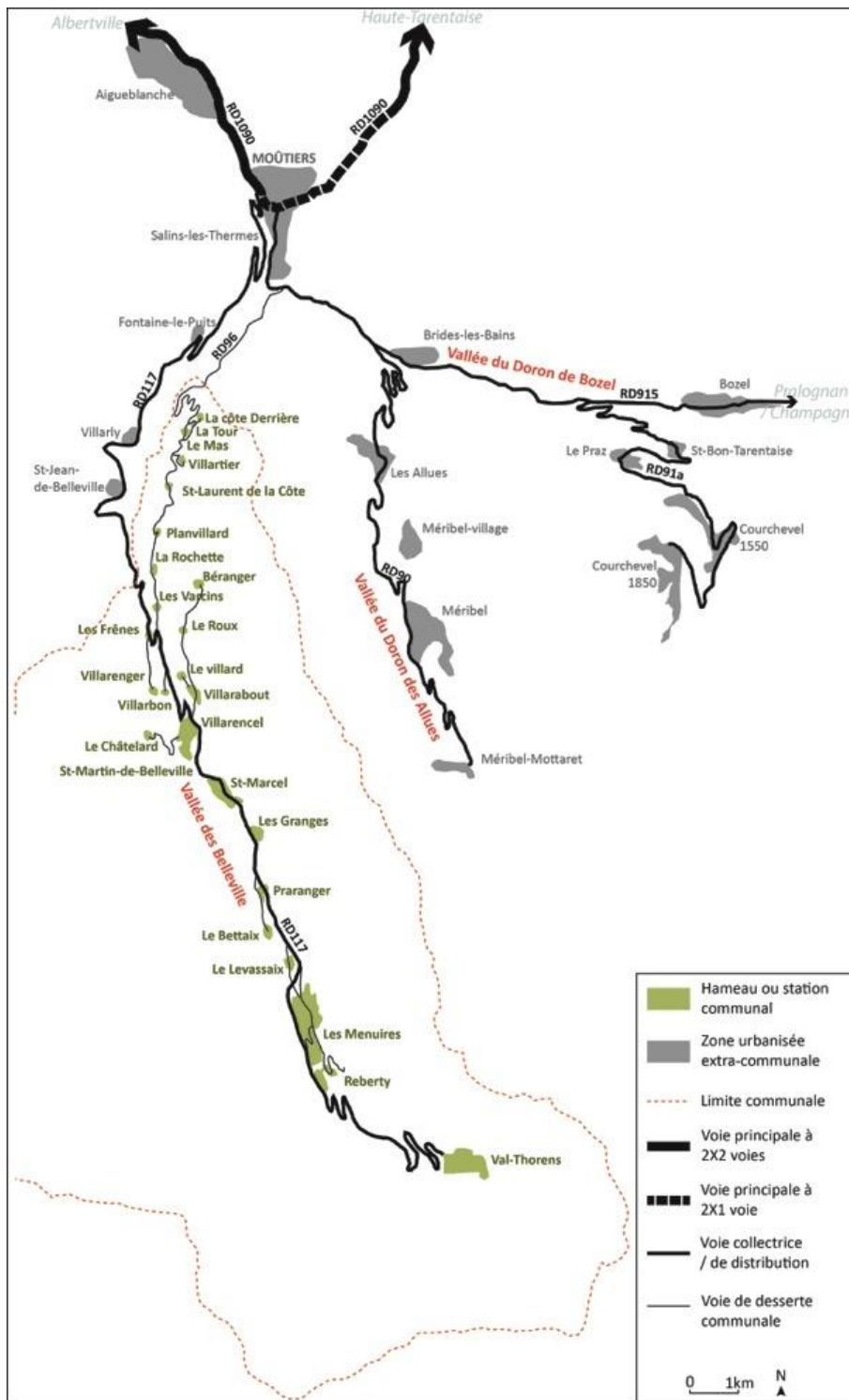
- Collecte le trafic en échange avec les différents hameaux et relie la voie principale.
- Assure la distribution des flux dans le territoire communal.
- Supporte le trafic de transit à l'échelle des différents hameaux (contournement des Ménuires, évitement du village de Saint-Martin de Belleville, évitement du hameau de Saint-Marcel,...).

Les flux routiers empruntant la vallée sont gérés depuis 1991 par le PC Osiris (Organisation pour la Sécurité et l'Information Routière des Itinéraires de Savoie), localisé à Albertville. Osiris est un service mutualisé par la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Est et le Conseil Général de la Savoie. Il assure la surveillance de 3200 kilomètres de réseau routier départemental et de la RN90.

### **9.2.3. Deux voies d'accès structurante sur le territoire communal**

Le territoire de Saint-Martin-de-Belleville, très étendu, apparaît comme un « archipel » de hameaux. La traversé de ce territoire en voiture prend environ une heure. Le chef-Lieu est situé au centre du territoire communal et du réseau routier.





**Réseau routier de la vallée des Belleville (Diagnostic (Janet, BDa, Arter))**

La RD117 est la voie structurante de la vallée des Belleville. Elle parcourt la rive gauche de la vallée. En aval de Saint-Martin-de-Belleville, elle dessert également les communes de Fontaine-le-Puits et de Saint-Jean-de-Belleville. La RD117 se termine en « cul-de-sac » à Val-Thorens à 18km (38min) du chef-lieu.

Dans la partie avale de la vallée, la RD96, route étroite et sinueuse, parcourt la rive droite entre la RD89 (vallée du Doron de Bozel) et l'amont du hameau des Frênes. Cette voie est parallèle à la RD117 et dessert sur la commune les hameaux suivants : La Côte Derrière (9 kilomètres et 20 minutes de VL entre La Côte Derrière et le village de Saint-Martin), La Tour, Le Mas, Villartier, Saint-Laurent-la-Côte, Planvillard, La Rochette, Les Varcins.

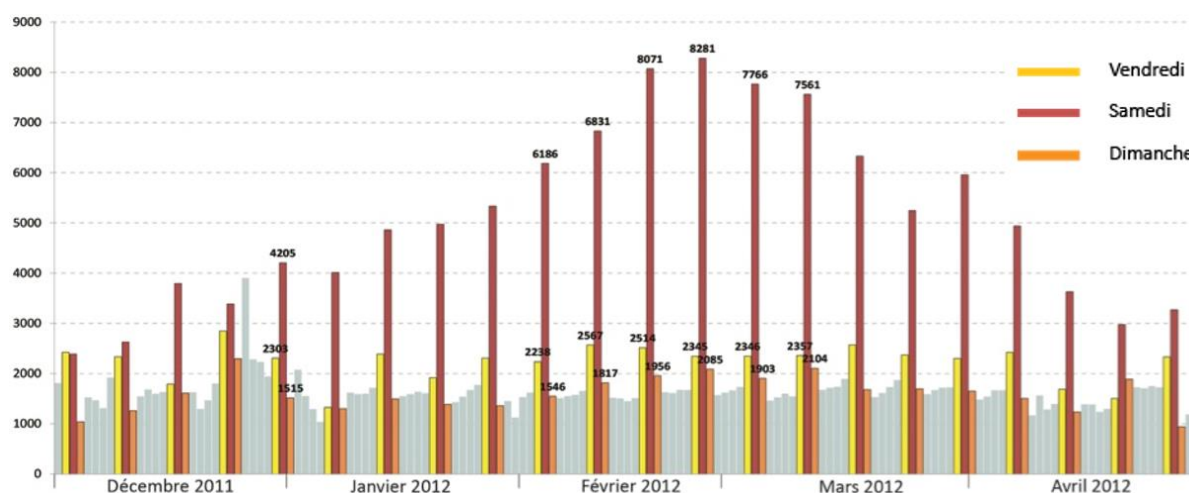
Entre les Frênes et Val-Thorens, une série de voies de desserte en « cul-de-sac » permettent de relier les hameaux à la RD117. Cette organisation est notamment relevée pour l'accès aux hameaux suivants : Villarenger, Villarbon, Le Châtelard (et la vallée des Encombres) depuis Saint-Martin, - Le Bettaix (5km/13 min), Reberty (depuis la voie de desserte des Menuires) desservis par la R117. Le même constat peut être fait pour les hameaux desservis par la RD 90B : Béranger (4 km/10 minutes de VL du village de Saint-Martin) – Le Roux – Le Villard – Villarabout.

Les autres hameaux se situent en bordure de RD117 et bénéficient le plus souvent de plusieurs accès sur celle-ci. Il s'agit notamment des hameaux suivants : Les Frênes, Saint-Martin de Belleville et Villarencel, Les Granges, Praranger, Le Levassaix, Les Menuires.

#### 9.2.4. Variation des flux motorisés à l'échelle communale (RD117)

Dans le sens de la montée

Le graphique ci-dessous représente les variations quotidiennes des flux montants sur la RD117 à hauteur de Villarly. Comme sur la RN90, le samedi est le jour le plus marqué. Le pic journalier sur la période observée a été de 8 281 véhicules.



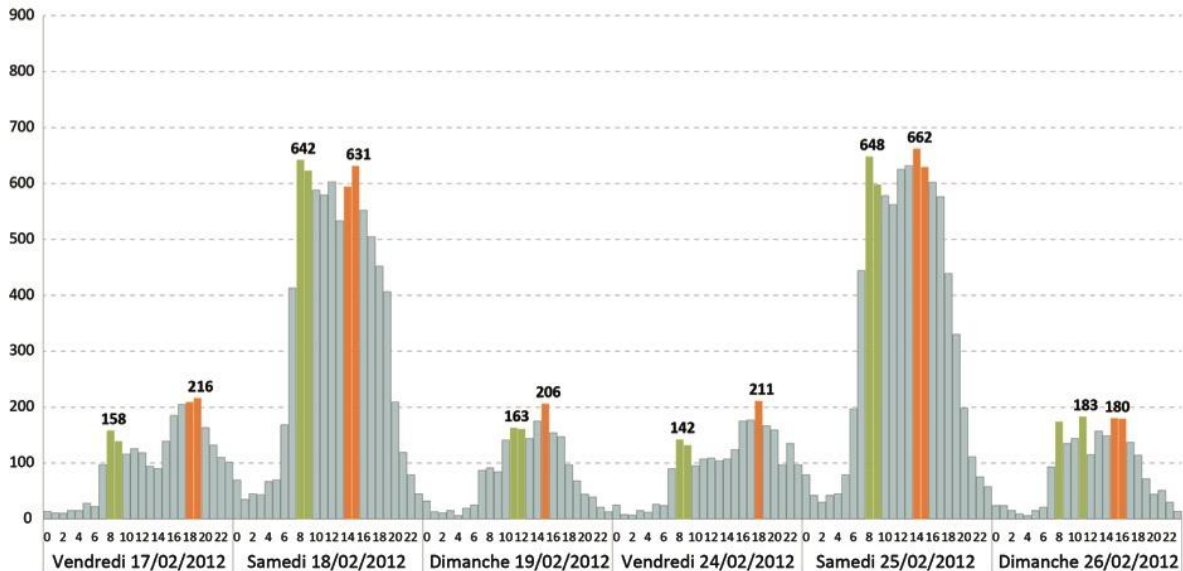
**Figure 73 : Variation quotidienne des flux dans le sens montant à Villarly sur la RD 117**

Source : CG73

Sur le week-end le plus chargé, les flux montants le vendredi et le dimanche sont équivalents à 28% et 25% des flux montants le samedi. A l'échelle de la vallée des Belleville, le phénomène de pointe du samedi est plus marqué qu'à l'échelle de la Tarentaise.

Sur les 4 samedis de février 2012 les flux montant dans la vallée des Belleville sont équivalents à 22% du trafic montant sur la RN90 à Cevins.

Le graphique ci-dessous représente les variations horaires des flux montants sur la RD117 à hauteur de Villarly, sur les deux week-ends les plus chargés de l'hiver 2011-2012. L'analyse permet de mettre en évidence des charges trafic horaires comprises entre 500 et 650 véhicules/h. de 8h et 17h le samedi.



**Figure 74 Variations horaires des flux dans le sens montant à Villarly sur la RD117**

Source : CG 73

Les heures de pointes du vendredi soir et du dimanche sont équivalentes à environ 30-35% des heures les plus chargées du samedi. La pointe du samedi est plus marquée sur la RD117 que sur la RN90.

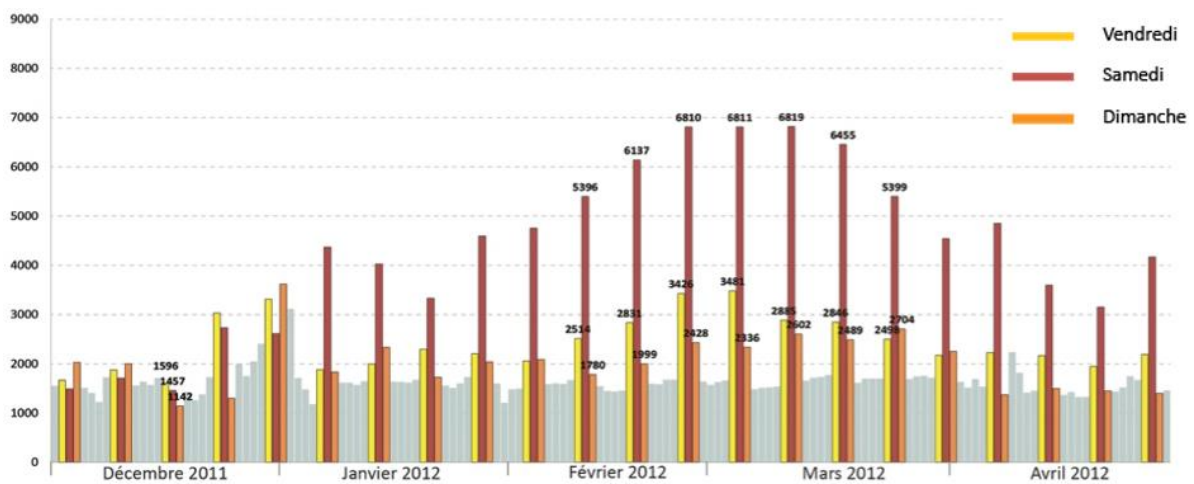
En section (hors points particuliers éventuels) la RD117 bénéficie de réserve de capacité dans le sens de la montée, même le samedi.

Dans le sens de la descente :

Dans le sens de la descente, les flux de circulation sur la RD117 entre les 3 derniers jours de la semaine et pour la saison hivernale sont légèrement plus lisses que dans le sens de la montée.

Le graphique ci-dessous représente les variations quotidiennes des flux descendant sur la RD117 à hauteur de Villarly. Comme sur la RN90 le samedi est le jour le plus marqué. Le pic journalier sur la période observée a été de 6 819 véhicules.

	Vallée des Bellevilles		Méribel Courchevel, Pralognan		Macot La Plagne		Les Arcs		Tignes, Val d'Isère		Valloire, Valmeinier		Haute Maurienne		La Toussuire, Le Corbier		St Jean d'Arves, St Sorlin d'Arves	
	Comptage de Villarby		Comptage de Brides les Bains		Macot		Les Arcs		Ste Foy		St Martin d'Arc		Villarodin		Pierrepin		Pierrepin	
	RD 117		RD 915		RD 221		RD 119		RD 902		RD 902		RD 1006		RD 78		RD 926	
	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour	MJA	Débit maxi sur 1 jour
Saison 2013/2014	4 774	14 902	14 014	23 414	3 623	9 936	2 785	7 860	6 141	12 154	2 782	9 441	2 453	7 509	2 231	6 936	1 120	4 005
Saison 2014/2015	4 793	13 801	13 748	20 533	3 578	9 044	2 800	7 213	6 133	11 871	2 734	8 433	2 521	6 525	2 234	6 473	1 113	3 696
Evolution saison 2013-2014 / saison 2014-2015	19		-266		-45		15		-8		-48		68		3		-7	



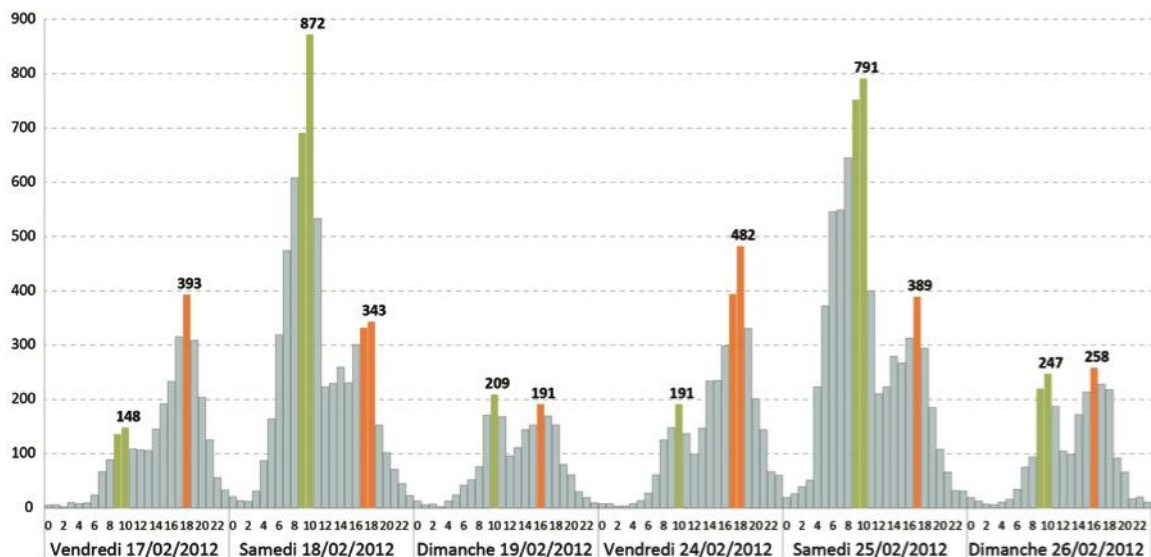
Variation quotidienne des flux dans le sens descendant à Villarby sur la RD117

Figure 75 : Variation RD 117 dans le sens de la descente

(Source : CG 73)

Sur le week-end le plus chargé, les flux descendant le vendredi et le dimanche sont équivalents à 32% et 39% des flux descendant le samedi. A l'échelle de la vallée des Bellevilles, le phénomène de pointe du samedi reste (comme dans le sens montant) plus marqué qu'à l'échelle de la Tarentaise.

Le graphique ci-dessous (variations horaires sur les 2 week-ends les plus chargés) met en évidence un phénomène de pointe le samedi entre 10h et 11h dans le sens de la descente. Bien que plus lisses sur la répartition entre le vendredi, samedi et dimanche, les pics de flux horaires sont plus marqués dans le sens de la descente que de la montée.



**Figure 76 : Fluctuation horaire RD 117 dans le sens de la descente**

Source : CG 73

Les pointes du vendredi soir et du dimanche (10h et 16h) représentent environ 50% de celle du samedi.

Globalement, les flux descendants sont plus diffus que ceux montants lors des week-ends de pointe, mais ce phénomène est moins marqué qu'à l'échelle de la Tarentaise.

En section (hors points particuliers éventuels) la RD117 bénéficie de réserve de capacité dans le sens de la descente, même le samedi.

### 9.2.5. Un territoire fortement dépendant de la voiture

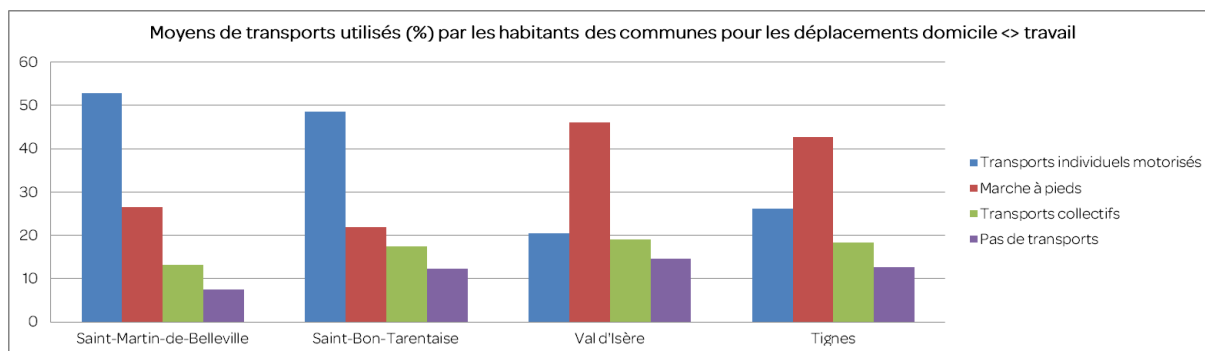
A Saint-Martin-de-Belleville, 94,7% des ménages sont équipés d'au moins une voiture (87,3% pour la Savoie). Ce taux est en augmentation depuis 2009.

	2014	%	2009	%
<b>Ménages fiscaux</b>	<b>1203</b>	<b>100</b>	<b>1056</b>	<b>100</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	863	71,7	789	74,7
<b>Au moins une voiture</b>	<b>1132</b>	<b>94,1</b>	<b>971</b>	<b>92</b>
1 voiture	642	53,4	552	52,3
2 voitures ou plus	490	40,7	419	39,7

**Figure 77 : importance de l'utilisation de la voiture sur la commune**

Source : INSEE

Les déplacements pour se rendre au travail se font davantage en voiture que dans d'autres stations de Tarentaise. La population est largement répartie sur un vaste territoire où la desserte en transport en commun est fragilisée par l'organisation géographique et la situation topographique communale.

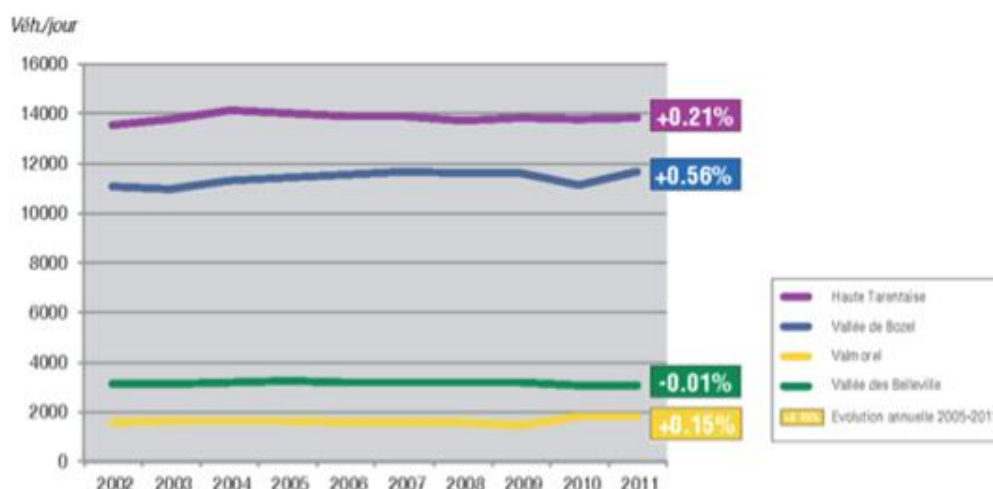


**Figure 78 : Moyens de transports utilisés pour déplacement domicile travail**

Source : Diagnostic agricole – ASADAC, oct 2012

93,5% des actifs résidant dans la commune y travaillent. Il faut ajouter à ses flux motorisés pendulaires l'importante proportion, représentant plus de 1000 personnes, qui travaille sur la commune mais qui n'y réside pas.

Le Graphique ci-contre (extrait du rapport : Scot de la Tarentaise, Diagnostic, 2013, d'après les données du CG73), permet de mettre en évidence la stagnation des flux motorisés dans la vallée des Belleville sur la période 2002-2011.



**Figure 79 : Evolution des flux motorisés dans la vallée des Bellevilles**

(extrait du rapport : Scot de la Tarentaise, Diagnostic, 2013, d'après les données du CG73)

## 9.2.6. Le stationnement

L'offre de stationnement est principalement non-réglémentée en dehors des Menuires et de Val-Thorens.

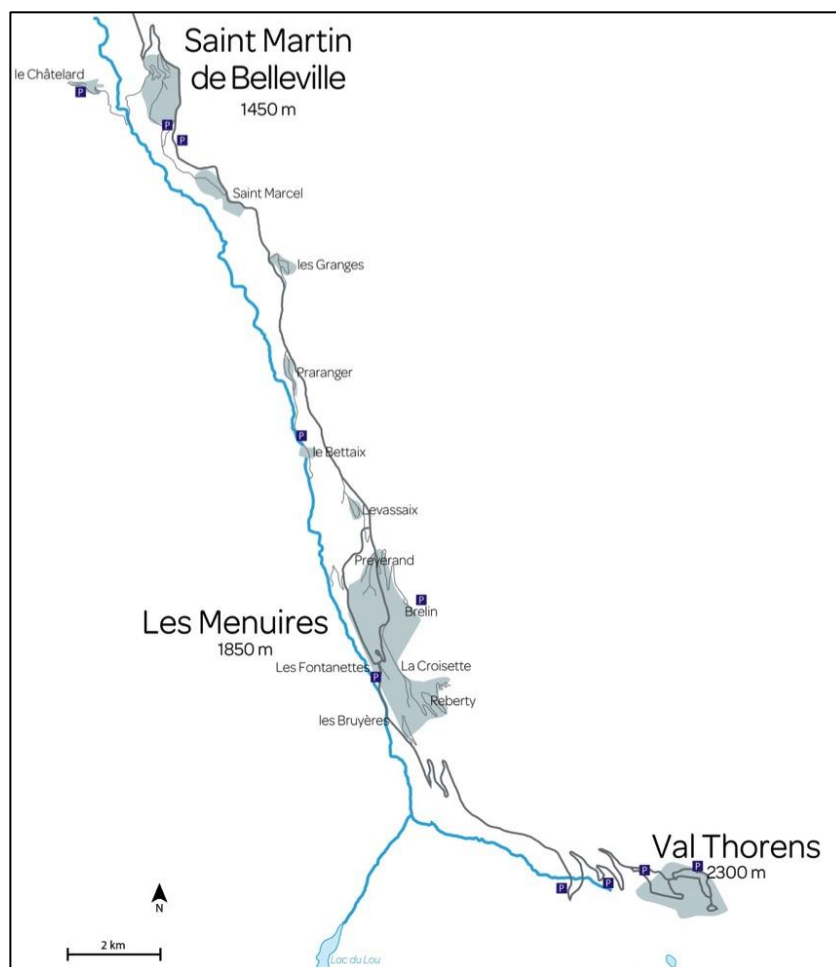
Aux Menuires, de grands espaces non-aménagés matérialisés par des parkings aériens en enrobé en sur largeur des vois sont situés à proximité des zones d'hébergement permettent le stationnement gratuit des véhicules. L'offre de stationnement située dans le secteur de la Croisette est réglémentée et payante.

A Val-Thorens, l'offre de stationnement est réglémentée, payante et se fait obligatoirement dans les parcs. L'équipe de ValThoParc gère 3500 places de parking répartis sur 5 parkings. Station semi-

piétonne, Val Thorens autorise la clientèle à effectuer un "arrêt minute" pour déposer les bagages. Ensuite, elle doit obligatoirement rejoindre un des parkings de la station.

Les hameaux étant souvent difficilement accessibles en voiture (pente, largeur entre les bâtiments), l'offre de stationnement est principalement aménagée à l'extérieur des villages.

Localisation des principaux parkings sur le territoire communal :



**Figure 80 : Offre de stationnement communale**

Source : D'après le plan de STUDIO DEUX PONTS, 2010-2011

La réglementation du stationnement est variable suivant les stations :

- Saint-Martin

Il est relevé des zones bleues d'une vingtaine de places au centre du village de Saint-Martin-de-Belleville. Le reste de l'offre est non-réglémentée. Des poches de stationnement sont aménagées aux abords du village. Situé à l'amont du village, le parking du Cochet, est le premier parking de la vallée (le plus aval) permettant de rejoindre le domaine skiable (3 Vallées). Il est non-réglémenté.

- Les Ménuires

Les poches de stationnement de plein air des différents quartiers de la station sont gratuites. Un parking de surface de 40 places est réglémenté au centre de la station (1/2 heure : 0,50 €; 1 heure :

1 €; 2 heures : 2 € ; Heure supplémentaire : 2 €). Dans le quartier de la Croisette, un parking en ouvrage d'une capacité de 226 places est payant et accessible à la réservation (50€/semaine).

En 2013, en période de fréquentation, 6 500 véhicules ont été comptabilisés (en stationnements matérialisé et non matérialisé).

La station des Menuires est dotée d'une aire de camping-car équipée du système « flot bleu ». Cette aire est reliée à la Croisette par un téléphérique gratuit en période hivernale. Sa capacité d'accueil est de 70 emplacements, pour un coût journalier de 11€/jour (tarif du 28/10/13 au 30/08/14 ).

- Val-Thorens

Le stationnement est réglementé. Sur les voiries internes de la station, seule la dépose des bagages via les places arrêts-minutes est tolérée. Les parkings de longue durée sont aménagés à l'entrée de la station. Plusieurs parcs de stationnement portent l'offre publique à 3500 places. Cette offre est gérée par la Société d'Economie Mixte, Valthoparc. Cette offre est payante (15€ la nuit, 75€ la semaine).

L'offre existante est limitée au regard de la demande. Le nombre de véhicules de saisonniers représentant ¼ des véhicules en stationnement alors que plus de 70% n'utilisent leur véhicule qu'une

fois par mois. Face à ce constat des mesures d'incitation sont mises en œuvre pour limiter leur présence sur cette offre (source : bulletin municipale)



### 9.3. Les déplacements en transports en commun

#### 9.3.1. Accès via les réseaux ferroviaires et aériens

Saint-Martin-de-Belleville est accessible depuis 4 aéroports principaux (Chambéry, Grenoble, Genève Cointrin et Lyon-Saint-Exupéry). Ils sont tous situés à l'Ouest du territoire, et accessibles via la RN90 en environ 2 heures avec des conditions de circulation normales. L'aéroport de Chambéry accueille jusqu'à 17 000 voyageurs lors des principaux week-end hivernaux dont 12 000 à destination de la Tarentaise. La rupture de charge depuis les aéroports est assurée principalement par des «Tours-Opérateurs» reliant les stations

(550 navettes soit 22 000 places) puis dans une moindre mesure par des autocars publics (40 navettes soit 2 000 places) reliant les gares routières de Tarentaise (Moutiers, Aime et Bourg-Saint-Maurice). L'utilisateur doit alors effectuer une seconde rupture de charge avant de relier la station.

Il n'y a pas de gare ferroviaire sur la commune. La gare la plus proche est celle de Moûtiers. Des Train Express régionaux assurent des liaisons régulières entre Chambéry/Lyon/Albertville et Bourg-Saint-Maurice et desservent la gare de Moûtiers. L'offre TER est importante en hiver et complétée par des





Comme vu précédemment, des liaisons internes au territoire communal sont assurées tout au long de l'année par la ligne T3 de Belle Savoie Express.

En période saisonnière (de décembre à avril et juillet-août) des navettes « vallée » gratuites supplémentaires parcourent également la commune. Ces navettes complémentaires ne circulent pas hors saison (mai, juin, septembre, octobre et novembre).

En période hivernale, des navettes « villages » desservent les différents quartiers des stations. Leurs fréquences de passages sont d'en moyenne une navette toutes les 20 minutes.

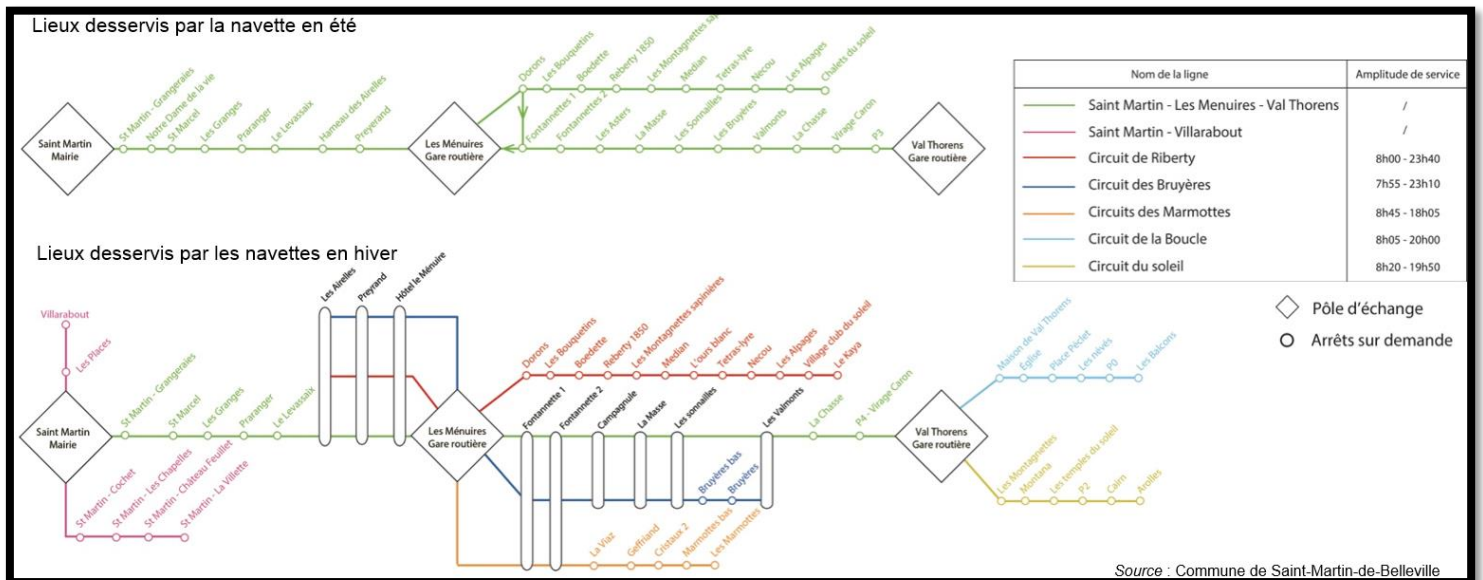
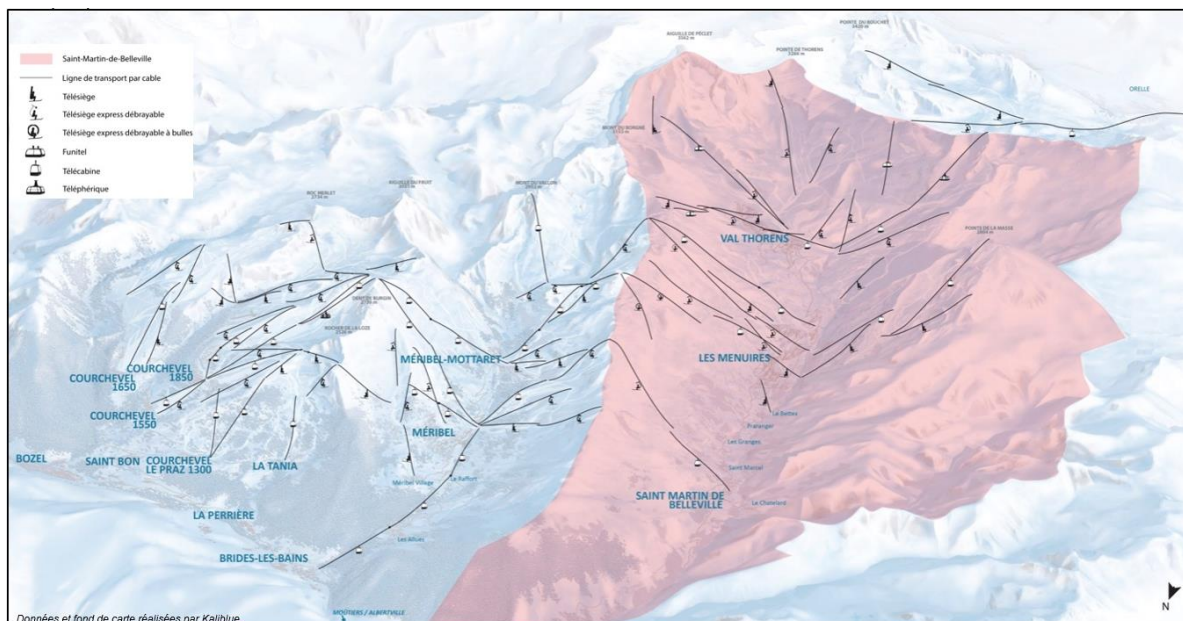


Figure 81 : Plan des transports en navette communales

Entre 2008 et 2012, le nombre de passagers transportés en été (juillet-août) avait augmenté d'environ 40%, pour atteindre 17 995 passagers. En 2013 le nombre de passagers transportés en été a été de 15 307.

### 9.3.4. Accès en transport par câbles

Le domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville fait partie du domaine des 3 Vallées. Plusieurs infrastructures de transports par câble relient les domaines skiables. Les cibles principales sont les skieurs. Il est ainsi possible en provenance d'Orelle ou de Méribel de venir sur le territoire communal de Saint-Martin-de-Belleville



**Figure 82 : Offre en remontées mécaniques**

Source : atelier BDA

Le téléphérique « 3 Vallées Express » permet de relier le domaine skiable depuis l'autoroute A43 (Maurienne). Pour les skieurs-journée venant du bassin Chambérien ou d'Italie, cette infrastructure offre un très bon niveau de service (temps d'accès à Val-Thorens).

### 9.3.5. Transports actifs

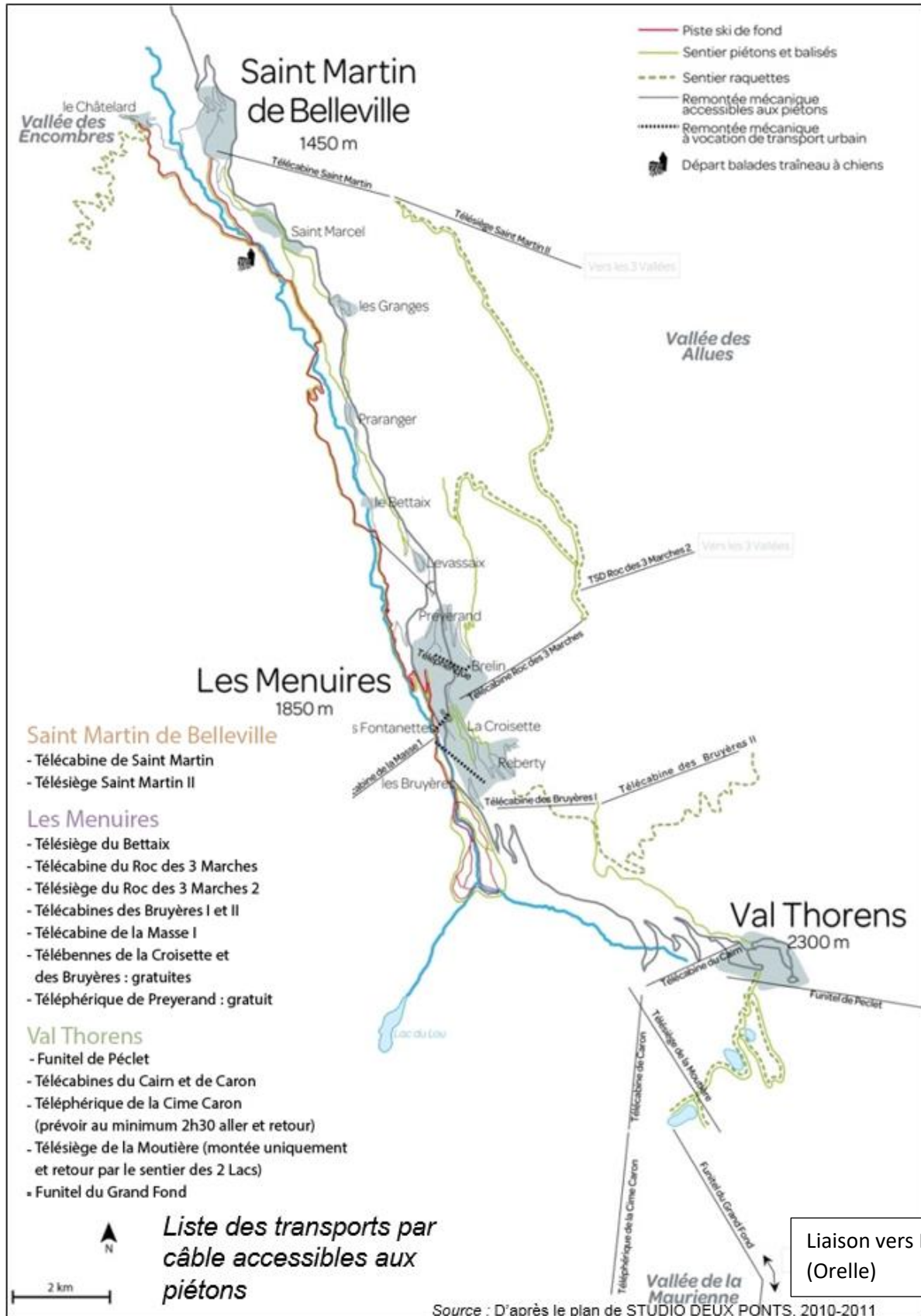


Figure 83 : Transports actifs

Entre Saint-Martin-de-Belleville/Le Châtelard et Les Menuires, un sentier balisé parcourt le fond de vallée et relie les hameaux de Saint-Marcel, des Granges, de Praranger, du Bettaix et du Levassaix. Ce chemin permet d'effectuer des liaisons inter-hameaux sécurisées et d'éviter la RD117. Les distances entre chaque hameau sont le plus souvent comprise entre 1km et 1,5km et les pentes sont relativement douces dans ce secteur.

A l'aval de Saint-Martin, un sentier relie également Béranger au Villard via Le Roux et Villarenger à Saint-Martin (et au Châtelard), via Villarbon.

A hauteur des Menuires, le secteur du plan des Bruyères est aménagé pour la promenade (dite promenade confort). De nombreux sentiers de randonnée parcourent la commune et partent le plus souvent des hameaux et stations. La commune est sillonnée par une cinquantaine de circuits de randonnées, répartis en trois niveaux de difficulté (familiale, facile et bon marcheurs).

En hiver, les sentiers du fond de vallée sont utilisés et entretenus pour la pratique du ski de fond.

En hiver, les transports par câble listés ci-contre sont accessibles aux piétons. Dans les stations des Menuires et de Val Thorens, certaines ruptures de pentes séparant les différents quartiers sont aménagées et mécanisées. Dans les hameaux et stations, de nombreux escaliers permettent des cheminements directs aux différents « quartiers » et services (commerces, services, équipements, front de neige, hébergements,...).

## 9.4. Synthèse et enjeux

### Ce qu'il faut retenir

**Un réseau routier fortement soumis à la saisonnalité : pics de fréquentations du samedi (jusqu'à 70 000 véhicules/j)**

**Au cours des 10 dernières années, le taux de motorisation des ménages (habitants de Saint-Martin-de-Belleville) est en net accroissement. Cet accroissement est plus important que sur les territoires de nature comparable.**

**L'urbanisation multipolaire, une offre de service en commun variable et le fait que la majeure partie des hameaux ne bénéficie d'aucun commerces et services rend l'utilisation de la voiture prépondérante à l'échelle communale. Les hameaux du versant Est ne sont pas desservis sauf par les transports scolaires.**

**93% des actifs de la commune habitant la commune travaillent sur la commune, mais 52,8% d'entre eux vont au travail en voiture.**

**La ligne de bus T3 de la compagnie Savoie (Transdev), qui fait partie du réseau Belle Savoie Express, relie la gare SNCF de Moûtiers - Salins - Brides-les-Bains (gare desservie par des trains TER Rhône-Alpes mais également pendant la saison d'hiver par des TGV, des Eurostar, des Thalys et des trains de nuit) aux stations de ski de Val Thorens et des Menuires.**

**La durée du trajet entre Moûtiers et Les Menuires est de 45 minutes et de 1h15 entre Moûtiers et Val Thorens.**

**Les arrêts du T3, sur le territoire des Belleville, sont : Les Frênes, Les Varcins (RD 117), Villarbon (RD 117), Les Airelles, Mairie Les Grangeraias, Saint Marcel - Abris bus, Les, Granges, Praranger, Le Levassaix, Les Ménuires, Gare routière, Val Thorens, UCPA, Place des, Arolles**

Cette offre de transport en commun variable et instable à l'échelle de l'année. Couplé avec une offre de stationnement peu restrictive, non règlementée en règle générale (sauf à Val-Thorens), les freins à l'usage de la voiture sont en réalité peu nombreux.

De nombreuses lignes internes et un cheminement piéton de qualité permettent de relier les hameaux entre eux (une 50ème de circuits de randonnée).

Comme le réseau routier, le chemin de fer bénéficie de réserves de capacité, même lors des périodes de pointe (hors hyper-pointe : samedi). L'accessibilité routière de la commune est relativement épargnée par les difficultés de circulation de la Tarentaise. La RD117 bénéficie d'une réserve capacitaire dans les deux sens de circulation même durant les pics du samedi notamment.

## Ce qui est en jeu sur le territoire

**Maitrise de l'étalement urbain : Répondre aux besoins de logement en urbanisant au contact des constructions existantes ne suffit pas pour éviter l'accroissement du taux de motorisation et de l'usage de la voiture pour les déplacements internes à la commune.**

Dépourvus de commerces et services, les hameaux situés en rive gauche sont également isolés de l'offre de transports collectifs. Leurs habitants sont dépendants de l'automobile pour la grande majorité de leurs déplacements et leur accessibilité routière est plus contrainte. Leur développement serait contradictoire avec les enjeux soulevés par le SCOT.

Si les stations de Val-Thorens, des Menuires et le village de Saint-Martin concentrent la majeure partie des pôles générateurs de déplacements (emplois, services, accès aux pistes,...) l'urbanisation des hameaux situés entre Saint-Martin et les Menuires n'est pas incompatible avec la promotion des modes alternatifs à l'automobile pour un certain nombre de déplacements.

**Orienter l'urbanisation afin d'encourager le report modal des usagers : sur les stations à proximité des gares routières, sur les hameaux bordant la RD117**

**Mettre en place un système plus contraignant, notamment via une politique plus globale de réglementation des stationnements. Cela afin d'inciter les usagers à s'orienter vers un accès station par transports en commun. Cette initiative permettra conjointement une valorisation de l'espace publique (Les Menuires)**

**L'hébergement des saisonniers doit être conforté afin de limiter les déplacements lieu d'hébergement/lieu de travail.**

# 10. Occupation du sol et consommation foncière

## 10.1. Evolution de la tache urbaine et de la tache bâtie

L'évolution de la tâche urbaine et de la tache bâtie ont été réalisées à partir des données Majic et Edigeo selon la méthode dilatation érosion de 40 m et -25 selon la méthode du CERTU

Pour plus de lisibilité au niveau de l'analyse et du fait de l'étendue de la commune, nous avons découpé son territoire selon 7 secteurs identifiés sur la carte ci-dessous :

- Les hameaux au Nord de la commune subdivisés en « hameaux Nord 1 » et « hameaux Nord 2 » ;
- Saint-Martin ;
- Les hameaux au Centre de la commune subdivisés en « hameaux Centre 1 » et « hameaux Centre 2 »
- Les deux stations : Les Menuires et Val Thorens.

## Découpe de la commune en secteur pour l'analyse de l'évolution de l'enveloppe urbaine

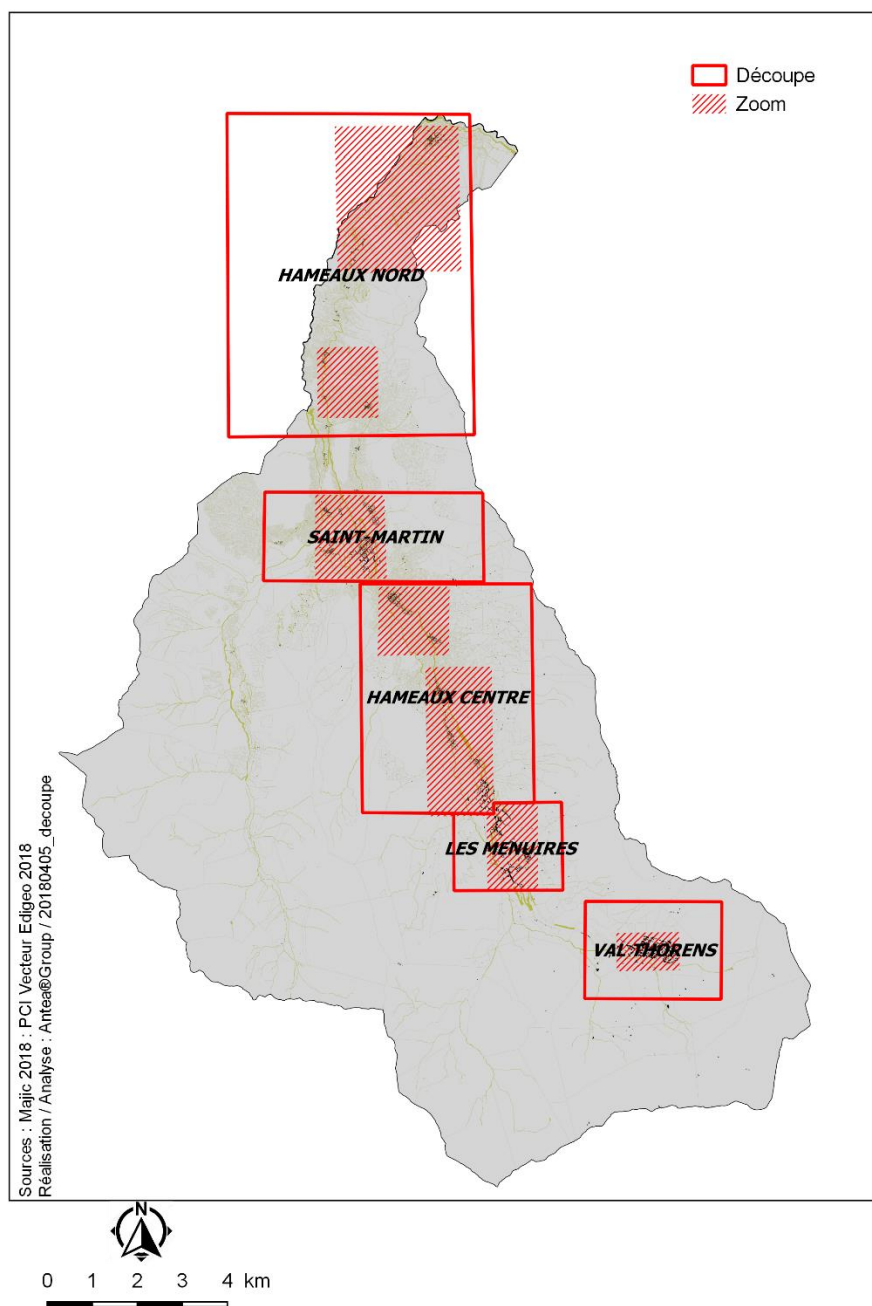
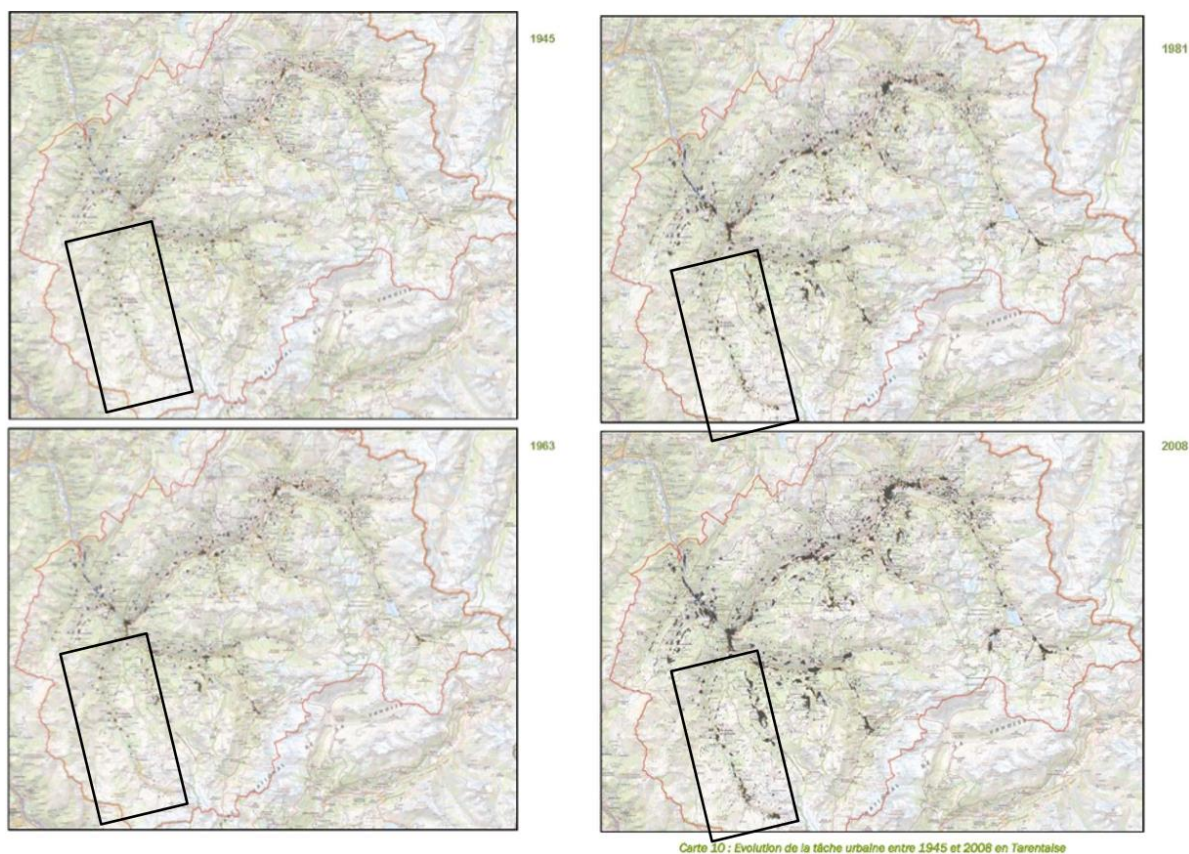


Figure 84: découpe de la commune par secteurs

### 10.1.1. Tache urbaine

*A l'échelle du SCoT*





**Figure 85: Evolution de la tache urbaine à l'échelle du SCOT**

### *A l'échelle communale*

#### Selon le Porté à connaissance

La tache urbaine de la commune a été multipliée par 1,7 de 1990 à 2008 passant de 228,5 à 383,4 ha, la croissance de la tache urbaine s'est fortement accélérée passant de 61 ha entre 1990 et 1999, à 94 ha de 1999 à 2008. La commune a la 10<sup>ème</sup> valeur de Savoie en 2008

De 1999 à 2008, la croissance absolue de la tache urbaine est record pour la commune (2<sup>ème</sup> sur les 305 communes savoyardes), la tache urbaine de Saint Martin de Belleville connaît un TCAM de plus de +3,19%/an

#### **Evolution de la tache urbaine entre sur les 10 dernières années (2008/2018) :**

Selon l'étude réalisée par AnteaGroup, la tache urbaine de Saint Martin de Belleville est aujourd'hui de 204,6 ha, elle a connu une croissance de 7,78 h en 10 ans dont 4,07 sur le seul secteur de Val Thorens ou 8 bâtiments ont été construits durant cette période.

Cette tache urbaine était de 196,92ha en 2008, elle a donc subi une évolution de 3,8% sur 10 ans.

Zoom	Idtu	Tâche urbaine	Bâtiments	Occupation des locaux en 2018	Occupation des locaux construits entre 2008 et 2018

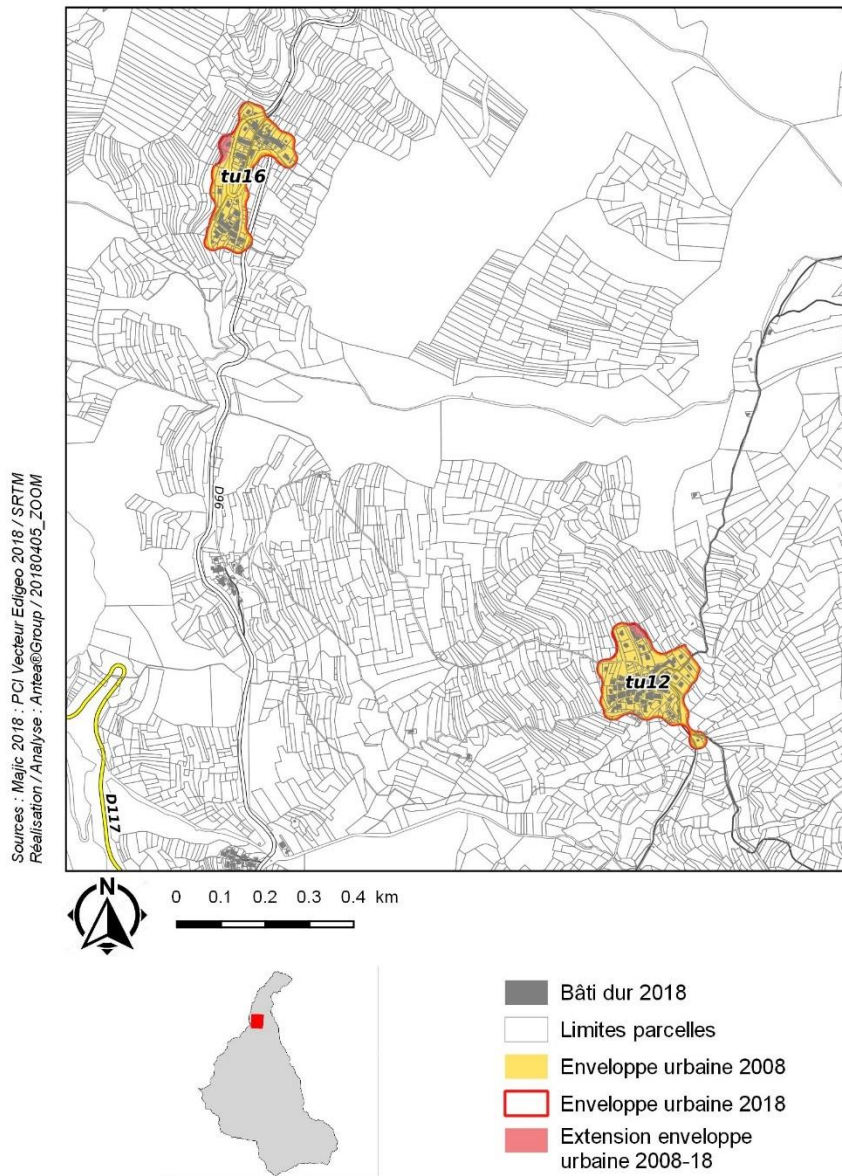
		Surface en ha de la tâche urbaine	Evolutio n 2008-2018	Nomb re	Evoluti on 2008-2018	Surfac e au sol en m <sup>2</sup>	Habit at	Activit és	Habit at	Activit és
HAMEAUX NORD 1	tu06	13,3	+ 0,42	299	+ 3	17 202	98%	2%	100%	0%
	tu13	3,6	+ 0,00	58	+ 0	3 512	97%	3%	100%	0%
	<b>Sous total</b>	<b>16,9</b>	<b>+ 0,42</b>	<b>357</b>	<b>+ 3</b>	<b>20 714</b>	98%	2%	100%	0%
HAMEAUX NORD 2	tu12	3,6	+ 0,10	78	+ 1	5 970	100%	0%	100%	0%
	tu16	3,1	+ 0,12	80	+ 1	4 547	100%	0%	100%	0%
	<b>Sous total</b>	<b>6,7</b>	<b>+ 0,22</b>	<b>158</b>	<b>+ 2</b>	<b>10 517</b>	100%	0%	100%	0%
HAMEAUX CENTRE 1	tu08	5,3	+ 0,00	148	+ 0	9 121	96%	4%	0%	100%
	tu09	12,7	+ 0,00	312	+ 0	22 394	97%	3%	100%	0%
	<b>Sous total</b>	<b>18,0</b>	<b>+ 0,00</b>	<b>460</b>	<b>+ 0</b>	<b>31 515</b>	97%	3%	94%	6%
HAMEAUX CENTRE 2	tu02	17,4	+ 0,51	97	+ 2	28 151	97%	3%	96%	4%
	tu04	5,0	+ 0,18	88	+ 0	6 439	98%	2%	93%	7%
	tu05	9,1	+ 0,18	141	+ 0	12 617	96%	4%	95%	5%
	tu07	8,1	+ 0,21	228	+ 1	13 735	99%	1%	100%	0%
	<b>Sous total</b>	<b>39,7</b>	<b>+ 1,08</b>	<b>554</b>	<b>+ 3</b>	<b>60 942</b>	97%	3%	96%	4%
SAINT-MARTIN	tu10	9,4	+ 0,76	175	+ 6	14 031	98%	2%	100%	0%
	tu11	25,3	+ 0,34	431	+ 1	43 304	91%	9%	96%	4%
	tu14	6,0	+ 0,51	119	+ 3	7 193	99%	1%	100%	0%
	tu15	3,2	+ 0,07	149	+ 0	6 664	98%	2%	86%	14%
	<b>Sous total</b>	<b>43,8</b>	<b>+ 1,69</b>	<b>874</b>	<b>+ 10</b>	<b>71 192</b>	94%	6%	97%	3%
LES MENUIRES	tu01	12,0	+ 0,00	84	+ 0	28 766	92%	8%	0%	0%
	tu17	22,9	+ 0,29	157	+ 0	44 143	92%	8%	69%	31%
	<b>Sous total</b>	<b>34,8</b>	<b>+ 0,29</b>	<b>241</b>	<b>+ 0</b>	<b>72 909</b>	92%	8%	69%	31%
VAL THORENS	tu03	44,7	+ 4,07	312	+ 8	105 134	94%	6%	94%	6%
	<b>Sous total</b>	<b>44,7</b>	<b>+ 4,07</b>	<b>312</b>	<b>+ 8</b>	<b>105 134</b>	94%	6%	94%	6%

<b>TOTAL TÂCHES URBAINES</b>	<b>204,6</b>	<b>+ 7,78</b>	<b>2</b> <b>956</b>	<b>+ 26</b>	<b>372</b> <b>923</b>	<b>94%</b>	<b>6%</b>	<b>87%</b>	<b>13%</b>
----------------------------------	--------------	---------------	------------------------	-------------	--------------------------	------------	-----------	------------	------------

- Sur les hameaux du Nord :

Seul les hameaux Beranger et Planvillard ont connu une infime extension de leur tâche urbaine sur les 10 dernières années :

**HAMEAUX NORD 2**  
**Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2008 et 2018**



**Figure 86: évolution de la tache urbaine sur les hameaux du Nord**

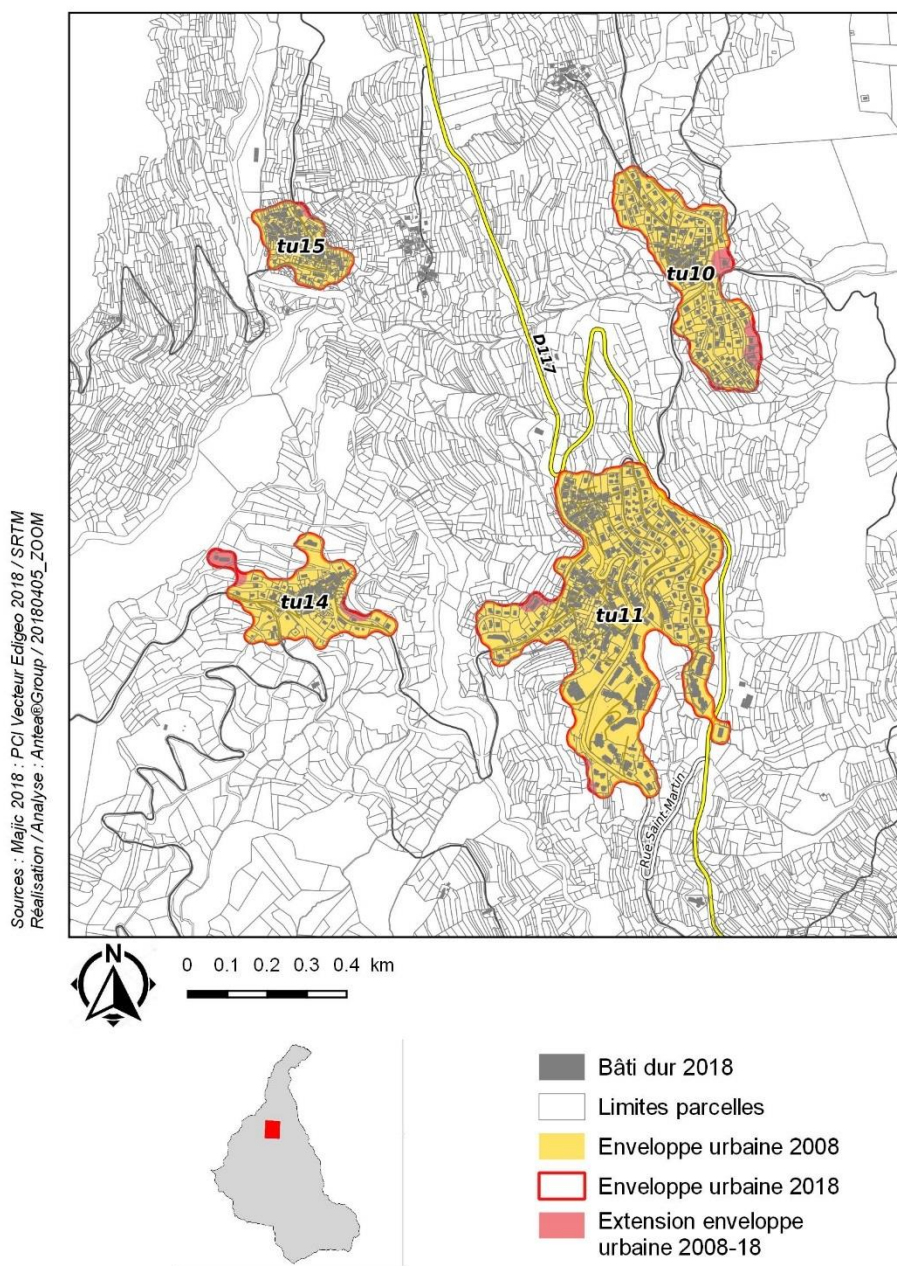
- Sur le Chef-lieu et les hameaux alentours :

Entre 2008 et 2018, le hameau de Villarbout a connu une extension de sa tache urbaine sur sa partie Est (achèvement du lotissement de Villarbout et construction d’habitat collectif).

Le hameau du Chatelard a aussi légèrement évolué récemment (création de l’aire de jeux et de places de stationnement cf bulletin municipal)

Le chef-lieu a aussi connu une légère extension

### **SAINT-MARTIN** **Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2008 et 2018**



**Figure 87: Evolution de la tache urbaine sur le chef-lieu et les hameaux alentours**

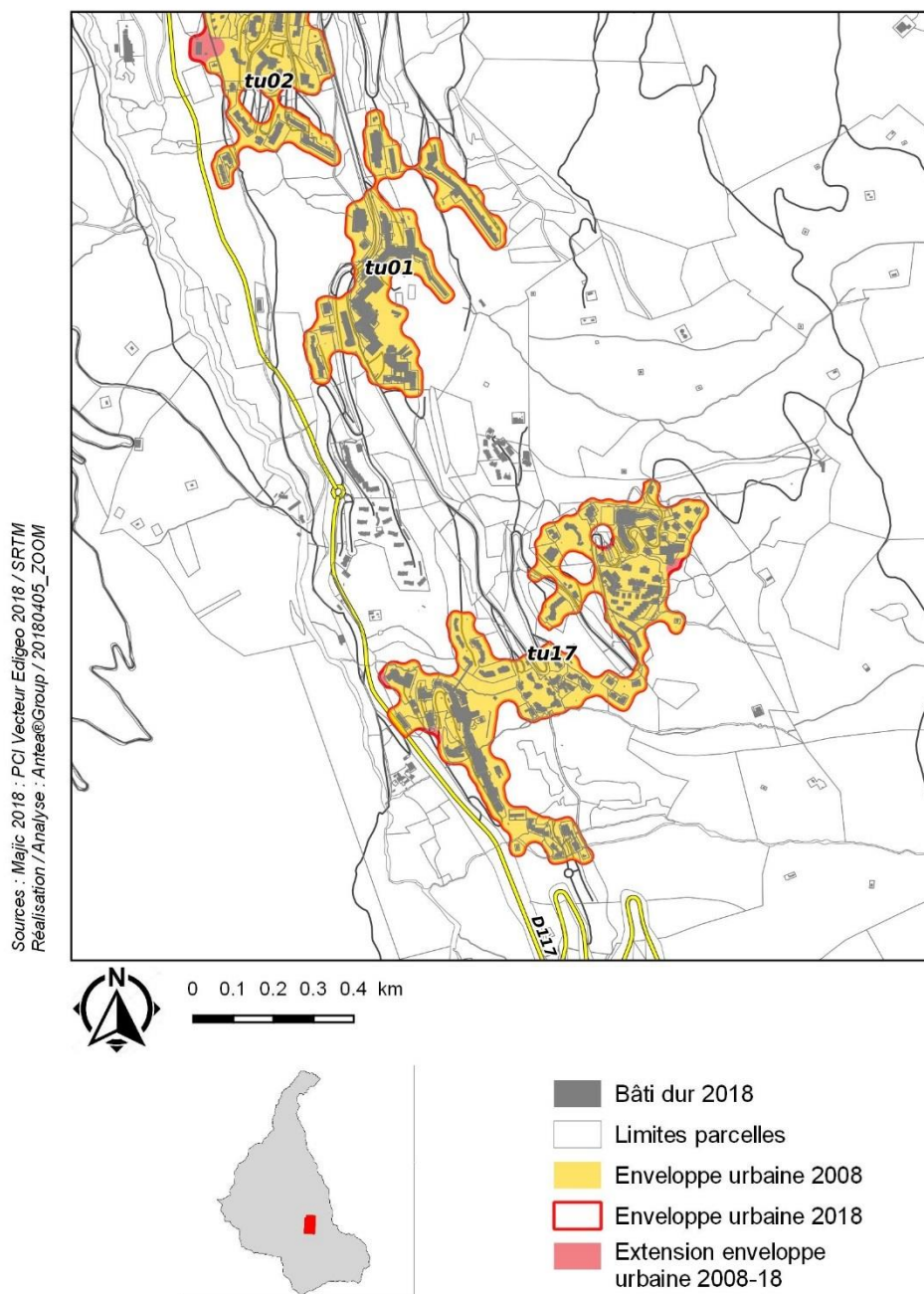
- Sur les hameaux du centre

La tache urbaine des hameaux du centre n'a pas évolué durant les 10 dernières années.

- Sur le secteur des Menuires

Seul le secteur de Preyrand à connu une légère extension de sa tache urbaine au cours des 10 dernières années.

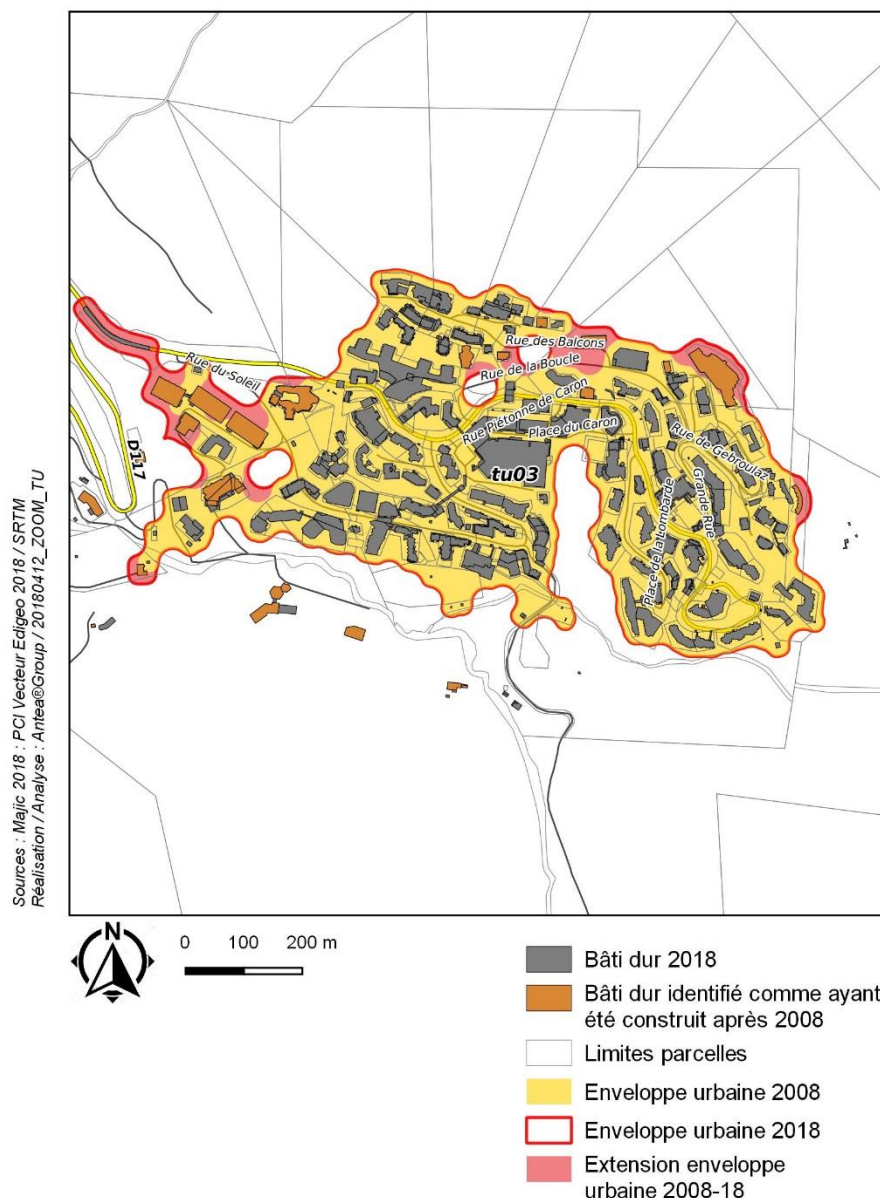
### **LES MENUIRES** **Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2008 et 2018**



- Sur le secteur de Val-Thorens

La tache urbaine de Val-Thorens est celle ayant le plus évoluée depuis 2008 (résidence OPAC, Club Med, extension des garages communaux)

**tu03**  
**Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2008 et 2018**



**Figure 88 : Evolution de la tâche urbaine de Val Thorens**

**10.1.2. Tache bâtie**

La tache bâtie de la commune a presque doublé de 1990 à 2008 passant de 18,95 à 35,89 ha soit plus de 8ha tous les 9 ans. La commune a la 9<sup>e</sup> tache bâtie de Savoie en 2008 (pac). La progression de la tache bâtie a ensuite ralenti la décennie suivante, passant de 35,89ha (pac) à 37,2923ha (Antea). Cette croissance, d'a nettement ralenti la décennie suivante, pour afficher un taux de croissance de la tache bâtie de 4%.

De 1999 à 2008, la croissance absolue de la tache bâtie est très forte pour la commune (5<sup>e</sup>/305), il en est de même pour la croissance relative, le TCAM (Taux de Croissance Annuel Moyen) vaut + 2,91% par an (16<sup>e</sup> valeur de Savoie sur 305 communes)

### 10.1.3. Densité de logements

La densité du bâti dans la Tache urbaine se mesure à l'aide du ratio Tache Batie/Tache Urbaine . Plus ce rapport est élevé, plus des constructions sont proches les unes des autres.

Pour la commune cette densité a très nettement augmenté de 1990 à 1999 passant de 8,29% à 9,59% pour diminuer ensuite.

En 2008, Saint Martin de Belleville connaît une densité de bâtie moyenne : 9,36% (78<sup>ème</sup> valeur sur 305)

### 10.1.4. Conclusion

1990-2008 : la tâche bâtie double de manière assez continue au rythme de 8ha tous les 9 ans . D'où les 18ha accordés pour l'extension urbaine communale par le SCoT de Tarentaise approuvé le 14 décembre 2017.

En comparant les périodes 1990-1999 et 1999-2008, on constate un desserrement des constructions à partir de 1999 avec une croissance accélérée de la TU : de fait, la tache urbaine progresse dans un plus grand nombre de secteur assez espacés lorsque l'on consulte la carte interactive de l'OTS.

## 10.2. Analyse du foncier libre dans les espaces bâtis

## 10.3. Analyse des capacités de densification et de mutation

Saint-Martin-de-Belleville présente tout de même une forte densité de son bâti. La densité du bâti se mesure à l'aide du ratio tache Bâtie/Tache Urbaine. Plus ce rapport est élevé plus les bâtiments sont proches les uns des autres.

En 2018, la tache urbaine de Saint-Martin-de-Belleville est de 204,6ha pour une tache bâtie de 37,3ha. Cela aboutit à une densité de construction élevée de 18,2%, ce qui est supérieur à la moyenne de la CC, aux moyennes de communes touristiques et à la moyenne savoyarde. On remarque surtout que la densité du bâti dépasse la moyenne de celle des communes urbaines. Cela s'explique par une très grande proximité entre les bâtiments et un très faible nombre de logements individuels.

En conséquence, le nombre d'habitants par hectares « de tâche urbaine » est donc relativement élevé, il est passé de 12,47 à 13,06 pour la commune entre 2008 et 2018.

Ces valeurs sont supérieures à celle constatées dans les communes touristiques (7.85 à 6.77) et tendent plutôt à se rapprocher de celles des communes urbaines (en moyenne 27.35 à 25.98).

Le nombre de logements par hectare (9597 logements) de tache urbaine est très fort, il est de 46,9 en 2018. Cela représente 2.5 fois la moyenne de celui des communes touristiques.

Le nombre de logements par hectare de tache urbaine est très fort, il était de 48.39 logements par hectare en 2008 puis de 44.70 logements par hectare en 2012. Cela représente 2.6 fois la moyenne de celui des communes touristiques.

## 10.4. Synthèses et perspectives

### Ce qu'il faut retenir

**De 1999 à 2008, la croissance absolue de la tache urbaine est record pour la commune (2<sup>ème</sup> sur les 305 communes savoyardes), la tache urbaine de Saint Martin de Belleville connaît un TCAM de plus de +3,19%/an en lien avec de nombreux projets souvent liés à l'activité touristique de la commune.**

**Forte évolution de la population qui s'est peu répercuter sur l'étalement de la tache urbaine et bâtie de Saint-Martin-de-Belleville. Cela est due à l'importance de la part de logement collectifs. Cependant, présence de foncier libre ou convertible. Les projets en cours font en sorte de limiter l'étalement urbain**

### Ce qui est en jeu sur le territoire

**Conserver cette tendance de limitation de l'étalement urbain afin de conserver un espace naturel et agricole caractéristique de la haute montagne**

**Continuer la politique en cours d'harmonisation du tissu urbain afin de pallier les dents creuses laissées par les aménagements de logements collectifs des années 60/70.**

**Continuer à encourager les propriétaires et les copropriétés à restaurer leur patrimoine immobilier afin de limiter les déperditions énergétiques et retrouver un bâti plus esthétique.**



